



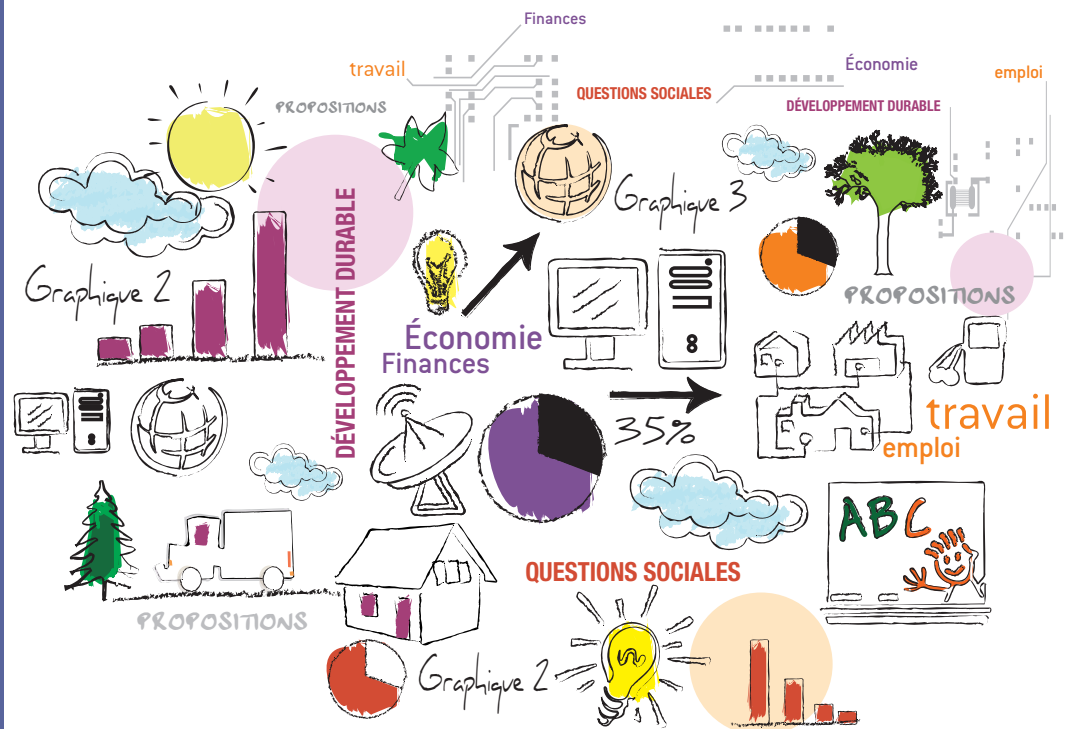
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



AVRIL 2013

Rapport d'activité 2012



conseil d'analyse
économique

www.cae-eco.fr

CAS

CONSEIL d'ANALYSE
de la SOCIÉTÉ

www.cas.gouv.fr

Conseil
d'orientation pour l'emploi

www.coe.gouv.fr

Conseil
d'Orientation
des Retraites

www.cor-retraites.fr

www.strategie.gouv.fr

Centre d'analyse stratégique

Conseil d'analyse économique

Conseil d'analyse de la société

Conseil d'orientation pour l'emploi

Conseil d'orientation des retraites

Rapport d'activité 2012

■ Présentation du Centre d'analyse stratégique.....	7
1 ■ L'organisation et les ressources	9
1.1. Les quatre départements sectoriels	9
1.2. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales.....	11
1.3. Le Secrétariat général.....	11
2 ■ Le réseau d'expertise publique.....	11
2.1. Conseil d'analyse économique.....	11
2.2. Conseil d'analyse de la société	12
2.3. Conseil d'orientation pour l'emploi.....	12
2.4. Conseil d'orientation des retraites.....	12
 ■ Présentation des travaux du Centre d'analyse stratégique	 13
Département Développement durable	15
1 ■ Présentation générale des travaux.....	15
1.1. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le devenir des négociations internationales	15
1.2. La transition énergétique	16
1.3. Le développement du numérique en France et plus spécifiquement l'accès au très haut débit.....	18
1.4. Les nouvelles mobilités et la complémentarité des modes de transport.....	20
2 ■ Liste des travaux.....	21
2.1. Notes d'analyse	21
2.2. Rapports	29
2.3. Séminaires et colloques.....	35
2.4. Auditions et participations extérieures	37
 Département Économie-Finances.....	 39
1 ■ Présentation générale des travaux.....	39
1.1. Europe et monde : relations coopératives et non coopératives.....	39
1.2. Investir aujourd'hui : prise de risque des entreprises, financement de la croissance et État investisseur	40
1.3. « Pilotage » de l'économie : de la modernisation de l'État au financement du logement social.....	41
2 ■ Liste des travaux.....	41
2.1. Notes d'analyse	41
2.2. Autres publications	46
2.3. Séminaires et colloques.....	51
2.4. Notes et articles divers	52
2.5. Auditions et participations extérieures	52

Département Questions sociales	55
1 ■ Présentation générale des travaux.....	55
1.1. La santé	55
1.2. La protection sociale et ses acteurs.....	55
1.3. La famille.....	55
1.4. La politique de la ville et du logement.....	56
1.5. Éthique, science et médias.....	56
2 ■ Liste des travaux.....	56
2.1. Notes d'analyse	56
2.2. Rapports	64
2.3. Autres publications	65
2.4. Séminaires et colloques.....	66
2.5. Auditions et participations extérieures	69
Département Travail-Emploi.....	73
1 ■ Présentation générale des travaux.....	73
1.1. Le travail et l'emploi demain : une approche prospective des métiers et qualifications	74
1.2. Emploi et formation : accompagner pour favoriser l'insertion et la sécurisation des parcours.....	75
1.3. De nouveaux modes d'action pour rénover les politiques de l'emploi et du travail	75
1.4. Dialogue social.....	76
1.5. Performance sociale, bien-être au travail et management des organisations	76
2 ■ Liste des travaux.....	76
2.1. Notes d'analyse	76
2.2. Rapports et documents	83
2.3. Séminaires et colloques.....	85
2.4. Auditions et participations extérieures	86
Questions transversales	91
1 ■ Partenariats.....	91
1.1. Collaborations avec les milieux académiques et de recherche	91
1.2. Partenariats internationaux.....	92
2 ■ Le Réseau interministériel de veille et de prospective.....	93
2.1. Fonctions du RIVP	93
2.2. Thème de travail commun au RIVP en 2012 : la préparation d'un corpus de références en matière de prospective publique	94
3 ■ Le Groupe d'analyses de la mondialisation.....	95
■ Organismes associés.....	99
Le Conseil d'analyse économique.....	101
1 ■ Présentation générale.....	101
1.1. Missions.....	101
1.2. Composition.....	101
1.3. Moyens et modes de travail	101

2 ■ Activités en 2012	102
3 ■ Membres et correspondants du Conseil d'analyse économique	103
4 ■ Réunions plénières tenues en 2012	104
Le Conseil d'analyse de la société	105
1 ■ Présentation générale	105
1.1. Mission.....	105
1.2. Méthode de travail	105
2 ■ Activités en 2012	105
2.1. Calendrier et travaux des réunions plénières	105
3 ■ Publications	106
3.1. Rapports	106
3.2. Notes de synthèse non éditées, consultables sur le site du Conseil (www.cas.gouv.fr)	106
3.3. Activités liées aux publications à venir.....	107
3.4. Activités liées aux précédentes publications	108
3.5. Interventions publiques.....	109
4 ■ Composition	111
Le Conseil d'orientation pour l'emploi	113
1 ■ Présentation	113
2 ■ Activités en 2012	114
2.1. Rapports et débats	114
2.2. Autres contributions.....	119
Le Conseil d'orientation des retraites	121
1 ■ Présentation	121
1.1. Missions	121
1.2. Méthodes de travail	121
1.3. Composition.....	122
2 ■ Activité en 2012	123
2.1. Le calendrier et le programme de travail 2012	123
2.2. Les travaux du Conseil	125
2.3. Les autres travaux	127
2.4. Les travaux d'études et d'expertise	128
3 ■ Les autres formes d'expression du Conseil	128
3.1. Le colloque annuel.....	128
3.2. La lettre du Conseil d'orientation des retraites	128
3.3. Les interventions publiques et les contributions écrites	129



Présentation

du Centre d'analyse stratégique

Créé par le décret n° 2006-260 du 6 mars 2006, le Centre d'analyse stratégique exerce, sous l'autorité du Premier ministre, des missions de veille et d'expertise, afin d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle.

À cette fin, il élabore des rapports, recommandations et avis, dans le cadre d'un programme de travail annuel arrêté par son directeur général après consultation d'un Comité d'orientation.

Institué auprès du directeur général du Centre d'analyse stratégique, le Comité d'orientation comprend deux députés et deux sénateurs désignés par les présidents de chacune des deux assemblées pour la durée de leur mandat et un membre du Conseil économique, social et environnemental désigné par son président pour la durée de son mandat ainsi que le président délégué du Conseil d'analyse économique, le président délégué du Conseil d'analyse de la société, le président du Conseil d'orientation des retraites, le président du Conseil d'orientation pour l'emploi, le président du Haut Conseil à l'intégration, le secrétaire général des affaires européennes et le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Pour répondre aux saisines ministérielles et réaliser son programme de travail, le Centre d'analyse stratégique élabore des travaux qui se caractérisent par :

- la variété : projections de court, moyen ou long terme, défrichage de sujets expérimentaux, inscription dans une réflexion initiée au plan communautaire, participation à l'expertise interministérielle...
- la diversité des méthodes de travail employées : commissions associant administrations, experts et représentants des milieux économiques, sociaux et associatifs, colloques nationaux ou internationaux, journées d'études, sollicitation d'experts extérieurs ou d'équipes universitaires...

Pour mener ses travaux, le Centre d'analyse stratégique s'appuie sur une équipe permanente de chargés de mission et de conseillers scientifiques. Il peut aussi faire appel à des experts extérieurs, en particulier des universitaires, chercheurs et représentants de la société civile.

1 ■ L'organisation et les ressources

Outre une équipe d'environ soixante-dix chargés de mission (hors CEPII) répartis en six départements ou services, le Centre d'analyse stratégique s'appuie sur une vingtaine de conseillers scientifiques permanents. Provenant d'horizons variés, ils contribuent à la diversité et à la capacité d'expertise de l'organisme. Le Secrétariat général assure la gestion des fonctions transversales du Centre et des organismes qui lui sont rattachés.

1.1. Les quatre départements sectoriels

Département Économie-Finances

Le département Économie-Finances analyse les moteurs réels et financiers de la croissance à moyen ou long terme. Ses travaux portent prioritairement sur les politiques structurelles de soutien à la croissance potentielle (coordination des politiques macroéconomiques, politiques de la concurrence, politiques d'innovation, réglementation des marchés et fiscalité) et sur les conditions d'une soutenabilité financière et environnementale des dynamiques à l'œuvre. Dans cette optique, le département conjugue des approches macro et microéconomiques. Il

mobilise les travaux académiques, la modélisation, le dire d'experts ou d'acteurs économiques en appui de ses analyses et recommandations. L'ampleur exceptionnelle de la crise qui a frappé l'économie mondiale à partir de l'automne 2008 a fortement influencé l'orientation des travaux récents, avec un focus particulier sur les politiques, les institutions, et les modes de gouvernance qui permettraient de stabiliser, de pérenniser et d'équilibrer les croissances européenne et mondiale.

Département Développement durable

Le département Développement durable est en charge des politiques sectorielles (environnement, énergie, transport), du développement des technologies (politique spatiale, économie numérique) et de leurs déclinaisons industrielles. Il place, pour l'ensemble de ces sujets, le développement durable, en particulier la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, au cœur de ses préoccupations. L'autre axe majeur de son travail concerne la compétitivité industrielle et les questions de redistributivité. Dans le cadre de ses travaux, le département est amené à collaborer avec des organisations non gouvernementales, des universités et des entreprises ainsi qu'avec d'autres administrations et instances gouvernementales.

Département Travail-Emploi

En complémentarité avec le Conseil d'orientation pour l'emploi, le département Travail-Emploi est chargé de l'analyse du marché du travail au regard notamment des mutations économiques et des mobilités professionnelles.

Il suit également les questions relatives aux politiques du travail et de l'emploi, aux pratiques de ressources humaines, aux revenus et à la formation tout au long de la vie, afin d'alimenter la réflexion et le débat sur les réformes des relations de travail et d'emploi. Il traite des questions relatives à l'enseignement supérieur.

Il assure l'animation du travail de prospective des métiers et des qualifications avec l'ensemble des acteurs de l'expertise dans le domaine du service public de l'emploi, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

Département Questions sociales

Le département Questions sociales aborde dans ses travaux l'analyse des risques sociaux et l'organisation des systèmes de protection sociale (la santé, la dépendance, la famille, le logement), ainsi que la question du lien social (la politique de la ville, la diversité, les politiques relatives à la cohésion sociale). Au sein de ces thématiques sont identifiées les tendances émergentes et les bonnes pratiques avec une attention particulière portée à la comparaison internationale.

Ces travaux empruntent des formes diverses (notes d'analyse, rapports, journées d'études, colloques), en partenariat avec les institutions et experts compétents. Au cours de l'année 2012, plusieurs thèmes ont mobilisé le département :

- la santé ;
- la protection sociale et ses acteurs en France et à l'étranger ;
- les évolutions des familles et de la politique familiale ;
- la politique du logement et la politique de la ville ;
- éthique, sciences et médias.

Le département produit également chaque mois une publication regroupant des innovations et curiosités sociales repérées à l'étranger permettant de nourrir les débats hexagonaux dans le champ des questions sociales.

1.2. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales

Service à part entière du Centre d'analyse stratégique, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), créé par le décret n° 78-353 du 20 mars 1978, constitue le principal centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale. À ce titre, il est régulièrement consulté par les grands organismes internationaux, comme la Commission européenne, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international ou encore la Banque mondiale.

Doté d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, dont une trentaine d'économistes, il produit des études, recherches, bases de données et analyses sur les grands enjeux de l'économie mondiale (politiques commerciales, grandes économies émergentes, intégration européenne, mondialisation financière, migrations...).

1.3. Le Secrétariat général

Au sein du programme « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », l'action « Stratégie et prospective » rassemble les moyens en personnel et en fonctionnement du Centre d'analyse stratégique, du Conseil d'orientation pour l'emploi, du Conseil d'orientation des retraites, du Conseil d'analyse économique et du Conseil d'analyse de la société.

Le Secrétariat général met en œuvre la politique de ressources humaines, assure le pilotage du budget et son exécution, conduit la politique d'achat au travers de la passation de marchés publics, notamment ceux dédiés à la réalisation de prestations intellectuelles. Il a également en charge l'ensemble du soutien logistique pour les affaires intérieures et l'évènementiel.

Le Secrétariat général, par l'intermédiaire du Centre de ressources, assure la collecte, la diffusion et la mise à disposition de l'information au sein du Centre d'analyse stratégique. Il exerce une veille documentaire en complément de la veille thématique réalisée par les chargés de mission.

2 ■ Le réseau d'expertise publique

Outre le Centre d'analyse stratégique, le Premier ministre dispose de quatre conseils d'expertise et de prospective, qui rassemblent des experts, des universitaires et, pour certains d'entre eux, des partenaires sociaux ainsi que des élus nationaux ou locaux.

Le Centre d'analyse stratégique joue à l'égard de ces conseils un rôle de tête de réseau. En liaison avec leurs secrétariats permanents, il assure leur gestion administrative et financière, de même qu'il participe à leurs travaux. Réciproquement, les présidents et secrétaires généraux de ces organismes conseillent le Centre d'analyse stratégique dans l'élaboration de son programme de travail.

2.1. Conseil d'analyse économique

Créé par le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997, le Conseil d'analyse économique est chargé d'éclairer le Gouvernement, par la confrontation des points de vue et des analyses, sur les problèmes et les choix économiques du pays.

Il élabore des notes ainsi que des rapports publics sur les sujets pour lesquels le Premier ministre a demandé une expertise.

2.2. Conseil d'analyse de la société

Créé par le décret n° 2004-666 du 8 juillet 2004, le Conseil d'analyse de la société est chargé d'éclairer les choix politiques du Gouvernement, par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société.

Les conclusions des groupes de travail mis en place par le Conseil d'analyse de la société donnent lieu à publication sous forme de notes ou de rapports.

2.3. Conseil d'orientation pour l'emploi

Créé par le décret n° 2005-326 du 7 avril 2005, le Conseil d'orientation pour l'emploi a pour missions :

- de formuler, à partir des études et analyses disponibles, un diagnostic sur les causes du chômage, ainsi que d'établir un bilan du fonctionnement du marché du travail et des perspectives pour l'emploi à moyen et long terme ;
- d'évaluer les dispositifs d'aide à l'emploi, aux parcours professionnels et à la formation, en s'appuyant en particulier sur les expériences locales et les réformes menées à l'étranger, notamment dans les pays de l'Union européenne ;
- de formuler des propositions pour lever les obstacles de toute nature à la création d'emplois, d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi, et d'accroître l'efficacité des différents dispositifs d'incitation au retour à l'emploi.

Il élabore des rapports et recommandations, et peut en outre être saisi de toute question par le Premier ministre et par les ministres chargés du travail et de l'économie.

2.4. Conseil d'orientation des retraites

Créé par un décret du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a vu son rôle consacré et élargi par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites (article 6). Le décret n° 2004-453 du 28 mai 2004 fixe sa nouvelle composition et son organisation. La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites confirme les missions du COR :

- décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite légalement obligatoires, et d'élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ;
- mener une réflexion sur le financement des régimes et en suivre l'évolution ;
- formuler chaque année un avis technique relatif à la durée d'assurance requise par les personnes âgées de 56 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein ;
- participer à l'information sur le système de retraite et sur les effets des réformes conduites pour garantir son financement ;
- suivre l'évolution du niveau de vie des actifs et des retraités, ainsi que de l'ensemble des indicateurs des régimes de retraite.

Le COR élabore des rapports réguliers pour le Gouvernement ou le Parlement.



Présentation des travaux du Centre d'analyse stratégique

Département Développement durable

1 ■ Présentation générale des travaux

Les travaux menés par le département Développement durable (DDD) en 2012 ont porté sur :

- la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le devenir des négociations internationales ;
- la transition énergétique à l'horizon 2050 ;
- le développement du numérique en France et plus spécifiquement l'accès au très haut débit ;
- les nouvelles mobilités et la complémentarité des modes de transport.

1.1. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le devenir des négociations internationales

La fin de l'année 2012 a vu la Conférence de Doha entériner le principe de la signature en 2015 d'un accord international entrant en vigueur en 2020.

Les 194 États membres de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont ainsi réaffirmé leur intention de diminuer les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux effets des dérèglements climatiques. L'intention est d'autant plus ambitieuse que les négociations, entamées en 1992, n'ont jusqu'ici pas réussi à engager la communauté internationale sur des objectifs de réduction d'émissions suffisamment ambitieux pour espérer éviter les conséquences dramatiques et irréversibles du réchauffement climatique.

Faire converger les volontés, les intérêts et les situations nationales est un exercice complexe, d'autant que depuis la Conférence de Copenhague, la communauté internationale s'oriente vers un accord de type « *bottom up* », dans lequel chaque signataire est libre d'inscrire les objectifs de réduction d'émissions qu'il se propose de réaliser. Le Protocole de Kyoto, seul instrument économique au niveau mondial qui engage les États participants à réaliser des réductions d'émissions de GES, n'aura par ailleurs qu'une efficacité limitée, car sa reconduction instaure un marché du carbone qui ne recouvre que 15 % des émissions mondiales.

Pour l'heure, les promesses des États laissent augurer une augmentation de la température moyenne mondiale de l'ordre de 3°C à 4°C, bien plus que le seuil de 2°C que se sont engagés à respecter les États en 2010.

En 2012, les travaux du CAS ont essentiellement porté sur deux acteurs clés des négociations.

Le premier de ces acteurs est l'opinion publique, qui peut inciter les gouvernements à s'engager plus activement dans la transition énergétique. Le sentiment du public sur le changement climatique et les ressorts du « climatocépticisme » ont été étudiés dans les principaux pays émetteurs de GES. Une partie importante des populations est à présent sensibilisée au problème et adhère aux efforts de lutte contre les dérèglements climatiques. Toutefois, les catégories les moins favorisées ou les moins exposées aux médias accusent en la matière un décalage important. Par ailleurs, les arguments climatocéptiques et leurs

partisans sont surtout présents aux États-Unis, où le débat reflète un clivage politique particulier.

Le deuxième acteur clé sur lequel ont porté les travaux, c'est l'Union européenne. Largement en avance dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, l'UE s'est également investie dans les négociations onusiennes, avec un succès toutefois mitigé : elle a rarement réussi à faire front commun avec d'autres pays. Le rapprochement opéré deux ans auparavant avec certains pays en développement (pays du groupe africain, Alliance des petits États insulaires, Pays les moins avancés) semble fragile : la Conférence de Doha a révélé la défiance de ces acteurs à l'égard de l'ensemble des pays développés.

Les clés d'un accord efficace en 2015 tiennent donc à la fois dans la formulation d'objectifs de réduction d'émissions suffisamment ambitieux par les principaux pays émetteurs de GES présents ou futurs (essentiellement la Chine, les États-Unis et les pays émergents) et dans la mise en œuvre des mécanismes de solidarité internationale susceptibles de rétablir les conditions d'un dialogue plus constructif (Fonds vert pour le climat, Mécanisme technologique, prise en compte des mesures d'adaptation dans les négociations, etc.).

1.2. La transition énergétique

Plusieurs travaux menés par le département peuvent nourrir le débat actuel sur la transition énergétique, qu'il s'agisse des notes d'analyse sur l'état des ressources pétrolières ou sur la transition énergétique en Allemagne, qui donne lieu à un débat animé dans le cadre de la campagne électorale allemande, ou des rapports sur les technologies au service du développement durable ou sur le devenir du mix énergétique en France.

Les ressources pétrolières

L'état des réserves pétrolières et l'avenir de la production pétrolière mondiale sont sujets de vives controverses, quasiment depuis la naissance de l'industrie pétrolière.

Du côté de l'offre, la production mondiale de pétrole conventionnel, qui semble avoir atteint un « plateau » autour de 69 Mb/j depuis 2006, présente un risque de déclin entre 2020 et 2030, voire, pour certains experts indépendants, avant cette date. Ce plafonnement de la production de pétrole conventionnel est dû à la fois au déclin des champs existants arrivant à maturité et au ralentissement des découvertes, qui sont chaque année inférieures de moitié à la production depuis une vingtaine d'années.

Les ressources de pétrole non conventionnel, qui ont bénéficié récemment de nouvelles découvertes, sont considérables et pourraient prendre le relais, à condition toutefois que soient réalisés suffisamment rapidement les investissements nécessaires à leur mise en exploitation et que leurs conditions d'exploitation préservent l'environnement.

Depuis le début des années 2000, les prix du pétrole suivent une tendance persistante à la hausse et se caractérisent par une forte volatilité, atteignant en 2011 – en moyenne sur l'année – des records historiques : 111 \$/baril pour le Brent, 95 \$/baril pour le WTI. La facture pétrolière ne cesse de s'alourdir dans les pays importateurs, représentant 49 milliards d'euros en France en 2011 (13 milliards pour le gaz). Un consensus émerge aujourd'hui sur le maintien de prix du pétrole élevés (supérieurs à 100 \$/baril) et volatils dans les années à venir.

La conclusion à tirer pour la France est simple : les enjeux climatiques, les incertitudes sur la production pétrolière mondiale et le poids de la facture énergétique sur notre balance commerciale appellent à une véritable transition énergétique destinée à réduire notre dépendance aux hydrocarbures qui sont en quasi-totalité importés.

La transition énergétique en Allemagne

L'Allemagne a entamé en 2011, suite à la catastrophe de Fukushima, un tournant énergétique radical appelé « *Energiewende* ». Le but visé est l'abandon complet du nucléaire avant 2022, puis la réduction des émissions de gaz à effet de serre du pays de 80-95 % avant 2050. Le fer de lance de cette transition énergétique est un développement massif des énergies renouvelables qui devront représenter 80 % du mix électrique à cette date. L'Allemagne, pays riche et disposant d'une industrie hautement compétitive, dont les engagements en matière environnementale sont clairement affichés doit cependant faire face à de nombreuses difficultés :

- le coût et le financement des investissements nécessaires atteignent plusieurs centaines de milliards d'euros, uniquement pour remplacer les 17 tranches nucléaires qui représentaient près du quart de la production électrique allemande ;
- malgré des subventions massives dont le cumul dépasse les 110 milliards d'euros pour une énergie représentant moins de 4 % du bilan électrique, la filière du solaire photovoltaïque connaît de graves difficultés engendrées par la forte diminution de ces subventions et par la concurrence asiatique, qui menacent des dizaines de milliers d'emplois ;
- la mise au point d'un stockage de l'électricité indispensable à la gestion de l'énergie intermittente des éoliennes et du solaire photovoltaïque constitue un défi technologique majeur non résolu pour le moment ;
- en attendant, le réseau électrique national doit être renforcé et développé, mais les opérateurs de réseau se heurtent aux réticences des populations, à la complexité de mise en œuvre du raccordement des éoliennes en mer et à des dépenses d'investissements estimées à plusieurs dizaines de milliards d'euros ;
- si ce tournant énergétique recueille jusqu'à présent une large adhésion de la population, l'acceptabilité des futures hausses du prix de l'électricité évaluées à plus de 30 % d'ici 2020, alors que les Allemands payent déjà leur électricité deux fois plus cher que les Français, n'est pas acquise et donne lieu à des débats nourris dans le cadre de la campagne électorale en cours.

Par ailleurs, la décision de l'Allemagne perturbe et fragilise l'équilibre offre/demande du système énergétique européen, agit sur les prix de marché du kWh qui deviennent parfois négatifs en cas de surproduction des énergies renouvelables mais peuvent atteindre des sommets en l'absence de vent et de soleil. Certains opérateurs de moyens de production classique (charbon et gaz) allemands, mais aussi européens, se retrouvent ainsi en difficulté financière et les risques de black-out augmentent, ces centrales étant indispensables au *back-up* des énergies intermittentes.

Les technologies au service du développement durable et de la transition énergétique

Le Centre d'analyse stratégique a confié à Jean Bergougnoux la mission d'organiser et d'animer une réflexion de prospective technologique concernant les secteurs de l'énergie, des transports et du bâtiment.

Dans un contexte mondial concurrentiel, la maîtrise de l'innovation technologique apparaît comme un élément déterminant de la compétitivité. S'inscrivant dans une perspective de long terme, elle appelle fréquemment un soutien des États. Mais les financements publics étant de plus en plus rares, il n'est plus envisageable aujourd'hui de soutenir, par des aides pérennes, le déploiement massif d'une technologie non compétitive. L'investissement public, lorsqu'il est nécessaire, doit être adapté à l'état de la technologie : efforts de R & D dans les domaines qui requièrent une rupture technologique, réalisation de démonstrateurs lorsque la faisabilité technique et économique reste à démontrer, et soutien à un déploiement massif seulement lorsqu'une technologie est mature et compétitive.

Dans ce dernier cas, au-delà de leurs effets keynésiens, les investissements réalisés n'auront d'impact positif durable sur notre économie que dans la mesure où ils auront permis la mise en place sur le territoire d'une filière industrielle compétitive et exportatrice. Indéniablement, la France a encore des atouts dans un grand nombre de domaines : il lui appartient par ses choix de favoriser les techniques correspondantes et, par ailleurs, de s'appuyer sur les ruptures technologiques pour développer son industrie sur des segments de marché où elle est peu présente aujourd'hui. Une nouvelle technologie ne pourra cependant se développer que dans la mesure où elle ne suscitera pas de réaction de défiance de la population : à l'État dès lors de créer les procédures d'information et de concertation nécessaires à la mise en place des processus d'encadrement des nouvelles technologies recueillant l'adhésion de nos concitoyens.

Ce rapport, publié en août 2012, passe en revue les technologies considérées en évaluant à chaque fois les défis que chacune doit encore relever afin d'accéder à la maturité industrielle. Il émet également quelques conclusions de portée générale : les « disciplines et technologies transverses » jouent un rôle déterminant dans l'innovation technologique ; une approche systémique est nécessaire dans la réflexion sur la pertinence de l'innovation technologique ; il faut savoir passer ni trop tôt, ni trop tard de l'innovation au déploiement industriel ; la compétitivité exige d'être présent simultanément et de manière cohérente sur trois créneaux : la recherche fondamentale, l'innovation technologique, la maîtrise industrielle.

Le mix énergétique à l'horizon 2050

Début 2012, Jacques Percebois et Claude Mandil ont réalisé, dans le cadre d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs de l'énergie, une analyse des scénarios possibles de politique énergétique pour la France à l'horizon 2050.

Cette mission a examiné quatre options d'évolution de l'offre d'électricité : la prolongation du parc nucléaire actuel, l'accélération du passage à la troisième génération nucléaire, voire à la quatrième génération, une réduction progressive du nucléaire, voire une sortie complète du nucléaire. Elle a travaillé en examinant d'abord les principaux scénarios de prospective énergétique internationaux, européens ou français existants aux horizons 2030 et 2050, et en analysant particulièrement les politiques énergétiques de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Pour la France, les quatre options d'évolution de l'offre électrique précitées ont été étudiées avec le niveau de précision qu'autorisaient les délais très courts de la mission, à l'aune de critères économiques, environnementaux, d'emploi, de sécurité énergétique et d'acceptabilité.

1.3. Le développement du numérique en France et plus spécifiquement l'accès au très haut débit

Internet constitue une véritable révolution industrielle qui devrait continuer à se déployer dans les prochaines années. Dans ce cadre, la réflexion du département a porté sur le très haut débit, sur le futur de l'Internet ainsi que sur la sécurité informatique.

L'accès au très haut débit

Le déploiement d'un réseau local en fibre optique est une évolution technologique incontournable pour accompagner les nouveaux usages d'Internet et répondre aux limites de l'ADSL. Ce déploiement s'appuie sur l'existence d'un marché concurrentiel sur le haut débit et d'acteurs à même d'investir dans le très haut débit. Il vise à limiter dans le même temps les duplications, favoriser l'utilisation du génie civil de l'opérateur historique par ses concurrents et incite les opérateurs à se coordonner et à co-investir dans la mise en place d'infrastructures. Le dispositif repose, de plus, sur les collectivités locales : à charge pour elles d'assurer la cohérence des déploiements et, en dernier recours, de prendre l'initiative de projets sur les territoires qui ne seraient pas concernés par l'investissement d'opérateurs.

Ce sujet a fait l'objet d'une étude de l'IDATE pour le Centre d'analyse stratégique. Il en ressort qu'il n'existe pas d'arguments permettant de conclure que le recours à d'autres mécanismes économiques aurait pu conduire, à ce stade, à un déploiement plus rapide. Il paraît ainsi opportun de préconiser une certaine stabilité du cadre arrêté en portant toutefois une attention particulière aux zones les moins densément peuplées du territoire.

Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique

Pour identifier les moyens de développer en France le livre numérique en préservant la chaîne de valeur du livre et la diversité éditoriale de l'édition française, le Centre d'analyse stratégique a réalisé en partenariat avec le Centre national du livre une série de trois notes d'analyse accompagnées de propositions, centrées chacune sur l'un des acteurs de la chaîne du livre :

- les auteurs et les éditeurs (*avec le DQS et le service Veille et Prospective*)
- les librairies
- les bibliothèques publiques.

La sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'information a été identifiée comme une priorité stratégique nationale par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008. Confrontées à des attaques informatiques qui croissent en nombre et en complexité, les organisations sont pourtant toujours insuffisamment protégées pour y faire face, alors que ces pratiques peuvent piller leur patrimoine informationnel (R & D, données financières et commerciales, etc.) et menacer la continuité d'exploitation d'infrastructures stratégiques critiques (identifiées par la législation comme des « opérateurs d'importance vitale » ou OIV). Ainsi, les cyberattaques constituent-elles une menace pour la compétitivité économique et la souveraineté nationale.

Partant de ce constat, et sur la base d'une comparaison internationale, plusieurs pistes de recommandations peuvent être formulées dans le but d'élever le niveau de sécurité des systèmes d'information. Il est tout d'abord essentiel d'accroître les exigences de sécurité des OIV, sous le contrôle de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Il est aussi important de promouvoir une démarche de gestion des risques, en particulier auprès des TPE/PME/ETI, afin de les sensibiliser au risque cyber et de leur permettre de concevoir une réponse adaptée. L'offre nationale de solutions de sécurité doit également être encouragée, par une politique industrielle plus homogène. Enfin, le cadre juridique applicable à la sécurité informatique doit être revu pour faciliter le travail des chercheurs et leur permettre de conduire des expérimentations sur la sécurité des logiciels et les moyens de traiter les attaques.

L'Internet du futur

Internet est sans doute l'innovation la plus importante de la fin du XX^e siècle, par ses incidences sur les mécanismes économiques mais aussi par ses interférences avec le fonctionnement social.

Le Centre d'analyse stratégique a confié à une équipe pluridisciplinaire constituée d'enseignants-chercheurs (provenant de Télécom ParisTech et d'autres institutions d'enseignement supérieur) et de membres de la Fondation Internet nouvelle génération (FING) la réalisation d'une étude prospective sur les évolutions d'Internet à l'horizon 2030. Le chemin parcouru depuis la création d'Internet au début des années 1990 nous donne une image de l'ampleur possible des transformations à venir dans les deux courtes décennies qui nous séparent de 2030.

Cette étude explore les nombreux champs qui sont ou seront affectés par le développement d'Internet (technologique, industriel, économique, politique, sociétal) ainsi que les implications

de ces changements en matière de régulation, de gouvernance, de rapport au savoir, de lien social, etc. Une analyse rétrospective d'Internet permet de dégager les tendances que crée une histoire forte, sans négliger les ruptures que suscite un développement conduit jusqu'à présent de façon quasi exponentielle. L'étude se penche ensuite sur les tensions multiples que provoque un tel développement dans la société, et les bifurcations qu'elles peuvent induire.

1.4. Les nouvelles mobilités et la complémentarité des modes de transport

En 2012, le département a publié un rapport sur les nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux et a organisé deux séminaires, le premier sur la logistique urbaine et le second sur le transport des marchandises à moyenne et longue distance ainsi que sur le report modal de la route vers le ferroviaire et le fluvial.

Les nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux

Notre société actuelle est, sauf dans certains centres-villes, étroitement dépendante de l'automobile : son usage a rendu possibles le desserrement de l'activité en périphérie des grandes agglomérations depuis 1960 et l'étalement de l'habitat en milieu périurbain à partir du milieu des années 70. Ces mouvements répondaient aux besoins ou aux contraintes de nos concitoyens. Ils nous ont aussi conduits dans une « spirale de la dépendance automobile ».

Les perspectives d'innovation technologique en matière de motorisation des véhicules ne suffiront vraisemblablement pas à elles seules, à répondre aux défis d'une mobilité durable, qui doit permettre à nos concitoyens de se déplacer librement et dans des conditions économiques et sociales acceptables, aussi bien pour leur vie professionnelle que personnelle, tout en limitant fortement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Le contexte de crise actuel légitime la mobilisation de tous les acteurs et doit être considéré comme une opportunité de changement en faveur d'une économie compétitive et écologique offrant de réelles possibilités d'emploi et de croissance économique pour l'avenir. Afin de concilier durablement environnement, mobilité et prix de l'énergie, l'objectif est d'accélérer les mutations nécessaires dans les domaines multiples de l'organisation urbaine, des nouveaux véhicules, des services à la personne et des pratiques sociales qui garantiront les possibilités de mobilité pour tous.

Pour un renouveau de la logistique urbaine

La logistique urbaine est essentielle pour la compétitivité des espaces urbains et pour l'émergence d'une ville durable. Elle se définit comme l'art d'acheminer dans les meilleures conditions – environnementales, sociales et économiques – les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville.

En quarante ans, les transports urbains ont connu un véritable renouveau, les tramways effacés du paysage urbain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale devant la montée en puissance du véhicule automobile sont revenus au centre de nos villes, plusieurs lois ont instauré des générations successives de plans de déplacements urbains, la fréquentation des TER a connu une augmentation considérable.

Cependant, force est de constater que, dans le domaine de la livraison des marchandises en ville, les pistes de solutions explorées ne sont que très partiellement mises en œuvre et que chaque collectivité doit chercher à « réinventer » de nouvelles solutions, parfois déjà expérimentées ailleurs.

L'innovation et la recherche ont ici un rôle important à jouer et les modes de transport existants, voyageurs et fret, doivent devenir complémentaires, afin d'établir une mixité fonctionnelle.

Pour une complémentarité du rail, de la route et du fleuve au service du transport de marchandises

Après les travaux sur la logistique urbaine, le Centre d'analyse stratégique s'est intéressé au transport de marchandises à moyenne et longue distance. L'objectif est d'optimiser la mobilité des marchandises et de développer le report modal de la route vers le ferroviaire et le fluvial.

Une des difficultés du secteur du transport de marchandises tient à la diversité des types de clients, des marchandises à transporter, des destinations... On ne peut pas imaginer une solution unique de transport et un seul système.

Toutefois, l'évolution attendue de certains déterminants économiques est en faveur des modes alternatifs : le prix du pétrole devrait continuer à progresser dans les prochaines années, avec néanmoins une forte volatilité ; la valeur de la tonne carbone s'introduira progressivement dans notre économie et sera de plus en plus élevée ; enfin l'écotaxe poids lourds, qui sera mise en place à partir d'octobre 2013, participera au financement de la politique de développement intermodal des transports. Une telle évolution incitera au report et à la complémentarité modale qui repose sur la collaboration de l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique pour un développement durable du secteur.

2 ■ Liste des travaux

2.1. Notes d'analyse

N° 261, janvier 2012

Rio + 20 : l'heure du réalisme écologique ?

La Conférence « Rio + 20 » se devait d'être au moins aussi ambitieuse que le précédent Sommet de la Terre organisé à Rio en 1992, lequel avait consacré la notion de « développement durable ». Son premier objectif était d'adopter une vision de l'économie verte, dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, qui puisse servir de guide aux États, aux collectivités et aux citoyens, et notamment accélérer la transition énergétique indispensable pour espérer endiguer le changement climatique. Son second mandat était de relancer la dynamique du premier Sommet de Rio puis des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2000), notamment en adoptant des objectifs et indicateurs mondiaux du développement durable donnant des priorités claires à la communauté internationale. Le troisième sujet inscrit à l'agenda de « Rio 2012 » visait à améliorer la gouvernance mondiale, notamment pour enrayer la dégradation des ressources environnementales, mais aussi adapter les institutions multilatérales à un contexte géopolitique qui a évolué depuis les années 1990, et aménager un rôle central à la société civile et à l'expertise scientifique. La note, rédigée en début d'année 2012, soit six mois avant le sommet, en résume les enjeux et explique les rapports de forces internationaux sur chacun des sujets concernés.

www.strategie.gouv.fr/content/rio-20-lheure-du-realisme-ecologique-note-danalyse-261-janvier-2012#les-ressources

N° 262, février 2012

Pour une nouvelle approche des mobilités dans les territoires périurbains et ruraux

Dans la vie quotidienne, les populations des territoires périurbains et ruraux restent dépendantes de la voiture individuelle, dont le coût d'utilisation pèse sur leur budget. Repenser les mobilités et les modalités d'usage de l'automobile sur ces territoires nécessite de bien appréhender les besoins de déplacement à l'échelle locale. Les solutions consistent à tirer parti de toutes les possibilités des technologies de l'information, à développer à l'échelle du bassin d'emploi des modes inédits d'utilisation et de partage de la voiture et à organiser à l'échelle du bassin de vie les mobilités de proximité.

Pour qu'émergent de nouvelles pratiques, la dynamique du changement devra impliquer les usagers dans la construction de solutions alternatives à la voiture individuelle, s'appuyer sur les communautés d'initiatives locales (entreprises, associations, territoires de vie, etc.) et mobiliser des professionnels à même de mettre sur le marché des offres durables susceptibles de répondre à des besoins de masse.

www.strategie.gouv.fr/content/pour-une-nouvelle-approche-des-mobilites-dans-les-territoires-periurbains-et-ruraux-note-de-#les-ressources

N° 263, février 2012

Énergies 2050

L'analyse des scénarios énergétiques à 2050 apporte des réponses sur le devenir du mix énergétique français et sur la place souhaitable du nucléaire, dans le cadre d'une contrainte climatique qui sera de plus en plus forte avec le temps.

La note souligne tout d'abord le rôle essentiel que doivent avoir les actions d'efficacité énergétique. Pour ce qui concerne l'énergie nucléaire, elle considère que la trajectoire optimale pour notre pays consiste à prolonger la durée de vie des centrales existantes aussi longtemps que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le permettra, à prévoir un petit nombre de réacteurs nucléaires de troisième génération (EPR) pour lisser la production au moment de la fermeture des centrales les plus anciennes, et à préparer l'avenir en poursuivant, au côté du développement des énergies renouvelables, le développement de la génération 4, tout en laissant ouverte la question de la part du nucléaire en 2050 et même en 2030. Celle-ci dépendra en effet de plusieurs facteurs : réussite des politiques de maîtrise de la demande, baisse des coûts des énergies renouvelables, percées technologiques, retour d'expérience sur le fonctionnement des EPR français et étrangers, prix du gaz naturel.

www.strategie.gouv.fr/content/energies-2050-note-de-synthese-263-fevrier-2012#les-ressources

N° 270 – 271 – 272, mars 2012

Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique

Pour identifier les moyens de développer en France le livre numérique en préservant la chaîne de valeur du livre et la diversité éditoriale de l'édition française, le Centre d'analyse stratégique a réalisé en partenariat avec le Centre national du livre une série de trois notes d'analyse accompagnées de propositions, centrées chacune sur l'un des acteurs de la chaîne du livre :

- les auteurs et les éditeurs (*avec le DQS et le service Veille et Prospective*) ;
- les librairies ;
- les bibliothèques publiques.

Le livre numérique n'a pas encore décollé en France (à peine 1 % du marché), alors qu'il représente 15 % des ventes de livres aux États-Unis et 10 % en Grande-Bretagne. Un changement majeur est cependant sur le point de se produire ; le livre numérique va bousculer la chaîne traditionnelle du livre et ses acteurs (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires). Cela ne signifie pas que nous ne lirons plus demain de livres en papier. Mais les livres numériques vont se multiplier à la faveur des ventes de tablettes et de liseuses dont le succès ne faiblit pas. Le livre numérique offre en effet plusieurs avantages :

- un accès rapide : il est possible de télécharger le livre de son choix en quelques dizaines de secondes ;
- une lecture personnalisable soit par le choix de l'ergonomie (taille des caractères notamment), soit par l'utilisation des fonctions incluses (dictionnaire). Un nouveau rapport au texte émerge avec les livres dits « enrichis » qui incluent des sons et des vidéos.

www.strategie.gouv.fr/content/les-acteurs-de-la-chaine-du-livre-lere-du-numerique-notes-danalyse-270-271-272-mars-2012#les-ressources

N° 273, mars 2012

L'accès au très haut débit

Le déploiement d'un réseau local en fibre optique est une évolution technologique incontournable. Il répond aux limites de l'ADSL et anticipe l'intensification de la disponibilité en 2025 d'accès à 100 Mb/s (mégabits par seconde) sur l'ensemble du territoire. Ce déploiement s'appuie sur l'existence d'un marché concurrentiel sur le haut débit et d'acteurs à même d'investir dans le très haut débit. Il vise à limiter dans le même temps les duplications, favorise l'utilisation du génie civil de l'opérateur historique par ses concurrents et incite les opérateurs à se coordonner et à co-investir dans la mise en place d'infrastructures. Le dispositif repose, de plus, sur les collectivités locales : à charge pour elles d'assurer la cohérence des déploiements et, en dernier recours, de prendre l'initiative de projets sur les territoires qui ne seraient pas concernés par l'investissement d'opérateurs.

Ce sujet a fait l'objet d'une étude de l'IDATE pour le Centre d'analyse stratégique. Il en ressort qu'il n'existe pas d'arguments permettant de conclure que le recours à d'autres mécanismes économiques aurait pu conduire, à ce stade, à un déploiement plus rapide. Il paraît ainsi opportun de préconiser une certaine stabilité du cadre arrêté en portant toutefois une attention particulière aux zones les moins densément peuplées du territoire.

www.strategie.gouv.fr/content/laces-au-tres-haut-debit-note-danalyse-273-mars-2012#les-ressources

N° 274, avril 2012

Pour un renouveau de la logistique urbaine

Le transport de marchandises, élément d'une chaîne logistique complexe, s'inscrit dans un contexte marqué par deux facteurs de déstabilisation : le changement climatique et la hausse des prix de l'énergie. Ces réalités imposent au secteur d'engager des actions concrètes pour rendre compétitive la filière dans son ensemble, mais aussi de conduire des recherches pour diminuer les impacts associés.

La ville, bassin dense de consommation, constitue la dernière étape de cette chaîne logistique qui regroupe de nombreuses parties prenantes dont les objectifs ne sont pas toujours compatibles. Dernier maillon de la chaîne, la logistique urbaine se définit comme l'art d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Elle peut représenter jusqu'à 20 % du prix de transport global.

La complexité de la distribution finale urbaine accroît le coût de la prestation de transport et entraîne de nombreuses émissions polluantes. Ce thème a fait l'objet de nombreuses réflexions depuis quarante ans, mais les pistes de solutions explorées ne sont que très partiellement mises en œuvre, en raison probablement de leur coût, ce qui doit conduire l'ensemble des acteurs concernés à trouver de nouvelles solutions pour un transport durable des marchandises en ville.

www.strategie.gouv.fr/content/pour-un-renouveau-de-la-logistique-urbaine-note-danalyse-274-avril-2012#les-ressources

N° 276, août 2012

Des technologies compétitives au service du développement durable

Dans un contexte mondial concurrentiel, la maîtrise de l'innovation technologique apparaît comme un élément déterminant de la compétitivité. S'inscrivant dans une perspective de long terme, elle appelle fréquemment un soutien des États.

Les financements publics étant de plus en plus rares, il n'est plus envisageable aujourd'hui de soutenir, par des aides pérennes, le déploiement massif d'une technologie non compétitive. L'investissement public, lorsqu'il est nécessaire, doit être adapté à l'état de la technologie : efforts de R & D dans les domaines qui requièrent une rupture technologique, réalisation de démonstrateurs lorsque la faisabilité technique et économique reste à démontrer, et soutien à un déploiement massif seulement lorsqu'une technologie est mature et compétitive.

Dans ce dernier cas, au-delà de leurs effets keynésiens, les investissements réalisés n'auront d'impact positif durable sur notre économie que dans la mesure où ils auront permis la mise en place sur le territoire d'une filière industrielle compétitive et exportatrice. Indéniablement, la France a encore des atouts dans un grand nombre de domaines : il lui appartient par ses choix de favoriser les techniques correspondantes et, par ailleurs, de s'appuyer sur les ruptures technologiques pour développer son industrie sur des segments de marché où elle est peu présente aujourd'hui. Une nouvelle technologie ne pourra cependant se développer que dans la mesure où elle ne suscitera pas de réaction de défiance de la population : à l'État dès lors de créer les procédures d'information et de concertation nécessaires à la mise en place des processus d'encadrement des nouvelles technologies recueillant l'adhésion de nos concitoyens.

www.strategie.gouv.fr/content/des-technologies-competitives-au-service-du-developpement-durable-note-danalyse-276-aout-201#les-ressources

N° 279, septembre 2012

De Durban à Doha : l'Europe doit confirmer son retour dans les négociations climatiques

La conférence de Durban sur le changement climatique fin 2011 a marqué le retour de l'Europe. Devant son insistance, les représentants chinois, indiens et américains ont accepté l'idée d'un accord mondial imposant des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre aux pays développés comme aux pays émergents. Ce succès ne peut cependant faire oublier que les engagements des États sont aujourd'hui insuffisants pour empêcher une augmentation de la température moyenne mondiale de plus de 2°C ; que le futur accord ne sera au mieux opérationnel qu'en 2020 ; et que l'Union européenne sera vraisemblablement le seul émetteur majeur sur le plan international à accepter de participer à une deuxième phase du Protocole de Kyoto. L'Union doit donc poursuivre ses efforts diplomatiques. Pour qu'ils soient fructueux, elle doit d'abord mettre en œuvre la deuxième phase du Protocole de Kyoto en établissant sa propre politique communautaire. Par ailleurs, l'Europe doit rassembler les pays favorables à la protection du climat afin de signer en 2015 un accord mondial ayant force juridique et rehausser à cette date les objectifs de réduction d'émissions nationaux. La note

avance des pistes pour une stratégie européenne susceptible d'y parvenir lors de la Conférence de Doha, fin 2012.

www.strategie.gouv.fr/content/de-durban-doha-leurope-doit-confirmer-son-retour-dans-les-negociations-climatiques-note-dana#les-ressources

N° 280, septembre 2012

Vers des prix du pétrole durablement élevés et de plus en plus

Il est particulièrement complexe de prédire l'évolution de la production pétrolière mondiale et sa capacité à répondre à la demande : les principales incertitudes sont liées à l'ampleur de la croissance des pays émergents, au déclin plus ou moins rapide de la production des grands gisements pétroliers actuels, ainsi qu'aux événements d'origine naturelle ou accidentelle, mais aussi et surtout géopolitique, qui peuvent affecter, à tout moment, la production.

Dans un marché aujourd'hui tendu, une croissance rapide des pays émergents ou une perturbation de la chaîne pétrolière mondiale pourrait entraîner à court terme la disparition des capacités excédentaires de production – largement concentrées en Arabie saoudite – induisant un accroissement substantiel des cours. Si, au-delà de 2020, la production des pétroles conventionnels entame un déclin et que la demande des pays émergents continue à progresser, des déséquilibres massifs pourraient apparaître, sources de potentielles tensions géopolitiques. La maîtrise de la demande constituerait alors la meilleure réponse. À défaut, les ressources d'hydrocarbures non conventionnels, considérables, devraient permettre de répondre à la demande, à condition toutefois que leur développement soit suffisamment rapide et que leur exploitation respecte l'environnement.

Le maintien de prix du pétrole élevés (supérieurs à 100 \$/baril) et volatils dans les années à venir devrait amplifier d'autant pour la France le poids de sa facture pétrolière (plus de 49 milliards d'euros en 2011) et de son déficit commercial.

Dans tous les cas, les enjeux climatiques, le poids de la facture pétrolière sur notre économie, la garantie de notre approvisionnement énergétique ainsi que les incertitudes techniques ou géopolitiques sur la production pétrolière appellent à une véritable transition énergétique destinée à réduire notre dépendance aux hydrocarbures.

www.strategie.gouv.fr/content/vers-des-prix-du-petrole-durablement-eleves-et-de-plus-en-plus-volatils-note-danalyse-280-se#les-ressources

N° 281, septembre 2012

La transition énergétique allemande est-elle soutenable ?

L'Allemagne a entamé en 2011 une transition énergétique radicale, ou "*Energiewende*", dont le but est l'abandon complet du nucléaire d'ici 2022, puis la réduction des émissions de gaz à effet de serre du pays de 80-95 % d'ici 2050. Avant cette date, le pays devra donc produire son électricité en se passant presque complètement du gaz, du pétrole et du charbon pour les remplacer à 80 % par des énergies renouvelables (ENR).

De nombreuses difficultés sont à surmonter pour réussir cette transition énergétique, comme le développement du réseau électrique national, le coût et le financement des investissements nécessaires, l'amélioration des techniques de stockage de l'électricité, l'acceptabilité des hausses du prix de l'électricité qui sont prévues ou encore faillites des fabricants de panneaux solaires engendrées par la forte diminution des subventions et la concurrence asiatique. En outre, la décision de l'Allemagne n'est pas sans conséquence sur ses voisins européens. Elle perturbe et fragilise l'équilibre offre/demande du système énergétique européen et met en difficulté certains opérateurs. Les yeux de tous les observateurs du monde de l'énergie sont

donc rivés sur les changements qui s'opèrent outre-Rhin, car ils auront des conséquences notables pour l'ensemble de l'Union européenne, voire au-delà.

www.strategie.gouv.fr/content/la-transition-energetique-allemande-est-elle-soutenable-note-danalyse-281-septembre-2012#les-ressources

N° 288, septembre 2012

Pour une complémentarité du rail, de la route et du fleuve au service du transport de marchandises

Le secteur du transport de marchandises s'inscrit actuellement dans une mondialisation de plus en plus forte de l'économie et se trouve marqué par quatre facteurs susceptibles de le déstabiliser : la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la hausse attendue des prix du pétrole, une concurrence économique de plus en plus forte et les difficultés structurelles du fret ferroviaire.

Les politiques publiques en faveur de l'intermodalité, mais aussi du fret ferroviaire et fluvial, se sont développées depuis quelques années en faisant appel à des leviers d'intervention de plus en plus variés : tarification adaptée de l'usage des infrastructures, subventions à certains modes ou projets (transport combiné, autoroutes maritimes et ferroviaires) et mise en place de politiques, souvent locales, liées à l'implantation de centres logistiques, voire, par extension, de centres de production.

Toutefois le report vers des modes complémentaires à la route (fer et fleuve), sur des distances moyennes ou longues, doit faire face à certaines contraintes (temps, nouveaux prestataires dans la chaîne logistique, parfois coûts supplémentaires, etc.) qui impliquent une politique volontariste et une qualité de service irréprochable pour les surmonter.

www.strategie.gouv.fr/content/pour-une-complementarite-du-rail-de-la-route-et-du-fleuve-au-service-du-transport-de-marchan#les-ressources

N° 295, octobre 2012

Le dispositif médical innovant. Attractivité de la France et développement de la filière

Le secteur du dispositif médical (DM) est stratégique par la taille de son marché mondial (plus de 200 milliards d'euros par an) et sa croissance (environ 6 % par an). La France dispose d'une médecine de grande qualité, reconnue internationalement, et d'un dynamisme en termes d'innovation (de nombreuses ruptures technologiques dans le domaine du dispositif médical sont d'origine française : cœur artificiel, chirurgie mini-invasive, etc.). Malheureusement, le secteur industriel français, pour créatif qu'il soit, est handicapé par plusieurs facteurs :

- le transfert de technologie de la recherche fondamentale vers l'industrie est peu efficace ;
- les innovations sont régulièrement captées (rachat de *start-up*, etc.) par de grandes entreprises à capitaux étrangers, en l'absence de grandes entreprises françaises du secteur et d'investisseurs privés prêts à financer ces petites et moyennes entreprises (PME) dans leurs phases de développement ;
- le processus de prise en charge des dispositifs médicaux par l'assurance maladie est parfois très long et onéreux, mais surtout peu prévisible ;
- peu de formations mettent réellement en contact ingénieurs, entrepreneurs et monde médical afin de favoriser le développement économique de dispositifs médicaux innovants émanant de besoins cliniques identifiés « sur le terrain ».

En conséquence, l'innovation profite assez peu au tissu industriel français, fortement morcelé (plus de 1 000 PME), et qui ne compte qu'un faible nombre d'entreprises de taille intermédiaire

(ETI, de 250 à 5 000 salariés) et de grandes entreprises (plus de 5 000 salariés). Encourager et soutenir l'innovation, y compris par la mise en place de fonds adaptés, simplifier les processus administratifs d'inscription des dispositifs médicaux, développer les formations adéquates sont autant de pistes à poursuivre pour accroître l'attractivité de la France pour les entreprises du dispositif médical innovant.

www.strategie.gouv.fr/content/dispositif-medical-innovant-na295#les-ressources

N° 299, novembre 2012

Les bactéries résistantes aux antibiotiques (avec le DQS)

La diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques à l'échelle mondiale constitue une menace majeure pour la santé publique, qui appelle à des mesures fortes pour préserver et développer notre arsenal thérapeutique. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les antibiotiques ont permis de faire considérablement reculer la mortalité par maladie infectieuse au cours du XXe siècle, mais leur utilisation massive, chez l'homme comme chez l'animal, a conduit à l'apparition accélérée de bactéries résistantes aux antibiotiques, qui pourrait faire craindre un retour à l'ère pré-antibiotique. D'ores et déjà apparaissent des cas d'impasses thérapeutiques, infections intractables conduisant à l'amputation, voire au décès du patient. Le coût humain et économique ne cesse de croître. La France, qui reste l'un des plus gros consommateurs d'antibiotiques en Europe en médecine humaine et vétérinaire, mène depuis les années 2000 des actions pour préserver l'efficacité des antibiotiques qui ont permis quelques progrès, mais beaucoup reste à faire. La situation sanitaire actuelle appelle au renforcement des mesures visant à diminuer la consommation d'antibiotiques – notamment des molécules de dernier recours – chez l'homme comme chez l'animal, et à développer de nouvelles stratégies anti-infectieuses.

www.strategie.gouv.fr/content/bacteries-resistantes-antibiotiques-na299#les-ressources

N° 303, novembre 2012

Rio + 20 : priorité à la lutte contre la pauvreté et au droit au développement

En juin 2012, la Conférence « Rio + 20 » a réaffirmé la prééminence de la lutte contre la pauvreté sur d'autres aspects du développement durable, une évolution qui va sans doute marquer les futures négociations internationales sur des sujets environnementaux.

Elle a confirmé que le temps n'est plus aux accords mondiaux *top down* qui imposeraient des contraintes aux États et révélé l'immense fossé qui sépare aujourd'hui la position des pays émergents de celle de l'Union européenne, isolée dans les négociations. L'agenda initial du sommet prévoyait de parvenir à une définition commune de « l'économie verte », mais les pays émergents et nombre de pays en développement, y ont vu à la fois le souhait de monétariser l'environnement et le désir du monde développé de défendre un « protectionnisme vert ». Ils ont donc souhaité recentrer l'accord de juin 2012 sur le progrès social et le droit au développement. Les objectifs de développement durable qui ont été adoptés accordent donc la priorité à l'éradication de la pauvreté, considérée comme un préalable indispensable au développement durable, à la sécurité alimentaire, à l'accès à un emploi digne ou à l'énergie. Le sommet a également marqué la réapparition d'un clivage Nord/Sud et la réaffirmation du désir d'équité entre les nations.

www.strategie.gouv.fr/content/rio-20-priorite-la-lutte-contre-la-pauvrete-et-au-droit-au-developpement-note-danalyse-303-n#les-ressources

N° 304, novembre 2012

Comment lutter contre le climatoscepticisme ?

Les promesses actuelles des États en matière de réductions de gaz à effet de serre ne devraient pas permettre d'éviter des phénomènes climatiques dramatiques et irréversibles. Dans ce cadre, les opinions publiques ne pourront inciter les décideurs à accroître les efforts de réduction des émissions que si elles sont convaincues des risques. Mais les déceptions suscitées par l'échec du sommet de Copenhague, l'ampleur de la crise économique et la médiatisation de controverses sur le travail des climatologues ont conduit à un recul du sentiment d'inquiétude vis-à-vis du changement climatique et de la nécessité d'agir. La sensibilisation des opinions à la menace climatique est extrêmement différente d'un pays à l'autre, mais reste globalement moins prégnante dans les pays émergents. Par ailleurs, le consensus scientifique sur l'existence d'un changement climatique d'origine humaine est largement reconnu dans tous les États, à l'exception des États-Unis. Enfin, les opinions publiques des pays émergents sont difficiles à cerner : le climatoscepticisme y paraît peu présent, mais les pays développés sont parfois soupçonnés de vouloir imposer des contraintes à leur développement économique, au nom du changement climatique.

Cette note s'appuie sur une étude réalisée par les sociétés Nomadéis, K-Minos et Semiocast à la demande du Centre d'analyse stratégique sur l'état de l'opinion publique vis-à-vis du changement climatique dans les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre.

www.strategie.gouv.fr/content/-lutter-contre-climatoscepticisme-na304#les-ressources

N° 305, novembre 2012

Quel rôle pour l'Europe dans les négociations climatiques internationales ?

La signature d'un accord mondial suffisamment efficace pour lutter contre le changement climatique pourra-t-elle se concrétiser à Paris en 2015 ? Le pari est ambitieux : les pays en développement font de la lutte contre la pauvreté un préalable indispensable, les pays émergents mettent en avant le droit au développement et les pays développés font face à la crise économique... L'Union européenne, qui a fait de la politique climatique un instrument de la construction communautaire, peine à influencer sur les négociations. En 2011, à Durban, elle est néanmoins parvenue à faire accepter le principe d'un accord signé au niveau mondial en 2015. Il lui faut à présent rallier les États-Unis et la Chine, principaux émetteurs mondiaux de GES, les autres pays émergents dont les émissions progressent rapidement et enfin les pays en développement, premières victimes des effets du changement climatique. Pour y parvenir, il est nécessaire de favoriser une mise en œuvre rapide des mécanismes de transferts financiers et technologiques, de considérer la transition vers une société sobre en carbone comme un nouveau « grand projet » européen et de montrer que sa réalisation peut aller de pair avec le développement économique et la lutte contre la pauvreté.

Cette note se fonde sur une étude réalisée par le Centre Alexandre Koyré à la demande du CAS sur le rôle de l'Union européenne dans les négociations climatiques.

www.strategie.gouv.fr/content/europe-negociations-climatiques-internationales-NA305#les-ressources

N° 311, décembre 2012

La science-fiction, du miroir de nos sociétés à la réflexion prospective

La science-fiction, exploration libre et créative des futurs possibles, se révèle à la fois un miroir des attentes et des angoisses de ses contemporains, ainsi qu'un outil permettant d'enrichir la réflexion prospective. Les progrès de la science laissent aujourd'hui nos sociétés face au sentiment d'être à la croisée des chemins : des ruptures technologiques sont annoncées (nanotechnologies, biologie de synthèse, etc.) au moment où nos modèles de croissance

économique semblent voués à se heurter aux limites physiques et environnementales de la planète. Alors que se multiplient les débats quant au modèle de développement le plus souhaitable, en quoi la science-fiction et les regards qu'elle porte sur notre société peuvent-ils enrichir la réflexion ?

Les œuvres de SF sont indissociables du contexte socioéconomique dans lequel elles ont été produites. Elles sont le reflet des questionnements de leurs contemporains, de leurs craintes et de leurs espoirs, projetés dans un monde futur ou dans un présent alternatif. Peur de l'apocalypse nucléaire (*La Planète des singes*, Schaffner, 1968), prise de conscience de la finitude des ressources (*Soleil vert*, Harrison, 1966), questions éthiques soulevées par les biotechnologies (*Bienvenue à Gattaca*, Niccol, 1997) ou encore angoisse d'une catastrophe climatique (*Le Jour d'après*, Emmerich, 2004) trouvent ainsi un écho au fil du temps dans la littérature et le cinéma d'anticipation.

La palette de scénarios que la SF explore constitue un véritable outil de réflexion sur les futurs possibles de nos sociétés. En poussant les questionnements au plus loin de leurs conséquences logiques ou réalistes, et en adoptant des hypothèses audacieuses, elle permet d'enrichir la réflexion prospective. Ces récits ne sont pas des tentatives de prédire l'avenir, mais une occasion offerte de mettre à l'épreuve différentes trajectoires de développement futures. Entre projection prospective et songe romanesque, les récits de science-fiction ont ainsi leur place dans la réflexion collective sur nos choix d'avenir.

www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-12-19-science-fiction-na311.pdf

2.2. Rapports

Rapports & Documents n° 54

Le dispositif médical innovant

Attractivité de la France et développement de la filière

*Rapport de la mission présidée par Jacques Lewiner
en collaboration avec Jacques Le Pape*

La Documentation française, février 2013, 134 pages

L'industrie du dispositif médical est parfois considérée, à tort, comme un sous-secteur de l'industrie du médicament. Il est vrai que l'identification de cette filière méconnue est compliquée par le champ très vaste et hétéroclite que recouvrent les dispositifs médicaux ou « DM » : cela va du simple pansement à la plus sophistiquée des valves cardiaques, en passant par les matériels d'imagerie médicale ; de la simple béquille à la prothèse de la hanche, en passant par les logiciels de diagnostic.

Une telle variété de produits implique une diversité tout aussi impressionnante de disciplines scientifiques mobilisées. On se trouve là au confluent de savoirs multiples : la mécanique, la biologie, la physique, la chimie, l'électronique, l'informatique... Avec ce qu'elle implique de compétences croisées et de collaborations inter-métiers, cette pluridisciplinarité constitue un terrain extrêmement fertile pour l'innovation. De fait, l'industrie du dispositif médical apparaît aujourd'hui comme un secteur très dynamique, qui améliore année après année l'offre de santé. Elle bénéficie d'un marché tiré à la fois par le vieillissement de la population, qui suppose des besoins médicaux toujours plus importants, et par la complexité croissante des traitements, qui vont bien au-delà de la seule pharmacologie. Les spécificités de ce secteur, qu'il s'agisse du processus d'innovation, des savoirs requis, des évaluations cliniques ou des règles de sécurité sanitaires, méritent d'être reconnues par les pouvoirs publics.

D'autant que la France a un rôle de premier ordre à jouer dans cette dynamique d'innovation technologique. Elle dispose d'un certain nombre d'atouts, notamment sa médecine de grande qualité et sa recherche, source de nombreuses innovations. Cependant, dans ce secteur du dispositif médical, le tissu industriel français apparaît fragmenté, avec des entreprises souvent

de petite taille, qui peinent à franchir les seuils critiques, ou sont absorbées par les multinationales d'origine étrangère. Le rôle des pouvoirs publics dans le développement de ce secteur s'avère donc crucial.

Ce rapport du Centre d'analyse stratégique vise à proposer des pistes qui permettront de faire émerger une filière française des dispositifs médicaux dynamique et exportatrice. La mission présidée par Jacques Lewiner, en collaboration avec Jacques Le Pape, explore tous les pans de la question : la recherche et l'innovation technologique, la formation des cadres, mais également le financement des entreprises innovantes et la clarification du parcours réglementaire.

Afin que ces innovations profitent pleinement au tissu industriel français, il paraît nécessaire de faciliter le processus de création de *start-up*. Mais il convient également de veiller à un accompagnement dans la durée des entreprises innovantes. La création d'un fonds d'investissement spécifique aux dispositifs médicaux permettra de répondre en partie aux difficultés de financement.

Le développement à long terme de la filière est par ailleurs conditionné par l'existence d'une offre de formation adaptée aux besoins des différents acteurs. Il s'agit, par exemple, de favoriser les contacts entre médecins et ingénieurs dès la formation initiale et tout au long de leur parcours professionnel, mais également de proposer à ces deux publics des formations grâce auxquelles ils pourront mieux appréhender les spécificités du secteur.

Enfin, il convient de fluidifier et de clarifier le processus réglementaire permettant d'obtenir une prise en charge par l'assurance maladie. Une telle évolution est possible sans qu'il faille renoncer aux exigences garantissant les plus hauts niveaux de sécurité sanitaire. L'actualité récente est venue rappeler l'importance de la réglementation dans ce domaine comme ailleurs. Une réglementation efficace et une innovation dynamique, ces deux volets ne sont pas antinomiques, ils sont même nécessairement compatibles, puisqu'il s'agit toujours d'améliorer la santé des patients.

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-dispositif-medical-innovant#les-ressources

Rapports & Documents n° 51

Des technologies compétitives au service du développement durable

Rapport de la mission présidée par Jean Bergougnoux

La Documentation française, novembre 2012, 469 pages

Au-delà de son rôle clé dans la compétitivité d'un pays, l'innovation technologique est indispensable pour apporter des réponses pertinentes aux défis que pose notre engagement en faveur d'un développement durable en termes de croissance économique, de préservation de l'environnement et de progrès social.

La mission de prospective technologique menée par le Centre d'analyse stratégique s'est efforcée d'éclairer cette double problématique en proposant une vision de long terme pour les secteurs de l'énergie, des transports et du bâtiment. Pour chaque technologie étudiée, elle a tenté d'apprécier à la fois la contribution possible en matière de développement durable et le potentiel de compétitivité de notre pays sur la scène internationale.

Ses travaux, présidés par Jean Bergougnoux, ont passé en revue les progrès technologiques susceptibles d'intervenir au cours des prochaines décennies dans les secteurs considérés. Ils ont examiné les conditions d'une intégration de ces progrès dans les systèmes et sous-systèmes préexistants (ou à créer) ; et les conditions d'une arrivée à maturité technique, économique mais aussi sociale. Dans la mesure du possible, deux horizons de temps ont été retenus : un horizon à moyen terme, 2030, pour lequel nous avons une vision assez claire des évolutions à venir et un horizon à long terme, 2050, qui permet d'envisager des sauts scientifiques encore incertains. Enfin, la mission s'est intéressée à quatre technologies

transverses qui interviennent de façon constante dans les trois grands secteurs étudiés, et qui sont susceptibles de produire des avancées déterminantes (la métrologie ; les nanotechnologies ; la régulation et le contrôle-commande ; le réseau domiciliaire).

Un des enseignements de l'exercice est que la prospective technologique reste, en France, très émiettée, ce qui rend difficiles à la fois une approche systémique pourtant indispensable et, s'agissant du bon usage de cette ressource rare que constituent les fonds publics, la définition des priorités sur des bases solides. Dans chaque discipline, dans chaque secteur, les chercheurs, les industriels ont leur propre vision prospective, parfois trop optimiste pour les premiers, mais ces visions s'inscrivent insuffisamment dans un cadre de cohérence permettant d'apprécier l'intérêt réel des innovations envisageables.

Mettre autour d'une table les spécialistes des différents domaines comme nous l'avons fait est à la fois complexe et constructif, mais cet exercice exige au préalable un travail méthodologique rigoureux afin d'approfondir et de renouveler périodiquement les connaissances.

Une difficulté d'ordre pratique dans la conduite d'une démarche prospective globale tient à l'absence de bases de données validées et partagées sur le coût et les performances des technologies. Cela vaut aussi bien pour l'état actuel des différentes technologies que pour les informations – au moins les ordres de grandeur – concernant des innovations en cours de développement ou d'expérimentation. Ces données existent ou pourraient exister, si la demande en était clairement formulée, mais elles sont dispersées dans autant d'organismes et supposent une mise en cohérence suffisante pour pouvoir servir de base à une démarche prospective.

Les principales propositions du rapport sont les suivantes :

- tenir compte, dans la définition des mécanismes de soutien au développement d'une technologie, de sa maturité technique et économique, de sa capacité d'intégration dans les systèmes existants et du positionnement au niveau mondial de la recherche et l'industrie françaises ;
- dans le domaine de la production d'électricité, encourager le déploiement des énergies renouvelables compétitives et privilégier, pour celles dont le coût de production de l'électricité serait supérieur à un seuil à déterminer, les opérations de démonstration et de recherche ;
- compte tenu des différences de prix entre les installations photovoltaïques au sol et en toiture, étendre le concept de bâtiment à énergie positive à un ensemble plus large, l'îlot ou le quartier, afin de bénéficier d'énergies locales à moindre coût ;
- investir dans les technologies transverses : les dispositifs de régulation et gestion des systèmes (contrôle-commande) et en particulier du bâtiment (réseau domiciliaire) ; les nanotechnologies ; les techniques de mesure (métrologie) ; les TIC ; les matériaux.

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-des-technologies-competitives-au-service-du-developpement-durable#les-ressources

Rapports & Documents

Énergies 2050

Rapport de la mission présidée par Jacques Percebois et Claude Mandil, février 2012

Le ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique a demandé le 19 octobre 2011 à Jacques Percebois, professeur à l'université de Montpellier 1, de présider une commission pluraliste et ouverte, avec comme vice-président Claude Mandil, ancien directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie et vice-président du groupe consultatif « feuille de route énergie 2050 » auprès de la Commission européenne, afin de

mener une analyse des différents scénarios possibles de politique énergétique pour la France à l'horizon 2050. Les débats du groupe de travail ont mis en lumière quelques données de base :

- il n'existe ni énergie sans inconvénients, ni scénario idéal, ni trajectoire idéale pour y parvenir. Chaque scénario implique des choix entre différents avantages et inconvénients, et l'opinion publique doit en être clairement informée. Les analyses partielles ou simplistes, celles qui présentent les avantages en oubliant les inconvénients, devraient être proscrites d'où qu'elles proviennent. Certains scénarios ne sont envisageables qu'au prix de révolutions dans les comportements individuels et sociaux, qui ne semblent ni crédibles ni souhaitables. Il faudra certes adapter fortement nos comportements à de nouvelles contraintes, notamment pour économiser une énergie qui risque d'être chère et largement polluante, mais pas au prix de scénarios qui prônent la mise en œuvre d'une société autarcique, qui ne ferait que gérer la pénurie dans tous les domaines de la vie courante ;
- la France n'est pas un isolat énergétique ; elle s'approvisionne sur des marchés mondiaux, elle participe pleinement à la grande œuvre de progrès et de solidarité qu'est l'Union européenne, ses entreprises se développent et sont en compétition sur les marchés mondiaux, la contrainte climatique est mondiale, la crise financière est durable et profonde. Cela ne signifie pas qu'aucune politique autonome n'est possible, mais qu'on ne peut agir comme si l'extérieur était insignifiant. Or les tendances lourdes de l'évolution du paysage énergétique mondial sont décrites dans les publications récentes de l'AIE, et elles sont souvent très différentes de ce que nous percevons comme nécessaire ou souhaitable : croissance continue de la demande d'énergie, en particulier d'électricité, tirée par les besoins des économies émergentes, place durablement prépondérante des énergies fossiles et en particulier du charbon, maintien du pétrole comme énergie de choix pour les besoins de transport, développement spectaculaire de la production des hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz), part croissante mais modérée des énergies renouvelables et du nucléaire, maintien d'une grande partie de l'humanité dans un état de pauvreté énergétique insupportable. Nous ne pouvons pas nier ce contexte, nous devons nous y insérer. Quels que soient les choix qui seront faits, il faudra investir massivement et il faudra le faire en tenant compte des données de la construction européenne et des perspectives qui s'offriront à la France dans les pays émergents.

Les principales recommandations du rapport sont :

- faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique une grande cause nationale ; lancer des appels à proposition afin de mobiliser la R & D et l'innovation dans ce domaine en privilégiant les secteurs du bâtiment et des transports ;
- pour chaque décision de politique énergétique, évaluer le coût et l'effet sur les finances publiques, sur la balance commerciale, sur les émissions de CO₂ et sur l'emploi (à la fois en postes et en qualifications créés), par comparaison avec une décision différente, afin de dégager des priorités ;
- s'interdire toute fermeture administrative d'une centrale nucléaire qui n'aurait pas été décidée par l'exploitant à la suite des injonctions de l'autorité de sûreté ;
- s'engager courageusement dans une politique de vérité (c'est-à-dire de hausse) des prix de l'énergie et des émissions de CO₂, en traitant de façon spécifique et différente le cas de la précarité et celui des industries grosses consommatrices ;
- prendre l'initiative de proposer à nos principaux partenaires européens un réexamen en profondeur des règles du marché intérieur de l'énergie (préalable au financement des investissements nécessaires, en particulier ceux permettant d'assurer la pointe) et assurer la cohérence des décisions des acteurs ;
- envisager une initiative dans le domaine de l'harmonisation internationale des règles et des pratiques de sûreté nucléaire afin de faire converger ces règles et pratiques vers le niveau le plus élevé ;
- maintenir, voire accroître l'effort de recherche publique dans le domaine de l'énergie, en coopération internationale et en accordant une priorité absolue aux programmes mis en

œuvre conjointement par des laboratoires publics et des entreprises innovantes, grandes ou petites, capables de s'attaquer au marché mondial. Les renouvelables et le stockage de l'énergie devront recevoir une attention toute particulière ;

- ne pas se fixer aujourd'hui d'objectif de part du nucléaire à quelque horizon que ce soit, mais s'abstenir de compromettre l'avenir et pour cela maintenir une perspective de long terme pour cette industrie en poursuivant le développement de la génération 4. La prolongation de la durée de vie du parc actuel nous paraît donc la solution de moindre regret (sous la condition absolue que cela soit autorisé par l'ASN).

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-energies-2050#les-ressources

Rapports & Documents n° 47

Les nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux

Rapport de la mission présidée par Olivier Paul-Dubois-Taine

La Documentation française, avril 2012, 164 pages

Nous sommes aujourd'hui confrontés dans nos déplacements à de multiples enjeux : la congestion dans les grandes villes, le changement climatique, le renchérissement des prix de l'énergie qui pèse sur le budget de ceux qui sont obligés de se déplacer en voiture et les considérations liées à l'équité sociale. Si notre système automobile ne peut plus être considéré comme durable sous sa forme actuelle, c'est d'abord parce que le mode d'usage de l'automobile est incompatible avec les exigences énergétiques et environnementales. Les émissions de gaz à effet de serre du transport ont augmenté de près de 20 % depuis 1990 ; notre parc automobile a doublé en une trentaine d'années, de même que nos déplacements en voiture ; notre mode de consommation et d'utilisation de l'automobile n'est pas exportable dans les pays émergents.

En outre, le modèle automobile accentue dans certains cas la fragilisation des populations défavorisées, notamment si l'on prend en compte la perspective d'une croissance des coûts de l'énergie. Nous sommes confrontés à une spirale de la dépendance automobile. Cette spirale tend à exclure certaines catégories de personnes : les handicapés, les personnes âgées, les enfants, les adolescents et, naturellement, les ménages les plus défavorisés. Il faut donc offrir des alternatives aux territoires à faible densité, comme les territoires périurbains et ruraux. Le développement de services de mobilité à un prix raisonnable, peu sensibles aux crises et accessibles au plus grand nombre constitue pour nous tous un défi majeur.

L'organisation de nos territoires et de nos modes de vie ne doit donc plus être déterminée par l'usage exclusif de l'automobile. Il s'agit de penser la mobilité autrement pour faciliter l'organisation de territoires et de modes de vie soutenables, pour trouver de nouvelles marges d'adaptation, pour offrir des solutions de mobilité à tous.

Le système automobile sera confronté à plusieurs ruptures, déjà à l'œuvre pour certaines :

- la voiture ne fait plus autant rêver, notamment les jeunes générations. Aujourd'hui, beaucoup de Français semblent prêts à la louer ou à la partager plutôt qu'à l'acheter. Dès lors, la notion de service et d'usage prendra une place de plus en plus importante et entraînera sans doute un nouveau partage de la chaîne de la valeur dans l'automobile ;
- les applications de la révolution numérique, qui conduit à être connecté à la toile à tout moment, en tout lieu et avec n'importe quel appareil, n'en sont qu'à leurs débuts dans le domaine des transports ;
- une génération de véhicules entièrement électriques ou hybrides se développe et offre de nouvelles possibilités qui doivent être exploitées en fonction de leurs performances réelles et de leur autonomie, qui devrait progresser dans les prochaines années ;
- enfin, le rôle de l'initiative locale, en particulier issue des collectivités territoriales, sera de plus en plus important à l'avenir.

Notre mobilité future ne proviendra pas d'une seule innovation, mais de la diffusion conjuguée et socialement acceptée de plusieurs d'entre elles. Si le rapport du Centre d'analyse stratégique sur les nouvelles mobilités avait pu envisager un certain nombre de solutions pour la mobilité en ville ou dans l'urbain proche, les solutions sont nettement plus complexes à définir pour les territoires ruraux et périurbains : leur étendue géographique et le manque d'efficacité des transports collectifs qui en résulte conduisent à y privilégier de manière quasi exclusive le mode automobile.

Ce rapport propose des pistes et modalités d'actions conciliant l'environnement et la mobilité pour tous et tenant compte du prix de l'énergie. Les six recommandations présentées sont réalisables moyennant une dépense publique modeste et un effort important d'information et de concertation avec les habitants :

- aider les communautés de communes et les agglomérations, ainsi que les pôles d'activité qui le souhaitent (universités, centres commerciaux), à définir des stratégies de mobilité adaptées à leur territoire, en partant de la compréhension locale des flux de déplacement et en prenant en compte le cadre plus global du schéma départemental de transport et de ses liaisons avec les pôles urbains voisins ;
- apporter à l'utilisateur une information en temps réel, afin qu'il puisse organiser ses déplacements en combinant les transports collectifs et individuels (marche à pied, deux-roues, voiture personnelle ou partagée) ;
- coordonner les services de transport collectif, avec des rabattements performants vers les gares routières ou ferroviaires (itinéraires cyclables, parkings de covoiturage), pour une chaîne de transport porte à porte efficace ; affecter à ces rabattements environ 10 % des dépenses annuelles de voirie ;
- s'appuyer sur l'information numérique pour développer le partage de la voiture et notamment des solutions de covoiturage sécurisées reposant sur un tiers de confiance et un suivi géolocalisé du déplacement ;
- limiter les distances parcourues en incitant les professionnels des services à la personne (commerces, santé, loisirs, etc.) à coordonner leurs déplacements, leurs livraisons ou le transport des personnes leur rendant visite ;
- susciter les initiatives des acteurs locaux (entreprises, associations, territoires de vie) afin de multiplier les expérimentations de nouveaux services de mobilité, dans le cadre des stratégies de « management de la mobilité » des communes et groupements de communes.

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-nouvelles-mobilites-dans-les-territoires-periurbains-et-ruraux#les-ressources

Autre publication

Panorama des transports

Le Centre d'analyse stratégique conçoit et réalise depuis 2009 une publication intitulée « Panorama des transports ». Fin 2012, 63 numéros étaient parus. Sous forme de lettre électronique, ce Panorama des transports est à destination de la presse, des professionnels et acteurs publics et privés du monde des transports. Son contenu court (3 à 5 thèmes par numéro) fournit des informations souvent inédites, sur un champ géographique mondial. Sa ligne éditoriale repose sur trois principes :

- synthétiser les points de vue sur une question ;
- apporter un éclairage sur l'avenir et les futures tendances du monde du transport ;
- traiter des sujets qui sont peu présents dans la presse traditionnelle ou spécialisée.

Ce Panorama des transports embrasse l'ensemble des modes de transport, tant voyageurs que fret et traite aussi des moyens futuristes. Il apporte également un focus sur les innovations et le développement durable se rapportant au secteur économique des transports. Le nombre d'abonnés est passé de 1 000 personnes en 2009 à 13 697 personnes aujourd'hui.

www.strategie.gouv.fr/le-panorama-des-transport

2.3. Séminaires et colloques

Pour un renouveau de la logistique urbaine **Séminaire du 3 avril 2012**

Le renouveau de la logistique urbaine a fait l'objet de très nombreuses réflexions depuis au moins vingt ans, Force est de constater pourtant que les pistes de solutions explorées ne sont que très partiellement mises en œuvre, probablement en raison de leur coût unitaire, mais pas uniquement. Ce constat doit conduire l'ensemble des acteurs concernés à trouver de nouvelles solutions pour un transport durable des marchandises en ville. Par ailleurs, dans un contexte régi par la nécessité de lutter contre le changement climatique, couplée à la montée des prix des hydrocarbures, il importe de s'interroger sur les moyens à notre disposition pour diminuer la consommation de pétrole et de gaz.

Enfin, les technologies évoluent en même temps que l'organisation urbaine : les progrès des technologies de l'information permettent de penser autrement le transport ; des véhicules de livraison entièrement électriques sont désormais à disposition, avec une autonomie encore limitée, mais acceptable à l'échelle de la ville. Le développement considérable du e-commerce ou le renouveau des magasins de proximité contribuent encore à modifier l'organisation de la ville.

www.strategie.gouv.fr/content/actes-du-seminaire-pour-un-renouveau-de-la-logistique-urbaine#les-ressources

Pour une complémentarité du rail, de la route et du fleuve au service du transport de marchandises **Séminaire du 25 septembre 2012**

Comment peut-on développer un transport durable des marchandises ? Quelles sont les difficultés rencontrées pour mettre en place une complémentarité du rail, de la route et du fleuve ? Quels sont les apports de la recherche pour l'appui des politiques publiques ? Plusieurs raisons ont incité le Centre d'analyse stratégique à organiser cette réflexion sur la complémentarité entre les modes de transport, dans un contexte où le mode routier reste très largement dominant dans le transport de marchandise, avec 88 % de parts de marché.

On connaît les limites de ce système. Premièrement, les émissions de gaz à effet de serre qui y sont particulièrement importantes : en 2011, on estime que la route a représenté 93 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. De plus, ce mode de transport repose quasi exclusivement sur le pétrole dont le prix a été multiplié par quatre depuis 2000 et pèse de plus en plus dans le déficit de notre balance commerciale. Deuxièmement, la situation du fret ferroviaire reste préoccupante. Alors qu'il aurait dû bénéficier de cette hausse considérable du prix du pétrole, non seulement il ne s'est pas développé mais il a reculé en France de près de 40 % depuis 2000. Le recul a été encore plus important pour le transport combiné puisqu'on estime qu'il est de 70 %. La crise économique n'explique pas tout. Dans le prolongement des travaux menés sur la logistique urbaine, le Centre a engagé ce travail sur le report modal en s'intéressant au transport de marchandises à moyenne et longue distance.

www.strategie.gouv.fr/content/actes-du-seminaire-pour-une-complementarite-du-rail-de-la-route-et-du-fleuve-au-service-du-t#les-ressources

Où vont les négociations climatiques internationales ?

Colloque du 14 novembre 2012

En 2011, le Centre d'analyse stratégique a confié à des experts la réalisation de deux études portant sur l'avenir des négociations climatiques. Amy Dahan et Stefan Akut, du Centre Koyré (EHESS-CNRS), ainsi que Cédric Baecher et Étienne Collomb, pour le consortium d'entreprises Nomadéis-Semiocast- K-Minos ont présenté le résultat de leurs travaux, portant respectivement sur l'influence de l'évolution des relations géopolitiques sur le futur régime climatique international et sur la perception du discours scientifique par les opinions publiques des principaux pays émetteurs de GES.

Le colloque a fait intervenir les auteurs des rapports commandés par le CAS, ainsi que des experts des médias, des enquêtes d'opinion et du déroulement des conférences climatiques autour de deux thématiques :

- comment le discours scientifique est-il reçu dans les pays qui peuvent faire basculer les négociations (Chine, Brésil, États-Unis, Afrique du Sud, France) ? Comment lutter contre le « climatoscepticisme » ?
- de nouveaux jeux d'acteurs, un nouveau régime climatique : où va la gouvernance mondiale ? Quel rôle pour l'Union européenne ?

www.strategie.gouv.fr/content/colloque-negociations-climatiques-internationales

De la science-fiction à la réalité (avec le DQS)

Colloque du 19 décembre 2012

Penser le futur permet-il d'éclairer le présent ? Face aux défis environnementaux, technologiques, sociaux et éthiques qui se posent à nous aujourd'hui, la science-fiction – exercice d'exploration libre des futurs possibles – peut-elle enrichir notre réflexion prospective et éclairer les débats de société ?

Scientifiques, philosophes, auteurs de science-fiction... des experts d'horizons différents ont confronté leurs regards lors de deux tables rondes :

Après l'humain : de l'homme réparé à l'homme augmenté ?

Depuis le début des années 2000, à la faveur de la convergence des nanotechnologies, des biotechnologies, de l'informatique et des sciences cognitives (NBIC) se développe l'idée que de nouvelles technologies vont émerger, permettant d'améliorer significativement les capacités physiques et intellectuelles de l'être humain. Quels scénarios de développement de ces technologies d'amélioration des capacités humaines ? Quelles sont leurs implications éthiques et sociétales ? Que serait un monde où les humains n'échapperaient plus aux améliorations technologiques ?

Après la Terre : préserver notre planète ou en « terra-former » une autre ?

Préserver l'environnement, objectif mis sur l'agenda politique dans les années 1990, semble devoir devenir l'un des plus grands défis que l'humanité devra relever dans les années à venir. Comment enrayer la dégradation de plus en plus forte des écosystèmes naturels ? Comment nous adapterions-nous à cette même dégradation ? Face aux changements climatiques, quelle place accorder aux techniques de géo-ingénierie et de modification technologique de notre environnement ?

www.strategie.gouv.fr/content/actes-du-colloque-de-la-science-fiction-la-realite

2.4. Auditions et participations extérieures

Présentation des trois Notes d'analyse sur les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique :

- au salon du livre de Paris, sous forme de tables rondes avec de grands experts, sur le stand du Centre national du livre le 19 mars 2012 ;
- en ouverture de la journée interprofessionnelle du livre à Limoges le 4 juin 2012.

Présentation de la Note d'analyse « Pour un développement responsable des nanotechnologies » Symposium « YESS2012 – Nanosciences and clean technologies », organisé à l'université de Berkeley, Californie, par le consulat général de France à San Francisco et l'université de Berkeley, le 22 mars 2012.

Présentation du rapport *Une ambition spatiale pour l'Europe* :

- au CGEIET le 9 novembre 2011 ;
- à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 14 février 2012.

Présentation du rapport *Le fossé numérique en France* :

- la Fédération du service aux particuliers (FESP) le 14 décembre 2011 ;
- le Syntec numérique le 13 janvier 2012 ;
- devant Mme Laure de la Raudière et Mme Corinne Erhel, députées, chargées du rapport d'information sur la mise en application de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique.

Présentation du rapport *Les aides publiques nuisibles à la biodiversité* :

- audition de Guillaume Sainteny par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale le 15 février 2012 ;
- présentation devant les membres relevant de la Commission permanente des Ressources naturelles et de ses deux collègues « biodiversité et milieux naturels » « gestion intégrée de l'eau » du Commissariat général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) le 22 février 2012 ;
- présentation aux Directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) le 14 mars 2012 ;
- présentation du chapitre « eau » à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) le 11 mai 2012 lors de la réunion des opérateurs de recherche (Inra, Ifremer, BRGM, Enges, etc.) ;

Présentation du rapport *Les nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux* ;

- Intervention lors de la convention annuelle Trans.Cité de Veolia-Transdev à Varsovie le 26 septembre 2012 sur les enjeux du transport périurbain et les équilibres socio-économiques ;
- participation au Forum Recherche et innovation collaborative organisé par DCNS Research le 25 juin 2012 dans le cadre de la mission « Des technologies compétitives au service du développement durable ».

Présentation du rapport *Des technologies compétitives au service du développement durable* devant la section Technologies et société du CGEIET en avril 2012, aux Groupes professionnels Énergie Arts & Métiers, IESF, Inter Mines, Centrale énergies, Supélec, Ponts, le 12 novembre 2012,

Département Économie-Finances

1 ■ Présentation générale des travaux

Le programme de travail du département Économie-Finances (DEF) pour 2012, placé sous le signe d'une difficile sortie de crise, s'est organisé autour de trois thèmes principaux : les relations coopératives et non coopératives entre pays ; l'articulation entre investissement et emploi ; le « pilotage » de l'économie.

1.1. Europe et monde : relations coopératives et non coopératives

La période de crise a renouvelé notre compréhension du fonctionnement et des enjeux de l'économie mondiale : les transformations des rôles des différents pays s'accroissent, parfois de façon inquiétante. C'est dans ce contexte qu'ont notamment été examinées les cibles de convergence réelle au sein de l'Union européenne, la soutenabilité, à l'avenir, de la croissance des grands pays émergents, les risques d'inflation ou les modalités de consolidation budgétaire.

Le choix a été fait de réexaminer les débats en vigueur il y a vingt ans sur les zones monétaires optimales pour mieux comprendre la difficulté intrinsèque de la convergence réelle en Europe, et s'interroger sur la nécessité de cette dernière et sur ses modalités. En effet, le fonctionnement communautaire n'impose pas forcément cette convergence mais une juste répartition des rôles. À l'inverse, les risques de divergence engendrés par le change fixe et la polarisation des activités économiques coûtent cher à la communauté.

Malgré la divergence réelle observée entre les pays membres de l'Union européenne, ou de la zone euro, un fonctionnement collaboratif conserve une véritable valeur. La théorie des jeux coopératifs fournit un cadre conceptuel pour la définition et le calcul de cette « valeur » de l'Union. Un document de travail a étudié dans quelle mesure elle peut guider les choix pour la définition d'un budget communautaire. Le CAS a également initié des travaux sur les arbitrages équité/efficacité pour les programmes de financement des fonds stratégiques européens. En particulier un travail est engagé sur le financement des investissements d'infrastructure de connexion (*project bonds* en particulier). Apparaît alors une réelle nécessité à mieux définir le partage des risques et des rôles au sein de l'Union entre le niveau communautaire, le niveau des États membres et les différents acteurs privés ou semi-publics intervenant dans ce type d'investissement.

Pour la seconde fois, le CAS a produit un tableau de bord des dépenses publiques européennes, proposant une agrégation des dépenses des 27 membres et des dépenses communautaires.

Le CAS a également eu pour ambition de cartographier les différentes stratégies de l'Europe face aux déséquilibres mondiaux. L'objectif est d'examiner les réponses possibles : orientation des investissements financiers et non financiers, rôle de l'OMC, réforme des réglementations des marchés financiers et dimension externe du marché intérieur de l'Union européenne, etc.

Pour cela, le département a étudié les différents modes de croissance des grands pays émergents, et examiné leur capacité à tirer durablement la croissance mondiale.

Les stratégies de croissance envisageables pour les pays développés ont également été le thème de notre colloque institutionnel annuel de rentrée réunissant plusieurs experts internationaux et des chefs d'entreprise.

Nous avons enfin contribué à un colloque international co-organisé par le CAS, la Banque de France, le CEPREMAP et la Réserve fédérale d'Atlanta faisant le point sur les avancées de la modélisation macroéconomique pour mieux élaborer des stratégies de sortie de crise.

Parmi celles-ci, les stratégies de consolidation budgétaire ont été mises en œuvre de façon différenciée en Europe. Plus généralement, à compter de 2009, des plans de consolidation budgétaire ont été activés par l'ensemble des pays de la zone euro, en réaction à la crise financière, pour se prémunir contre les risques d'insolvabilité et d'endettement cumulatif. Quoique répondant au même objectif stratégique, les mesures prises par les États pour réduire leur dette souveraine varient en nature (composition), amplitude et vitesse (échéance des effets attendus). Le CAS a cherché à en dresser une typologie ainsi qu'une analyse de la répartition de leur charge sur les agents.

Le CAS a également finalisé différents travaux sur les finances publiques, en particulier une première note sur la mesure de la soutenabilité des finances publiques avec une comparaison internationale et historique, et une seconde utilisant notre modèle DSGE permettant de comparer neuf instruments de politique budgétaire pour optimiser consolidation et redémarrage de l'économie.

1.2. Investir aujourd'hui : prise de risque des entreprises, financement de la croissance et État investisseur

Le comportement d'investissement des entreprises est conditionné par leur degré d'aversion au risque : c'est un point essentiel qui gouverne les décisions d'emploi, la R & D ou le développement commercial, notamment à l'international. Le DEF a examiné en 2012 différents thèmes, qui vont du financement de l'amorçage des jeunes pousses aux doctrines de l'État investisseur, en essayant de garder en ligne de mire cette dimension du risque comme clé du comportement des entreprises.

Le premier grand chantier a été celui de l'emploi, de la productivité et des différences sectorielles. L'emploi a été abordé sous deux angles différents, mais chaque fois sur la base d'une analyse sectorielle, de façon à mieux comprendre les expositions aux grands facteurs de risque de nos économies.

L'ajustement de l'emploi pendant la crise, très disparate selon les pays et les secteurs, a été l'un des premiers travaux menés, en identifiant les éventuelles ruptures dans les tendances de la croissance potentielle et de la productivité.

Les travaux avec le laboratoire Érasme et l'outil NEMESIS ont permis également de réaliser des prévisions sectorielles de l'emploi à long terme à fin 2011, révisées en 2012 pour l'exercice Prospective des métiers et qualifications (PMQ 3) à paraître. Différents scénarios et variantes de risques ont été étudiés, ainsi qu'un chiffrage de certaines stratégies énergétiques, chaque fois en collaboration avec les départements DTE et DDD. Ces travaux multisectoriels ont également donné lieu à des projections à plus court terme, visant à identifier les secteurs porteurs en matière d'emplois.

Le financement de l'amorçage, l'entrepreneuriat et le rôle de l'État investisseur constituent le second grand volet de cette thématique de la croissance et du risque. En particulier a été finalisé en 2012 un travail sur le financement de l'amorçage et l'évolution du capital investissement sur ce segment. A été poursuivie la collaboration avec le Commissariat général à l'investissement (CGI), notamment dans sa définition du processus à retenir pour l'évaluation du Programme d'investissements d'avenir.

Le département a ainsi examiné les leviers de politique économique permettant d'encourager la prise de risque des entreprises, notamment en favorisant des implantations internationales par une meilleure prise en compte des facteurs « ressources humaines » et organisation.

À cet égard, « l'entrepreneuriat » a été examiné comme archétype de la prise de risque. Une comparaison internationale et une étude économétrique des enquêtes françaises a permis d'avancer diverses recommandations pour mieux instrumenter les différentes attitudes face au risque de la part des entrepreneurs.

1.3. « Pilotage » de l'économie : de la modernisation de l'État au financement du logement social

Sont regroupés ici différents travaux concernant plus directement l'action publique. On notera en particulier ceux sur le logement social qui, commencés en 2011, ont été poursuivis.

On notera également la réalisation avec l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) du *Tableau de bord sur l'attractivité de la France*, publié chaque année.

Il convient enfin de mentionner deux études réalisées dans le cadre des travaux du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) sur la fiscalité du secteur de la finance. La première, une analyse des salaires dans ce secteur, figure dans un des rapports complémentaires au rapport du CPO intitulé *Les prélèvements obligatoires et les entreprises du secteur financier*. La deuxième note, réalisée en parallèle, vise la question d'une taxation des « hors-bilans » des banques.

2 ■ Liste des travaux

2.1. Notes d'analyse

N° 258, janvier 2012

Les secteurs créateurs d'emplois à moyen terme (avec le DTE)

Si le recul initial de l'activité en 2008 s'est principalement manifesté en France comme un choc global de la demande extérieure adressée aux secteurs industriels, se transmettant à l'ensemble de l'économie, le rebond des secteurs n'a pas été mécanique et a mis en lumière des trajectoires hétérogènes qui témoignent d'avantages comparatifs ou de capacités d'innovation différents selon les secteurs, ne conférant pas à tous le même potentiel de création d'emploi.

La présente étude constitue un travail d'actualisation des projections sectorielles d'emplois. À cet égard, les créations totales d'emploi observées dans le secteur marchand à la fin de l'année 2010 et au cours de l'année 2011 ont été supérieures aux projections de l'année passée, alors même que la croissance n'a pas été plus vigoureuse que prévu. Ce dynamisme de l'emploi observé est surprenant et traduit de fait une inflexion marquée, à la baisse, de la productivité du travail. Au total, 783 000 emplois sont créés dans le secteur marchand de 2011 à 2016.

Toutefois, la hiérarchie des tendances sectorielles de l'emploi se maintient par rapport aux projections précédentes. Si, au niveau agrégé, l'ajustement modéré de l'emploi traduit bien une volonté de préserver le cœur de métier, la distribution des parts de marché en phase de reprise, initiée en 2009 à la faveur du rebond du commerce extérieur, devrait impliquer des réallocations d'emplois importantes : les secteurs dont l'emploi diminue sur la période 2011-2016, concentrés dans l'industrie, détruisent 161 000 emplois, tandis que les secteurs

créateurs d'emploi, regroupés dans les services aux entreprises, dans les services personnels et d'utilité collective ainsi que dans les services d'intermédiation, totalisent 944 000 créations d'emploi. L'ampleur de ces réallocations d'emplois à moyen terme traduit bien un mouvement de transformation structurelle du tissu productif français, à l'œuvre en dépit des perspectives moroses concernant l'emploi agrégé à court terme.

www.strategie.gouv.fr/content/les-secteurs-createurs-demplois-moyen-terme-note-danalyse-258-janvier-2012

N° 259, janvier 2012

Les secteurs de la nouvelle croissance : une projection à l'horizon 2030 (avec le DTE)

Alors que les turbulences qui agitent les marchés semblent focaliser l'attention sur le court terme, revenir aux fondamentaux et envisager les ressorts de notre croissance sur la longue durée est une manière de réduire les incertitudes. Peut-on, sur la base des comportements standards des agents, en intégrant les contraintes économiques liées aux enjeux environnementaux, au retour des soldes financiers publics sur des niveaux soutenables et aux modifications de prix et de productivité issus de la crise, générer de la croissance et sur quel type de spécialisation ?

La projection de long terme de la croissance française et de ses moteurs sectoriels ne saurait être purement tendancielle. Elle doit tenir compte des effets de la crise mais également de certaines mutations majeures. La transition écologique, la hausse des matières premières, le basculement du monde vers les émergents, le vieillissement de la population transforment, contraignent et irriguent les secteurs d'activité. Les politiques engagées (qu'il s'agisse de la réforme des retraites, du Grenelle de l'environnement ou des objectifs de stabilité budgétaire à moyen terme) agissent aussi sur les perspectives de croissance. Ces évolutions d'une économie en transformation mais qui n'a pas achevé sa mue conditionnent les scénarios de sortie de crise et de croissance à long terme. Les trois scénarios bâtis par le CAS dans le cadre du rapport *Les secteurs de la nouvelle croissance : une projection à l'horizon 2030* montrent que l'incertitude réside moins dans la performance moyenne de croissance que dans sa composition sectorielle.

www.strategie.gouv.fr/content/les-secteurs-de-la-nouvelle-croissance-une-projection-lhorizon-2030-note-de-synthese-259-jan

N° 264, février 2012

Les aides au logement des ménages modestes (avec le DQS)

Malgré l'importance des aides au logement en faveur des ménages modestes, ces derniers rencontrent des difficultés croissantes à se loger. En effet, le parc qui leur est financièrement accessible s'est réduit depuis la fin des années 1980, particulièrement entre 1988 et 1996. Or il apparaît que la puissance publique ignore trop souvent le retour sur investissement réel des politiques qu'elle finance, faute d'indicateur adéquat, notamment parce que les critères d'éligibilité, les plafonds de loyers et autres paramètres sont définis trop largement, sans prise en compte suffisante de la diversité des marchés locaux du logement. Il en résulte une mauvaise allocation du parc et des bénéficiaires. Dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, cette note formule des propositions concrètes visant à renforcer l'efficacité des politiques du logement tout en les rendant plus justes. Dans certains cas, cette recherche d'efficacité doit passer en premier lieu par la création d'indicateurs synthétiques permettant de comparer différentes politiques ou différents projets.

www.strategie.gouv.fr/content/les-aides-au-logement-des-menages-modestes-note-danalyse-264-fevrier-2012

N° 265, février 2012

Renforcer l'amorçage

La crise économique et les réformes réglementaires devraient accélérer la transformation du paysage du capital-risque. Pour pallier le défaut de financement de l'amorçage et répondre aux besoins plus qualitatifs d'accompagnement des jeunes pousses, il est important de bien comprendre les manques de ces dispositifs et d'indiquer les solutions envisageables. Les initiatives privées montrent la voie et doivent être encouragées, car elles permettent sans doute d'optimiser la dépense publique en matière d'amorçage. Il est également indispensable d'évaluer les soutiens publics aux jeunes entreprises afin de poursuivre la mise en cohérence des différents instruments publics en faveur du capital-risque. Cette stratégie serait à même de faciliter la recomposition en cours de l'écosystème du capital-risque et, *in fine*, d'établir les conditions idoines à l'accompagnement d'innovations de rupture.

www.strategie.gouv.fr/content/renforcer-lamorçage-note-danalyse-265-fevrier-2012

N° 269, mars 2012

Les ressources humaines, clés de l'internationalisation des entreprises françaises

L'analyse d'un panel d'environ 12 000 entreprises indépendantes et groupes français sur la période 2002-2007 permet de relier directement l'internationalisation des entreprises au degré de qualification de la main-d'œuvre employée. Toutes choses égales par ailleurs, la part de cadres et d'ingénieurs augmente avec le degré d'insertion sur les marchés mondiaux. Ce renforcement de la qualification de la main-d'œuvre reflète principalement une diminution des emplois directement liés au processus de production. En effet, l'internationalisation (qu'elle prenne la forme d'importations, d'exportations ou d'implantations à l'étranger) nécessite de développer les fonctions commerciales et de gestion, lesquelles sont relativement plus intensives en travail qualifié. En étudiant plus spécifiquement les entreprises qui exportent ou s'implantent à l'étranger pour la première fois, cette note permet d'identifier les facteurs facilitant leur développement à l'international. La montée en qualification des emplois apparaît comme un préalable pour exporter et réaliser un investissement direct à l'étranger. La note montre également que le recours à des fournisseurs étrangers permet aux entreprises d'améliorer leur connaissance des marchés étrangers et l'efficacité de leur processus de production, et favorise ainsi le passage au statut d'exportateur.

www.strategie.gouv.fr/content/les-ressources-humaines-cle-de-linternationalisation-des-entreprises-francaises-note-danalys

N° 284, septembre 2012

L'ajustement de l'emploi pendant la crise : une comparaison internationale et sectorielle (avec le DTE)

L'emploi a été très touché durant la crise. Pourtant, selon les pays et les secteurs d'activité, son évolution n'a pas toujours reflété celle de l'activité, en diminuant plus ou moins que proportionnellement. Afin de mieux comprendre ces dynamiques, cette note étudie l'emploi dans huit grands pays industrialisés et trois secteurs d'activité de référence. Pour cela, une étude économétrique de la productivité du travail permet d'identifier les contributions tantôt de la flexibilité externe (licenciements) tantôt de la flexibilité interne (modulation des heures et réduction des salaires réels). Les différentes stratégies des entreprises et des États (par la mise en place de dispositifs de soutiens *ad hoc*) sont étudiées. Une dernière partie s'intéresse plus précisément aux ruptures structurelles susceptibles d'avoir affecté la productivité du travail et aux perspectives de moyen terme pour nos économies.

www.strategie.gouv.fr/content/lajustement-de-lemploi-pendant-la-crise-une-comparaison-internationale-et-sectorielle-note-d

N° 285, septembre 2012

La croissance chez les grands émergents : convergences et tensions

La convergence des pays pauvres vers les pays riches en termes de niveaux de vie est loin d'être mécanique. Cependant, certains d'entre eux, notamment parmi les « grands émergents », semblent entrés dans une dynamique de convergence accélérée, marquée par une transformation structurelle qui suppose une réallocation des facteurs de production vers les secteurs les plus productifs de l'économie. Ils se sont principalement appuyés jusqu'ici sur le développement du secteur manufacturier produisant des biens échangeables, car celui-ci converge vers la frontière technologique définie par les pays les plus avancés.

Le recours à une monnaie sous-évaluée, notamment en Chine, a été le principal instrument utilisé, mais il a ses limites. Les partenaires commerciaux, qui font face à la plus sévère crise économique de l'après-guerre, s'accommodent de moins en moins des déséquilibres globaux qui en résultent. Les pays émergents sont donc contraints de répondre à cette tension en accélérant la montée en gamme de leurs productions afin de moins compter sur la faiblesse de leur monnaie. Ils doivent également exploiter les marges de manœuvre disponibles pour stimuler la consommation domestique même si cela nécessite d'affronter de nombreux obstacles institutionnels (modernisation du système financier, sécurité sociale, partage de la croissance, etc.). Enfin, l'évolution de la gouvernance ne sera pas sans impact sur l'insertion de ces pays dans la mondialisation des échanges.

www.strategie.gouv.fr/content/la-croissance-chez-les-grands-emergents-convergences-et-tensions-note-danalyse-285-septembre

N° 286, septembre 2012

Convergence des économies européennes : vingt ans après

Les divergences dans les taux d'intérêt réels et les crédits au secteur privé expliquent une bonne part de la tendance vers plus d'hétérogénéité. Les coûts salariaux, souvent mis en exergue, ne représentent que l'une des causes de divergence, même si leur évolution traduit une perte d'avantage comparatif par les pays de la périphérie. En outre, une polarisation des activités productives est bien à l'œuvre au sein de l'Union économique et monétaire (UEM) du fait de rendements d'échelle croissants et d'externalités liées à la constitution même du marché unique. Paradoxalement, les Fonds structurels en charge du développement des infrastructures ont pu accroître ces divergences en facilitant les échanges des pays du cœur vers ceux de la périphérie. L'afflux de capitaux dans les pays en rattrapage reste néanmoins indispensable si l'on maintient l'objectif de convergence. Dans cette perspective, les Fonds structurels ou d'autres dispositifs similaires peuvent être un vecteur d'investissements productifs.

www.strategie.gouv.fr/content/convergence-des-economies-europeennes-vingt-ans-apres-note-danalyse-286-septembre-2012

N° 287, septembre 2012

Une analyse des stratégies de désendettement public

Après la mise en place d'importants plans de relance budgétaire en 2008 et 2009, la tendance est clairement à la réduction des déficits pour faire face à la montée de l'endettement public et au risque de hausse des taux d'intérêt. Pour autant, depuis 2011 et surtout 2012, certains économistes s'interrogent sur le rythme de mise en œuvre des politiques d'ajustement, compte tenu de leur impact sur les perspectives de croissance.

Pour faire le point sur ce débat, il convient de considérer les spécificités de la période actuelle, compte tenu en particulier du désendettement privé prolongé. Dans ce contexte, une réduction

trop rapide des déficits peut présenter des inconvénients. Cela ne saurait pour autant remettre en cause l'objectif de long terme de désendettement public afin, notamment, d'éviter une perte de confiance dans la capacité des États à maîtriser leurs finances publiques et, par voie de conséquence, l'augmentation des taux d'intérêt.

Les expériences historiques montrent ainsi que la résorption des dettes publiques, par exemple celles héritées de la Seconde Guerre mondiale, était étalée au moins sur une décennie, et soutenue par des taux d'intérêt réels négatifs et une croissance forte. Ces deux leviers étaient actionnés *via* plusieurs instruments de régulation financière et d'importants investissements publics, qui pourraient être mobilisés dans les stratégies actuelles de désendettement public en Europe.

www.strategie.gouv.fr/content/une-analyse-des-strategies-de-desendettement-public-note-danalyse-287-septembre-2012

N° 296, octobre 2012

L'entrepreneuriat en France. Mythes et réalités en comparaison internationale

Malgré un réel dynamisme de la création d'entreprise, la France reste souvent présentée comme un pays doté d'une faible culture entrepreneuriale. Cette image de la France doit cependant être nuancée. En effet, l'analyse d'enquêtes qualitatives récentes permet de montrer que les Français témoignent d'une forte envie d'entreprendre et que le potentiel entrepreneurial progresse en France. Le portrait de la France en matière de culture et d'activité entrepreneuriale est établi à partir d'une comparaison avec trois pays : les États-Unis, souvent présentés comme un modèle de société entrepreneuriale, l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui sont considérés comme les économies européennes les plus dynamiques. L'analyse permet tout d'abord d'apprécier le potentiel entrepreneurial de ces économies qui repose sur la conjugaison d'un désir d'entreprendre et de la faisabilité perçue du projet de création d'entreprise.

www.strategie.gouv.fr/content/entrepreneuriat-en-france-na-296-297

N° 297, octobre 2012

L'entrepreneuriat en France. Comment mieux accompagner la prise de risque des créateurs d'entreprises ?

La capacité d'un créateur à prendre ces risques dépend de la situation dans laquelle il se trouve au moment de fonder son entreprise. Ainsi, la prise en compte de variables telles que le statut antérieur, le diplôme et les motivations à la création de l'entreprise permet d'étudier l'exposition au risque et la capacité de croissance de quatre grands profils de créateurs. Cette étude, réalisée à partir des données de l'INSEE provenant du suivi d'une cohorte d'individus ayant créé leur entreprise en 2006, montre que les créateurs démarrant un projet ambitieux dans un environnement familial ne sont pas toujours les plus actifs en termes de développement de leur entreprise. Au contraire, certains créateurs adoptent des comportements dynamiques alors même qu'ils sont fortement exposés au risque. Les pouvoirs publics peuvent aider à rationaliser la prise de risque des créateurs en incitant les plus prudents à développer leur entreprise (« menus » de contrats d'avances remboursables) et en diminuant l'exposition au risque des entrepreneurs les plus dynamiques (exigences comptables).

www.strategie.gouv.fr/content/entrepreneuriat-en-france-na-296-297

2.2. Autres publications

Documents de travail

Document de travail n° 2012-02, mars 2012

L'ajustement de l'emploi pendant la crise : une comparaison internationale et sectorielle

L'ajustement de l'emploi pendant la crise a suscité de nombreux travaux. Le « miracle » allemand (l'emploi ne s'est pas ajusté à la diminution de la valeur ajoutée) et, plus généralement, les stratégies de maintien dans l'emploi observées dans certains pays industrialisés ont été analysés à partir des spécificités des marchés du travail (au travers notamment de spécifications économétriques) et des politiques mises en œuvre durant la crise. La plupart de ces travaux concluent à une grande hétérogénéité de ces mécanismes d'ajustement de l'emploi durant la crise. L'étude présentée ici apporte plusieurs éclairages neufs : à partir d'une modélisation standard de l'emploi, elle donne une lecture macro-sectorielle des évolutions observées jusqu'au troisième trimestre de l'année 2011 dans huit grands pays industrialisés. En effet, la plupart des travaux réalisés en comparaison internationale ont étudié l'ajustement de l'emploi à un niveau agrégé et rares sont ceux qui ont analysé l'hétérogénéité des dynamiques d'emploi selon les secteurs d'activité. En lien, cette approche permet d'une part de mieux identifier les dynamiques d'emploi « divergentes » par rapport aux évolutions structurelles et, d'autre part, d'en donner les principaux déterminants.

On peut ainsi affiner le diagnostic sur les enjeux majeurs liés à la question de l'emploi. La profondeur de la crise a-t-elle affecté durablement le fonctionnement du marché du travail ? Quels sont les effets d'hystérèse et leurs impacts de long terme sur la croissance ? Dès lors, quelles politiques conduire pour résorber au mieux d'éventuelles séquelles et achever l'ajustement ? Quelle vulnérabilité aujourd'hui ? Quelles marges de manœuvre reste-t-il tant au niveau des entreprises et de leur trésorerie qu'au niveau des politiques publiques ?

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2012-02-l%E2%80%99ajustement-de-l%E2%80%99emploi-pendant-la-crise-une-comparaison-intern

Document de travail n° 2012-03, juin 2012

Politique budgétaire en équilibre général : une analyse appliquée à la zone euro

Ce document s'attache à rationaliser et à évaluer, dans un modèle d'équilibre général appliqué à la zone euro, différentes politiques budgétaires de relance et de consolidation, en fonction de la vitesse et de la composition de l'ajustement. Cette question a été éludée dans la littérature examinant la politique budgétaire en équilibre général, qui privilégie le financement forfaitaire des dépenses publiques et étudie la persistance du choc de relance. À partir d'un modèle néokeynésien en économie ouverte, avec un bloc détaillé d'instruments budgétaires qui réagissent à l'évolution de la dette publique, trois résultats sont mis en avant.

Premièrement, certains travaux récents, qui considèrent la vitesse de l'ajustement budgétaire comme donnée, présentent des résultats sensibles à ce paramètre. Ainsi, la croissance de la consommation privée après une augmentation des dépenses publiques, que mettent en évidence Corsetti *et al.* (2012), ne peut être reproduite que pour une vitesse rapide de l'ajustement.

Deuxièmement, l'efficacité à stimuler la production dépend fortement de l'instrument de relance privilégié. Les multiplicateurs les plus importants, supérieurs à l'unité, sont ceux de l'investissement public, puis de la consommation publique et des transferts vers les ménages contraints financièrement. Ces trois instruments assurent un autofinancement à court terme, avec un ratio dette publique sur production qui décroît, du fait d'une augmentation de

l'assiette des impôts et de la croissance de la production. Les baisses de taxes qui favorisent l'offre de biens ont en revanche des effets plus faibles sur la production, qui diminuent encore si la demande se contracte du fait de la baisse des dépenses publiques.

Troisièmement, si l'anticipation d'un ajustement plus rapide après une relance peut avoir des effets positifs sur la production à court terme, *via* des taux d'intérêt plus faibles, les effets négatifs sur la demande dominant largement à moyen terme. Dans le cas d'un ajustement rapide, l'impact négatif sur la production sera moins fort s'il passe davantage par une augmentation des recettes que par une diminution des dépenses. Enfin, la composition de l'ajustement joue un rôle plus faible sur la production lorsque l'ajustement est très graduel.

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2012-3-politique-budgetaire-en-equilibre-general-une-analyse-appliquee-l

Document de travail n° 2012-04, juin 2012

Convergence des économies européennes : quel bilan vingt ans après ?

La convergence réelle des pays membres de la zone euro ne s'est pas réalisée comme espéré. Si la crise des *subprimes* a été l'élément déclencheur de la crise actuelle, celle-ci tient sans doute à des facteurs liés à la mise en œuvre même de l'Union monétaire. En particulier, les divergences de taux d'intérêt réels et de crédits au secteur privé semblent expliquer une bonne part du mouvement d'ensemble vers plus d'hétérogénéité.

En revanche, les coûts salariaux souvent mis en exergue ne semblent pas être une source importante de divergence. En outre, la polarisation des activités productives est bien à l'œuvre dans l'UEM, du fait de rendements d'échelle croissants et d'externalités liées à la constitution d'un marché unique. Paradoxalement, les Fonds structurels en charge du développement des infrastructures ont pu même accroître ces divergences en facilitant les échanges entre les pays du cœur et ceux de la périphérie.

L'afflux de capitaux dans les pays en rattrapage reste néanmoins efficace, si l'on maintient l'objectif de convergence. Dans ce cas, les Fonds structurels ou d'autres structures similaires peuvent être un vecteur d'investissements qui soient productifs.

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2012-4-convergence-des-economies-europeennes-quel-bilan-20-ans-apres

Document de travail n° 2012-05, juillet 2012

La culture de stabilité en France. Quelle soutenabilité du régime de croissance ?

Existe-t-il en France, comme c'est le cas en Allemagne, une « culture de stabilité », c'est-à-dire un consensus autour de l'idée que la croissance économique d'un pays développé ne peut être durablement assurée dans une union monétaire que par le maintien à la fois de finances publiques suffisamment solides, d'un niveau général des prix relativement stable et de conditions de production permettant de ne pas susciter d'endettement extérieur ?

L'analyse montre qu'une assez forte convergence avec la « culture de stabilité » allemande s'est produite dans les faits, pour une série d'indicateurs relatifs notamment à la politique budgétaire et fiscale, ainsi qu'à la politique monétaire. Cependant, au vu notamment de l'attitude des experts, des partenaires sociaux ou des sondages d'opinion, certaines conceptions et certains comportements observés en France continuent de différer significativement, surtout concernant le rôle dévolu à la banque centrale ou les réformes structurelles en matière de compétitivité internationale. Ces disparités renvoient elles-mêmes à la persistance de divers facteurs structurels, institutionnels ou mentaux. La série de crises apparues en France depuis 2008 rend cependant intenable le statu quo et remet en question le régime de croissance qui a prévalu en France depuis près d'une quinzaine d'années, et qui a

sans doute trop été fondé sur l'endettement. Une telle réorientation consiste pour une grande part à renforcer la compétitivité de la production *made in France*.

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2012-05-la-%C2%AB-culture-de-stabilite-%C2%BB-en-france-quelle-soutenabilite-du-re

Document de travail n° 2012-06, juin 2012

Une comparaison des stratégies de consolidation budgétaire en Europe

Si l'objectif des plans d'ajustement budgétaire consiste à ramener les finances publiques des États sur une trajectoire soutenable, il n'en demeure pas moins que leurs effets dépendent de leur composition, de leur poids et de leur vitesse de mise en œuvre.

L'analyse des plans d'ajustement budgétaire présentée dans ce document consiste à en dresser une typologie (hausse des recettes/diminution des dépenses/mesures structurelles), pour comprendre la nature et l'ampleur des dépenses à réduire, des recettes à augmenter et à les décliner selon des axes stratégiques qui en donnent une vision synthétique. Une quantification des mesures prises ou annoncées permet d'apprécier la soutenabilité de ces plans par rapport aux expériences passées et à la situation de chaque pays, de les convertir en efforts de consolidation pour finalement apprécier leur efficacité quant au retour à l'équilibre des finances publiques des pays concernés.

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2012-06-une-comparaison-des-strategies-de-consolidation-budgetaire-en-eu

Document de travail n° 2012-08, novembre 2012

La soutenabilité de long terme des finances publiques : une évaluation économétrique

Ce document propose de mesurer la soutenabilité de long terme des finances publiques dans les pays du G7 entre 1960 et 2006. Plus précisément, on évalue la force du lien qui unit les recettes et les dépenses publiques, par une approche fractionnaire qui assure la prise en compte de déséquilibres budgétaires étalés dans le temps, sans être pour autant cumulatifs.

Cela permet de se soustraire à la critique de Bohn (2007), selon lequel les tests économétriques sont mal adaptés pour tester la soutenabilité des finances publiques dans la mesure où la contrainte budgétaire intertemporelle publique impose de très faibles restrictions économétriques. L'objectif est moins de savoir si la contrainte budgétaire publique est satisfaite, ou non, que d'estimer la vitesse à laquelle les déséquilibres sont résorbés.

Trois résultats sont mis en avant.

Premièrement, l'estimation de la mémoire longue des résidus des relations de long terme entre recettes et dépenses publiques met en évidence deux cas polaires : pour l'Allemagne, les trois quarts d'un choc sont absorbés en moins de cinq ans, alors qu'il faut plus de quinze ans pour l'Italie. Entre les deux figurent la France et le Royaume-Uni, plus proches du modèle allemand, et les États-Unis, le Canada et le Japon, plus proches du second.

Deuxièmement, l'estimation d'un modèle à correction d'erreur fractionnaire pour chaque pays indique, d'après le signe des coefficients, que les forces de rappel s'exercent dans les dynamiques des recettes et des dépenses publiques des différents pays, à l'exception des dépenses italiennes, qui témoignent d'un effet boule de neige. La différence entre la France et l'Allemagne, en termes de valeur et de significativité des coefficients dans l'ensemble du modèle à correction d'erreur, réside uniquement dans la gestion de la force de rappel sur les dépenses publiques : significative au seuil de 1 % en Allemagne, elle est non significative au seuil de 10 % en France.

Troisièmement, l'agrégation de différents déséquilibres budgétaires plus ou moins persistants au sein d'un État peut être une cause majeure de la persistance globale des déséquilibres budgétaires. Ainsi, la réduction de la persistance des déséquilibres budgétaires en Allemagne, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à un horizon de cinq ans, passe moins par leur baisse globale que par une diminution de la part des budgets les moins soumis aux ajustements budgétaires. Cette diminution peut être réalisée au profit des budgets qui connaissent habituellement les ajustements les plus rapides, sans remettre en cause la baisse de la persistance globale des déficits. Pour les pays dont les déséquilibres budgétaires globaux sont les plus persistants (Canada, Japon et Italie), l'effet dominant, à un horizon de cinq ans, est en revanche la moyenne plus élevée des différents déséquilibres internes.

www.strategie.gouv.fr/content/DT8-soutenabilite-long-terme-finances-publiques

Document de travail n° 2012-09, novembre 2012

Multiplicateurs budgétaires et efficacité du *policy mix* en récession : une analyse appliquée à la zone euro

Ce document s'attache à évaluer l'impact du *policy mix* sur l'efficacité des relances budgétaires en situation de récession. Plus précisément, on étudie dans un modèle d'équilibre général calculable, calibré sur la zone euro en économie ouverte, les multiplicateurs budgétaires à court et moyen terme pour différentes spécifications des règles de politiques budgétaire et monétaire.

Quatre résultats peuvent être mis en évidence.

Premièrement, l'estimation d'une co-intégration à seuil entre recettes et dépenses publiques de la zone euro entre 1980 et 2011 montre que la politique budgétaire suit une dynamique non linéaire, où les forces de rappel vers l'équilibre s'exercent uniquement après une très forte dégradation des déficits publics et principalement par les dépenses publiques.

Deuxièmement, il existe un régime de consolidation excessive dans lequel l'équilibre du modèle est instable, si la politique budgétaire est trop restrictive, quel que soit le comportement de la banque centrale à l'égard de l'inflation.

Troisièmement, par rapport à un régime standard, les multiplicateurs budgétaires sont bien plus élevés lorsque les taux d'intérêt nominaux sont constants et que recettes et dépenses publiques ne s'ajustent pas, quels que soient le type de relance et l'horizon d'actualisation. Ils atteignent une valeur de 2,2 pour la consommation publique à un horizon de cinq ans, soit un résultat proche des estimations empiriques d'Auerbach et Gorodnichenko (2012).

Quatrièmement, une consolidation qui commence pendant la période de taux nominaux nuls est plus efficace qu'un ajustement plus tardif, pour les relances privilégiant l'augmentation de la demande globale (mais cette stratégie se révèle la moins efficace pour les relances favorisant l'offre). Ce résultat se distingue de Corsetti *et al.* (2010). La différence tient au fait que l'ajustement budgétaire par les dépenses est, chez ces auteurs, particulièrement rapide. Le multiplicateur est donc plus élevé lorsque l'ajustement commence pendant la période de taux nuls à condition que l'ajustement soit relativement lent.

www.strategie.gouv.fr/content/DT9-multiplicateurs-budgetaires-policy-mix

Document de travail n° 2012-10, novembre 2012

Financement du budget communautaire et valeur de l'union

La convergence réelle n'a pas eu lieu en Europe. Pour autant, une union de pays hétérogènes garde tout son sens si cette union est source d'un surcroît de valeur. Il est possible d'identifier les sources de cette « valeur de l'union ». Il est également nécessaire de le faire.

En effet, une union, vue comme un jeu coopératif, n'est viable que si la valeur qu'elle crée est distribuée d'une façon telle que les « joueurs » sont incités à participer. L'exercice est toutefois complexe : il s'agit en particulier de décrire de multiples scénarios « contrefactuels » (ce qui se serait passé depuis 1992 si le chemin de l'union monétaire n'avait pas été pris).

Ces exercices sont sujets à débat, mais leur logique permet de renouveler les questions liées au système de péréquation et de contribution au budget communautaire que le thème d'une union de transfert a quelque peu fermées.

Le principe d'équité qui préside au financement du budget communautaire est suffisamment large pour ne pas opposer une logique redistributive et une logique incitative. Les débats relancés par la Commission européenne pour le budget 2014-2020 sur l'intérêt d'une fiscalité communautaire trouvent dans cette approche une nouvelle perspective.

www.strategie.gouv.fr/content/financement-budget-communautaire--valeur-union-DT201210

Tableaux de bord

Attractivité de la France (novembre 2012)

Ce document permet d'apprécier la capacité de la France à attirer des activités productrices d'emploi à partir de deux grandes catégories d'indicateurs quantitatifs :

- des indicateurs de résultat, mesurant notamment le volume, la nature et l'impact des investissements étrangers accueillis en France ;
- des indicateurs relatifs aux principaux déterminants des choix de localisation des activités économiques et des individus.

Pour chacun de ces indicateurs, la France est comparée à treize autres pays : dix pays européens dont le niveau de PIB par habitant est parmi les plus élevés, ou dont la taille de marché est comparable à celle de la France (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède), la Pologne (pays d'Europe de l'Est qui bénéficie d'un positionnement central) et les deux grands acteurs économiques que sont les États-Unis et le Japon.

Les données rassemblées dans ce document révèlent qu'en matière d'attractivité la France se place dans les premières positions mondiales des pays d'accueil des investissements étrangers. Avec 40 milliards de dollars, la France est ainsi en 2011 le neuvième pays d'accueil des investissements directs étrangers dans le monde. Elle figure dans le trio européen de tête pour l'accueil des investissements étrangers créateurs d'emploi. Les filiales de groupes étrangers contribuent pour une part significative et stable à l'activité de l'industrie manufacturière (plus de 30 % de la valeur ajoutée et un quart de l'effectif salarié).

L'analyse des déterminants de l'attractivité met en évidence les nombreux atouts de notre territoire, qui bénéficie de son positionnement géographique en Europe, de la taille du marché domestique, de la qualité de ses infrastructures, de la qualification et de la productivité de sa main-d'œuvre, de la qualité de son système éducatif et de son cadre de vie.

www.strategie.gouv.fr/content/attractivite-france-2012

Dépenses publiques européennes : une approche agrégée pour éclairer l'organisation des finances publiques dans l'UE (février 2012)

Les négociations autour du « cadre financier » de l'Union européenne pour la période 2014-2020 sont l'occasion de s'interroger sur les évolutions souhaitables du budget communautaire.

Ces évolutions s'inscrivent dans une double perspective : il s'agit de « mieux dépenser ensemble » et d'approfondir l'intégration européenne, dans le respect de l'organisation politique de l'Union. La première est rendue impérative par l'engagement commun des pays de la zone de consolider leur budget dans un souci de maîtrise des déficits publics ; la seconde procède historiquement par une communautarisation accrue des financements et des politiques publics de l'Union.

La mesure « agrégée » des dépenses publiques européennes que propose le Tableau de bord offre une vision globale des financements engagés dans l'Union sur les deux niveaux de gouvernance : national et communautaire. Sa valeur ajoutée est ainsi d'offrir un panorama statistique des dépenses exécutées des administrations publiques nationales (administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale) et des dépenses exécutées communautaires, considérées dans leur ensemble comme constituant une masse dont il est alors possible d'analyser la structure.

L'approche agrégée privilégiée par le Tableau de bord permet notamment : 1/ d'évaluer le niveau total des dépenses publiques et les principales priorités dans l'UE (par secteur d'intervention et/ou par objectif de politiques publiques) ; 2/ d'identifier les domaines d'intervention devenus essentiellement communautaires et ceux qui restent exclusivement des prérogatives nationales ; 3/ de mettre en évidence les domaines où les compétences sont partagées entre le niveau communautaire et le niveau national, la plupart des dépenses financées au niveau communautaire s'accompagnant assez souvent de dépenses publiques nationales non négligeables ; 4/ d'envisager des perspectives d'évolution de la répartition des compétences entre le niveau national et le niveau communautaire sur la base d'une éventuelle « valeur ajoutée » des dépenses communautaires dans un souci d'optimisation de certaines dépenses.

www.strategie.gouv.fr/system/files/4avril-tabdebordue-2012-final_le10avr_0.pdf

2.3. Séminaires et colloques

Quel modèle de croissance pour l'Europe ?

24 septembre 2012

Rapports & Documents n° 53, La Documentation française, décembre 2012, 176 pages

Ce colloque international a permis de verser au débat les avis et les analyses d'experts des questions européennes, concernant la crise mais aussi la croissance et ses facteurs de soutien envisageables pour l'Europe de demain.

Les débats et les réponses apportées aux questions sur l'avenir de l'économie européenne et du monde ont été particulièrement mouvants ces trois dernières années, au gré notamment des changements induits par la crise économique et financière. C'est dans ce cadre que le CAS a organisé ce troisième colloque annuel au cours duquel ont été analysés, au regard des évolutions de la situation de l'Europe en particulier, les enjeux du retour à la croissance. Les experts présents se sont également interrogés sur les possibles solutions et facteurs de redressement de l'Europe dans le contexte mondial actuel.

www.strategie.gouv.fr/content/actes-du-colloque-quel-modele-de-croissance-pour-l%E2%80%99europe

Séminaire sur l'ajustement macroéconomique Nord/Sud au sein de la zone Euro

Juin 2012

Ce séminaire a été organisé pour débattre des ajustements macroéconomiques possibles entre les pays de la périphérie et ceux du cœur de l'Union économique et monétaire européenne.

**Séminaire sur la convergence économique réelle en Europe :
défis et possibilités d'action**

25 juin 2012

Ce séminaire a été organisé à Berlin, conjointement avec la fondation SWP (Stiftung Wissenschaft und Politik) et la Fondation Friedrich-Ebert.

2.4. Notes et articles divers

- « La “culture de stabilité” en France : quelle soutenabilité du régime de croissance ? », contribution à un ouvrage collectif sous la direction de la Fondation Konrad-Adenauer sur les perspectives d'une culture partagée de stabilité en Europe.
- « L'économie allemande rattrapée par la crise de la zone euro : plus qu'une simple pause conjoncturelle, un nécessaire changement de cap », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 199, janvier-mars 2012, p. 31-50.
- « L'investissement direct au bénéfice de l'économie allemande : stratégies d'entreprise, promotion de l'intérêt national et coopération internationale », in Arès M. et Boulanger É. [dir.], *L'investissement et la nouvelle économie mondiale – Trajectoires nationales, réseaux mondiaux et normes internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2012, p. 347-377.
- « Strategien zur Bewältigung der Finanz- und Wirtschaftskrise », *Forum Loccum*, 31^e année, n° 1, septembre 2012, p. 11-15.

2.5. Auditions et participations extérieures

8-9 février 2012 : *Les nouveaux modèles de croissance*, Journées de l'économie 2012 du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

15 février 2012 : *Réformer la politique familiale - Pourquoi et pour qui ?* Journée d'étude de l'OFCE - Sciences Po.

27 février 2012 : *Fiscal Consolidation Strategies : Policies in France*, dans le cadre de la conférence de la Fondation Konrad-Adenauer sur « *Perspectives for a common stability culture in Europe* » – Berlin.

1^{er} mars 2012 : Mission ANIL-OLAP sur la mise en place d'un observatoire des loyers.

22 mars 2012 : participation à la réunion « La France, l'Allemagne et les enjeux de la régulation bancaire », dans le cadre du groupe de veille « France-Allemagne » de l'Institut Montaigne.

30 mars 2012 : *Les aides au logement des ménages modestes*, Association communauté urbaine Habitat (Michel Rouge) – Maison de la Savoie.

2 mai 2012 : participation à la réunion « L'enseignement supérieur : des initiatives d'excellence en France et en Allemagne », dans le cadre du groupe de veille « France-Allemagne » de l'Institut Montaigne.

23 mai 2012 : présentation (en allemand) sur le thème « Stratégies pour surmonter la crise économique et financière » lors de la conférence organisée par l'Evangelische Akademie Loccum sur les relations franco-allemandes et les politiques de lutte anti-crise, après l'élection présidentielle française, dans les locaux de la Bundesbank à Hanovre.

15 juin 2012 : Le capital organisationnel, Journée IFS France – Paris.

25 juin 2012 : Vingt ans de divergence réelle, BERLIN - Séminaire FES SWP CAS : quelle convergence économique en Europe sous l'angle réel et institutionnel ?

4 juillet 2012 : Congrès de l'association française de sciences économiques, Analyse des stratégies de désendettement public. *The Effects of the Speed of Fiscal Adjustments - a general Equilibrium Analysis Applied to the Euro Area*, Conférence AFSE.

17 juillet 2012 : *La soutenabilité de long terme de la dette publique*, Caisse des dépôts et consignations.

6 septembre 2012 : *Une analyse des stratégies de désendettement public*, Caisse des dépôts et consignations.

17 septembre 2012 : présentation intitulée « Valorisation of public research results: Elements of international comparison », dans le cadre des ateliers de la Table ronde franco-allemande sur les actifs immatériels, co-organisée par l'université Paris-Sud et l'université Heidelberg, à Heidelberg.

19 octobre 2012 : présentation du logiciel Open Fisca, École d'économie de Marseille.

26 octobre 2012 : *A gains from trade perspective on macroeconomic fluctuations*, conférence internationale *Macroeconomic Modeling in Times of Crisis*, Banque de France – Cepremap.

9 novembre 2012 : Analyse des tensions liées aux marchés immobiliers et aux difficultés rencontrées par les ménages, Direction de l'Habitat de Brest Métropole Océane.

22 novembre 2012 : Investissements en infrastructures, AGEFI Séminaires - Rencontre d'actualité – Paris.

29 novembre 2012 : Conséquences macroéconomiques et microéconomiques des quatre années de crise, Colloque EN3S à l'Unesco.

Département Questions sociales

1 ■ Présentation générale des travaux

L'activité du département Questions sociales s'est structurée en 2012 autour de cinq thèmes principaux.

1.1. La santé

L'offre de santé a constitué un premier volet des travaux. Une première note a traité des enjeux de la médecine prédictive, qui permet de repérer des prédispositions individuelles à certaines maladies et à certaines réactions aux médicaments. Une deuxième note a proposé un cadre de réflexion pour les médecines non conventionnelles, dont l'usage se développe parallèlement au recours à la médecine allopathique. Enfin, une réflexion a été conduite sur les bienfaits du sport pour la santé et la possibilité pour les entreprises d'encourager ses salariés dans son accès.

Les pratiques médicales ont constitué un deuxième volet des investigations. Une note sur les recommandations médicales fait le point sur cet outil d'évolution des pratiques professionnelles. Une note sur les bactéries résistantes aux antibiotiques souligne les dangers d'une utilisation abusive des antibiotiques, qui en limite l'efficacité. Une note sur la mobilité des professionnels de santé a permis de mesurer le nombre croissant en France des médecins ayant obtenu un diplôme à l'étranger, nombre qui reste toutefois modéré par rapport à d'autres pays européens. Des pistes sont avancées pour favoriser les échanges internationaux, sans priver les pays d'origine de leurs soignants.

1.2. La protection sociale et ses acteurs

Outre la poursuite d'un cycle de séminaires sur les acteurs de la cohésion sociale organisé avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), le CAS a produit deux notes portant sur des initiatives du secteur privé qui ont un impact sur la société. La première concerne les initiatives « *Bottom Of the Pyramid* », expression qui désigne des produits et services proposés par les entreprises à des populations à faibles ressources. La seconde note traite de *l'entrepreneuriat social*, forme d'activité économique visant des impacts sociaux positifs.

Par ailleurs, le CAS poursuit ses recherches internationales, avec la publication d'une note sur la *protection sociale dans les BRICS*, qui souligne à la fois le développement très rapide, et les formes originales de développement de cette protection. La note a été prolongée par un colloque organisé par le CAS et le MAE, en lien avec l'OIT.

Enfin, une note sur *la fraude et le non-recours* aux prestations sociales propose de saisir ces deux phénomènes comme deux facettes d'une même problématique, et de mobiliser les technologies de l'information pour verser précisément ce qui est dû aux bénéficiaires.

1.3. La famille

La politique familiale a donné lieu à une note sur *l'accueil des jeunes enfants*, sujet clé pour la politique de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de ménages de plus en plus

biactifs. Autre pan en fort développement de la politique familiale, *le soutien à la parentalité* a donné lieu à un rapport et une Note d'analyse qui proposent, sur la base d'expériences étrangères, des pistes pour *aider les parents à être parents*. Se penchant plus particulièrement sur la relation enfant-père, le Centre a également avancé des pistes de réflexion en faveur d'une coparentalité réelle dans le cadre de la *désunion des parents*.

1.4. La politique de la ville et du logement

L'actualité sociale sur ce thème ayant été dense en 2012, le DQS a réalisé un rapport sur *La politique de la ville, Perspectives françaises et ouvertures internationales*, en s'appuyant sur deux études : une analyse de la politique américaine¹ et une comparaison des indicateurs utilisés dans trois pays d'Europe² (qui traite à la fois des principes d'intervention et de leurs modalités d'application). Une note de synthèse et un colloque ont complété ce matériau, qui fait le point sur les politiques passées, et s'inspire des expériences étrangères pour proposer de nouvelles orientations. Enfin, une Note d'analyse évoque les modalités possibles de participation des citoyens à la décision publique, jugée aujourd'hui indispensable à l'amélioration de la décision publique. Complémentairement, *les aides au logement pour les ménages modestes* ont fait l'objet, en lien avec le DEF, d'une Note d'analyse qui souligne la faiblesse des outils de pilotage et fait des propositions pour une meilleure allocation de ces formes de soutien.

1.5. Éthique, science et médias

Les progrès de la science s'accompagnent toujours de questionnements sur leur bon usage. Deux notes traitent de cette question. La première s'intéresse aux enjeux de *l'utilisation des technologies neurologiques dans le droit*. La seconde ouvre les *perspectives de l'amélioration des capacités humaines*.

La technologie est aussi un facteur de mutation du vivre ensemble, comme le souligne la note sur le *livre numérique*, réalisée avec le DDD, qui s'intéresse à la fois aux usagers et aux producteurs. Sur la question des médias, le département a traité également plus spécifiquement de la question de l'hypersexualisation de l'espace public : constatant la prolifération des images à connotation sexuelle, elle propose des voies de limitation de ce phénomène potentiellement choquant pour les enfants et porteur de stéréotypes hommes/femmes.

2 ■ Liste des travaux

2.1. Notes d'analyse

N° 257, janvier 2012

Quel avenir pour l'accueil des jeunes enfants ?

En 2008, 43 % des enfants de moins de 3 ans fréquentaient en France un service d'accueil à « temps plein », la moyenne étant d'environ 30 % dans les pays de l'OCDE. Cette même année, on estimait toutefois qu'il manquait encore entre 300 000 et 500 000 places d'accueil

¹ *Politique de la ville : l'expérience américaine*, Étude réalisée par Cyril Cosme pour le Centre d'analyse stratégique, Études n° 2, La Documentation française, décembre 2012, 198 pages.

² *Les indicateurs de la politique de la ville : comparaison entre trois pays, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas*, Étude réalisée par Renaud Epstein et Irène Mboumoua pour le Centre d'analyse stratégique et le Secrétariat général du Comité interministériel des villes, juillet 2012.

pour satisfaire pleinement le besoin des parents d'enfants de moins de 3 ans. Pour répondre à la demande, un important plan de développement de l'offre a été lancé en 2009, qui visait à créer 200 000 nouvelles solutions d'accueil d'ici 2012. Fin 2010, avec environ 80 000 places d'accueil supplémentaires disponibles, le bilan est en ligne avec cet objectif. De nombreuses questions continuent néanmoins à se poser : la rationalisation de l'offre d'accueil placée sous la responsabilité de multiples acteurs, l'information des parents, la prise en compte de la diversité des territoires, le maintien du développement de l'offre dans la situation actuelle des finances publiques, la cohérence avec la politique de scolarisation à 2 ans, les nouvelles aspirations des assistants maternels, ou encore le rôle croissant joué par le secteur privé. La note propose des idées pour répondre aux besoins de conciliation des parents et de développement des enfants, dans un contexte de tension sur les finances sociales.

www.strategie.gouv.fr/content/quel-avenir-pour-laccueil-des-jeunes-enfants-note-danalyse-257-janvier-2012

N° 264, février 2012 (avec le DEF)

Les aides au logement des ménages modestes

Malgré l'importance des aides au logement en faveur des ménages modestes, ces derniers rencontrent des difficultés croissantes à se loger. En effet, le parc qui leur est financièrement accessible s'est réduit depuis la fin des années 1980, particulièrement entre 1988 et 1996. Or il apparaît que la puissance publique ignore trop souvent le retour sur investissement réel des politiques qu'elle finance, faute d'indicateur adéquat, notamment parce que les critères d'éligibilité, les plafonds de loyers et autres paramètres sont définis trop largement, sans prise en compte suffisante de la diversité des marchés locaux du logement. Il en résulte une mauvaise allocation du parc et des bénéficiaires. Dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, cette note formule des propositions concrètes visant à renforcer l'efficacité des politiques du logement tout en les rendant plus justes. Dans certains cas, cette recherche d'efficacité doit passer en premier lieu par la création d'indicateurs synthétiques permettant de comparer différentes politiques ou différents projets.

www.strategie.gouv.fr/content/les-aides-au-logement-des-menages-modestes-note-danalyse-264-fevrier-2012

N° 267, mars 2012

Hypersexualisation de l'espace public : comment protéger les enfants ? Perspectives internationales

La place croissante occupée par la sexualité dans l'espace public et ses conséquences potentielles sur les enfants préoccupent un nombre grandissant de spécialistes et de parents. Ce phénomène, qualifié d'« hypersexualisation », concerne les enfants dans trois domaines : l'utilisation de l'image sexualisée de ces derniers dans les médias, la vente de biens et services destinés aux plus jeunes qui utilisent les ressorts de la sexualité adulte et enfin l'exposition des enfants aux images érotiques ou pornographiques. L'examen des mesures débattues ou mises en place à l'étranger depuis le début des années 2000 met en évidence deux modèles : le premier mise sur l'information et l'éducation ; le second sur l'encadrement des pratiques jugées abusives. Les dispositifs les plus pertinents semblent ceux qui sont adaptés à l'âge des enfants et qui privilégient une démarche éducative, tout en luttant contre les excès. Au-delà du positionnement moral que l'on peut adopter, la réflexion se situe sur le terrain de la protection de l'enfance et de la lutte contre les stéréotypes hommes/femmes.

www.strategie.gouv.fr/content/hypersexualisation-de-lespace-public-comment-protoger-les-enfants-note-danalyse-267-mars-2012

N° 268, mars 2012

Quelle place pour l'entrepreneuriat social en France ?

L'entrepreneuriat social, qui vise à conjuguer efficacité économique et impact social, fait l'objet d'un intérêt croissant. Ainsi, ces deux dernières années ont été marquées par des initiatives majeures : lancement du Fonds d'innovation sociale aux États-Unis, de la Big Society au Royaume-Uni et de la Social Business Initiative par la Commission européenne. Les contours de ce secteur restent cependant flous, il convient de l'aborder en s'intéressant aux bonnes pratiques et aux expériences qui ont fait leurs preuves. Les entreprises sociales sont porteuses d'innovations susceptibles d'apporter des réponses pertinentes à des besoins sociaux peu ou mal couverts et sont aussi pourvoyeuses d'emplois durables. L'enjeu principal réside aujourd'hui dans la capacité de ces entreprises à changer d'échelle. Elles doivent, pour ce faire, relever un triple défi : mieux démontrer leur impact économique et social, diversifier leurs sources de financement et mieux interagir avec l'économie « classique ». Les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer pour créer un environnement favorable à leur développement.

www.strategie.gouv.fr/content/quelle-place-pour-lentrepreneuriat-social-en-france-note-danalyse-268-mars-2012

N° 270, mars 2012 (avec le DDD et le service Prospective)

Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique - Les auteurs et les éditeurs

Le marché encore balbutiant en France du livre numérique est appelé à connaître un essor important dans les toutes prochaines années. Ce bouleversement aux contours encore incertains éveille des interrogations chez les éditeurs et les auteurs. Ne nécessitant ni impression ni achat sur un lieu de vente donné, les livres numériques s'affranchissent du circuit classique de la distribution qui assure une part essentielle du revenu des éditeurs. En développement rapide aux États-Unis et en Grande-Bretagne, qui ne disposent pas d'un réseau aussi étendu de librairies qu'en France, le livre numérique y est maîtrisé par les grands acteurs des nouvelles technologies et de la distribution sur Internet. Se refusant à une pareille perspective, les éditeurs français souhaitent aujourd'hui prendre solidement place sur le marché du livre numérique. Mais les exigences qui accompagnent ce processus ne sont pas minces : il s'agit tout à la fois de proposer une offre attractive aux lecteurs, de préserver des marges et d'assurer des conditions financières et juridiques en mesure de dissuader les auteurs de se passer de la médiation traditionnelle de leur éditeur. Ce sont là autant de défis à relever sans tarder si l'édition française veut préserver à l'ère du numérique sa diversité éditoriale comme sa valeur ajoutée.

www.strategie.gouv.fr/content/les-acteurs-de-la-chaine-du-livre-lere-du-numerique-notes-danalyse-270-271-272-mars-2012

N° 277, septembre 2012

Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE se développent des services destinés à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, en complément de services permettant de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, et de prestations monétaires familiales. Ces trois objectifs – promouvoir le bien-être des enfants, celui des parents et la relation parents/enfants – permettent de qualifier une politique de soutien à la parentalité. Alors qu'en France cette politique publique se structure progressivement, comme l'illustre la création récente d'un Comité national de soutien à la parentalité, l'ambition du rapport que publie le Centre d'analyse stratégique est double : d'un côté, éclairer la réflexion française par une approche historique et internationale ; de l'autre, en présentant plus de 50 actions de soutien, mettre en valeur des expériences et des pratiques prometteuses. Leur analyse montre l'intérêt qu'il y a pour les pouvoirs publics de créer des services *à destination de tous les parents*,

quelle que soit la configuration familiale et à toutes les étapes du développement de l'enfant. Dans cette perspective, l'attention portée aux conditions facilitant l'accès à ces services se révèle déterminante.

www.strategie.gouv.fr/content/aider-les-parents-etre-parents-le-soutien-la-parentalite-une-perspective-internationale-note

N° 278, septembre 2012

La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville

De nombreux conseils considèrent aujourd'hui qu'une plus grande association des citoyens au débat public permettrait une amélioration de la qualité des décisions (Conseil d'État, Conseil national des villes ou Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale). Ces attentes de renouveau démocratique émergent dans un contexte de crise de la représentation traditionnelle, du développement des réseaux sociaux et de l'évolution de la répartition des compétences entre l'Union européenne, l'État et les collectivités locales. Dès lors, comment partager le pouvoir d'expertise et de décision avec les habitants ? Comment mieux articuler participation et représentation ? Quelle ambition pour la politique de la ville ? Pour éclairer l'action publique française, cette note analyse les dynamiques étrangères les plus prometteuses en dégagant trois axes : partager le pouvoir décisionnel avec les habitants au travers de "budgets participatifs de quartiers" ; garantir la qualité du débat public ; et permettre aux habitants de développer leur pouvoir d'agir.

www.strategie.gouv.fr/content/la-participation-des-habitants-trois-pistes-pour-renover-la-politique-de-la-ville-note-danal

N° 282, septembre 2012

Le cerveau et la loi : éthique et pratique du neurodroit

Si l'exploitation de la neuroimagerie dans les cours de justice est encore loin d'être une réalité en France, elle se développe dans d'autres pays, pour confondre un criminel ou déterminer la dangerosité d'un individu, ou encore développer des méthodes de remédiation, en suscitant des avis divergents. Pour les uns, il pourrait s'agir du « nouvel ADN ». Pour les autres, ce serait soit une illusion, soit un facteur menaçant certains principes fondamentaux de la procédure judiciaire. La possibilité d'une meilleure administration de la justice par une compréhension accrue des comportements délictueux ne doit pas masquer les limites techniques encore importantes. En effet, alors que l'usage de l'imagerie cérébrale anatomique s'avère déjà utile, par exemple pour établir l'existence d'un traumatisme crânien, celui de l'imagerie fonctionnelle, par exemple pour détecter le mensonge ou statuer sur la responsabilité d'un prévenu, serait très prématuré. Au-delà des considérations sur la fiabilité, la généralisation de la neuroimagerie pourrait entraîner une personnalisation accrue de la justice, avec des risques qui invitent à la plus grande prudence. Par ailleurs, les prévenus ne sont pas les seuls sujets d'étude du neurodroit. Une littérature conséquente en sciences comportementales s'intéresse aux autres acteurs du procès (juges, avocats, jurés) et démontre notamment les biais psychologiques et contextuels ou la fatigue décisionnelle dont ils sont parfois victimes. Développer et diffuser ces recherches pourrait permettre à terme de les aider à s'en prémunir.

www.strategie.gouv.fr/content/le-cerveau-et-la-loi-ethique-et-pratique-du-neurodroit-note-danalyse-282-septembre-2012

N° 289, octobre 2012

Médecine prédictive : les balbutiements d'un concept aux enjeux considérables

La médecine prédictive permet de déterminer des sensibilités individuelles aux médicaments et des prédispositions biologiques à certaines maladies afin d'en retarder, voire d'en éviter, la survenue. Ainsi par exemple, en France, la Haute Autorité de santé recommande de procéder à

un test génétique avant la prise d'abacavir, un anti-HIV, afin d'identifier les personnes porteuses d'une forme de gène prédisposant à de graves effets secondaires. Principalement fondés sur l'analyse génétique, les progrès accomplis en matière de séquençage génomique ont laissé espérer une démultiplication des applications cliniques, qui restent toutefois pour le moment limités. Certains pensent même que cette quête est illusoire et que ce type de médecine ne deviendra jamais une réalité. Aussi suggèrent-ils de renforcer avant toute chose les politiques visant à agir sur les déterminants environnementaux et sociaux de la santé. Dans le cas où des applications plus nombreuses verraient le jour, la médecine prédictive pourrait avoir des conséquences sanitaires et sociétales telles qu'il convient de les anticiper afin d'établir un cadre propice pour en tirer les bénéfices tout en limitant les risques. D'une part, les applications médicales pourraient être appelées à se développer afin de proposer des stratégies préventives plus efficaces car adaptées aux profils de risque. D'autre part, il s'agirait de veiller à une stricte régulation permettant d'assurer la préservation du principe de solidarité sur lequel repose l'assurance maladie, mais aussi la non-sélection de la descendance et l'accès de tous aux assurances et emprunts bancaires.

www.strategie.gouv.fr/content/medecine-predictive-les-balbutiements-dun-concept-aux-enjeux-considerables-note-danalyse-289

N° 290, octobre 2012

Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecines non conventionnelles ?

Confrontés aux effets secondaires des traitements, au manque de temps des soignants ou à l'absence de remèdes efficaces aux maux du quotidien, les usagers des systèmes de santé des pays développés se tournent de façon croissante vers les médecines non conventionnelles (comme la médecine traditionnelle chinoise ou l'homéopathie), pourtant peu reconnues par la science ou la communauté médicale. Cet engouement est mal connu en France, bien que l'essor du marché des plantes médicinales et la demande de soins non conventionnels dans les pays voisins laissent à penser que le nombre de Français ayant recours à ces pratiques est considérable. Certains s'en inquiètent, estimant les méthodes non conventionnelles inefficaces ou même dangereuses. D'autres soutiennent que ces médecines pourraient être utiles dans le champ de la prévention, des maladies chroniques et de la douleur, voire en cas d'échec de la médecine conventionnelle, et que ces thérapies pourraient contribuer à une baisse de la consommation médicamenteuse et à une approche plus globale de la santé et du parcours de vie. Face aux risques et aux potentiels associés à l'augmentation conjointe de l'offre et de la demande en médecines non conventionnelles, une action des pouvoirs publics semble nécessaire. D'une part, il conviendrait de s'assurer de l'innocuité de ces techniques et d'encadrer la pratique et la formation des thérapeutes. D'autre part, il s'agirait d'organiser l'intégration de ces médecines au système de santé, lorsqu'elles peuvent contribuer, en complément des soins conventionnels, à une prise en charge des patients plus complète.

www.strategie.gouv.fr/content/quelle-reponse-des-pouvoirs-publics-lengouement-pour-les-medecines-non-conventionnelles-note

N° 291, octobre 2012

Recommandations médicales : un outil pertinent pour faire évoluer les pratiques des professionnels de santé

Les recommandations médicales sont des outils destinés à aider le praticien, éventuellement le patient, à choisir la prise en charge la plus appropriée en fonction d'une situation clinique donnée. Outils d'aide à la décision et d'encadrement des pratiques professionnelles, elles visent à réduire l'hétérogénéité de ces pratiques. Les effets sont difficiles à évaluer, mais ils dépendent étroitement de l'appropriation de ces référentiels par les médecins. Pour plus d'efficacité, les recommandations gagneraient, d'une part, à mieux concilier les objectifs des différents acteurs (professionnels de santé, assurance maladie et usagers), de manière à satisfaire des exigences tant en termes de rigueur scientifique que d'utilisation concrète. D'autre part, elles pourraient être mieux combinées à des dispositifs incitatifs. Développer des

outils de travail intégrant les recommandations – comme certains logiciels –, encourager les professionnels à avoir un regard critique sur leurs pratiques, rendre plus collectif leur cadre d'exercice ou encore impliquer davantage l'utilisateur apparaissent comme autant de leviers d'action potentiellement efficaces pour améliorer la qualité des soins.

www.strategie.gouv.fr/content/les-recommandations-medicales-un-outil-pertinent-pour-faire-evoluer-les-pratiques-des-profes

N° 294, octobre 2012

Désunion et paternité

L'autorité parentale consacre l'égalité des droits et devoirs des pères et mères dans l'éducation des enfants. Le travail parental demeure cependant inégalement réparti. Dans l'intérêt de l'enfant et pour l'égalité hommes-femmes, il faut favoriser l'implication précoce des pères. Les « coûts cachés » de la spécialisation conjugale se révèlent en cas de rupture. À une fragilisation de la trajectoire professionnelle des mères correspond une vulnérabilité de la relation père-enfant. À la suite d'un divorce ou d'une séparation, la mise en œuvre de la coparentalité peut susciter des conflits entre les pères et les mères sur la résidence, la contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant (CEEE), le droit aux prestations familiales, etc. Pour élaborer des compromis favorisant un exercice plus consensuel de l'autorité parentale, il convient de traiter davantage ensemble les aspects relationnels et financiers de la désunion du couple.

www.strategie.gouv.fr/content/desunion-et-paternite-NA294

N° 298, octobre 2012

Comment mettre le sport au service de la santé des salariés ?

L'activité physique ou sportive, régulière et modérée, est un facteur d'amélioration de la santé. Parmi les freins à son développement figurent un défaut de sensibilisation et le manque de temps pour de nombreux individus. Longtemps, dans l'entreprise, le sport a seulement été appréhendé à travers les « valeurs » qu'il est censé incarner : performance, compétition et cohésion d'équipe. Or des travaux récents ont montré les effets positifs, sur la santé des salariés, d'une pratique sportive régulière dans le cadre professionnel : diminution de l'absentéisme, augmentation de la capacité de travail, bien-être. Ces résultats sont importants dans un contexte d'allongement de la carrière professionnelle. Pour autant, seuls 13 % des Français qui pratiquent un sport le font sur leur lieu de travail. Toute action en matière d'incitation à la pratique sportive dans le cadre professionnel devra tenir compte des limites du rôle de l'employeur. De plus, tout en valorisant des logiques de ciblage, il importe d'éviter les inégalités entre les salariés des petites et des grandes organisations.

www.strategie.gouv.fr/content/sport-sante-des-salaries-NA298

N° 299, novembre 2012 (avec le DDD)

Les bactéries résistantes aux antibiotiques

La diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques à l'échelle mondiale constitue une menace majeure pour la santé publique, qui appelle à des mesures fortes pour préserver et développer notre arsenal thérapeutique. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les antibiotiques ont permis de faire considérablement reculer la mortalité par maladie infectieuse au cours du XX^e siècle, mais leur utilisation massive, chez l'homme comme chez l'animal, a conduit à l'apparition accélérée de bactéries résistantes aux antibiotiques, qui pourrait faire craindre un retour à l'ère pré-antibiotique. D'ores et déjà apparaissent des cas d'impasses thérapeutiques, infections intractables conduisant à l'amputation, voire au décès du patient. Le coût humain et économique ne cesse de croître. La France, qui reste l'un des plus gros consommateurs d'antibiotiques en Europe en médecine humaine et vétérinaire, mène depuis les années 2000

des actions pour préserver l'efficacité des antibiotiques qui ont permis quelques progrès, mais beaucoup reste à faire. La situation sanitaire actuelle appelle au renforcement des mesures visant à diminuer la consommation d'antibiotiques – notamment des molécules de dernier recours – chez l'homme comme chez l'animal, et à développer de nouvelles stratégies anti-infectieuses.

www.strategie.gouv.fr/content/bacteries-resistantes-antibiotiques-na299

N° 300, novembre 2012

La protection sociale dans les BRICS

Les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont connu ces dernières années un développement rapide de leur protection sociale, chacun selon une voie spécifique : systèmes d'assurance en Chine, système d'assistance très développé en Afrique du Sud – avec des minima sociaux couvrant une large part de la population –, système de transferts de revenus conditionnels au Brésil, etc. Cette évolution n'est pas exceptionnelle parmi les pays émergents, mais la taille des BRICS lui donne une signification particulière. L'idée de « socle de protection sociale », qui a fait l'objet de la recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du travail (OIT) en juin 2012, selon laquelle tout pays doit se doter d'une couverture santé universelle et d'un filet de sécurité pour les plus pauvres, en est ainsi crédibilisée. La diversité des expériences des BRICS conforte aussi l'idée que le « socle » n'est pas un modèle unique mais un objectif qui peut être atteint par une pluralité de voies. Le développement de la protection sociale dans les BRICS supposera cependant de faire face à des défis importants, notamment en matière de financement et d'inclusion des travailleurs du secteur informel. Les réformes récentes intervenues dans ces pays ont esquissé les réponses à ces défis : développement de logiques non contributives ou semicontributives pour permettre aux travailleurs exclus de la protection sociale d'y entrer, conditionnalité des prestations pour modifier les comportements, formes originales de partenariats entre acteurs publics et privés, ou encore recours à des programmes de travaux publics pour garantir un minimum de revenus.

www.strategie.gouv.fr/content/protection-sociale--brics-na-300

N° 306, novembre 2012

Fraude, indus, non-recours : comment faciliter le juste paiement des prestations sociales ?

Avec la création d'une Délégation nationale à la lutte contre la fraude, de Comités départementaux anti-fraude, ou la remise d'importants rapports publics sur la question, la lutte contre la fraude a pris un nouvel essor. Selon les dernières estimations, les fraudes aux prestations sociales représentent environ 1 % de leur montant, soit 4 milliards d'euros. Les erreurs, sources d'« indus », représentent par ailleurs des sommes encore plus élevées. Parallèlement, la question de l'accès effectif aux prestations sociales se pose avec insistance, surtout depuis la création du Revenu de solidarité active (RSA). Le taux de non-recours de 68 % au RSA activité (fin 2010) a notamment donné de l'importance à cette dernière thématique. Alors que ces différentes problématiques sont la plupart du temps considérées indépendamment les unes des autres, cette note insiste sur la nécessité de les inscrire dans une politique globale de paiement à bon droit. Avec les technologies de l'information et de la communication (TIC), de nouveaux instruments permettent à la fois de lutter contre les fraudes, d'éviter les indus non intentionnels et d'assurer une détection des droits sociaux. L'enjeu est de faire en sorte que chaque usager puisse avoir accès, de façon simple et efficace, à ce à quoi il a droit exactement, ni plus ni moins.

www.strategie.gouv.fr/content/fraude-indus-non-recours-juste-paiement-na-306

N° 307, novembre 2012

Le rôle des entreprises dans la lutte contre la pauvreté. L'intérêt des démarches « bas de la pyramide » en question

Les entreprises peuvent-elles lutter contre la pauvreté tout en vendant leurs biens et services aux personnes pauvres ? Des démarches initiées dans les pays du Sud (aide au développement) sont-elles transposables au Nord ? En parallèle des actions qu'elles mènent au titre de la promotion de la diversité et de l'insertion des publics vulnérables, certaines grandes entreprises développent des programmes originaux de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de concilier des objectifs de rentabilité économique avec une finalité d'inclusion sociale en s'adressant aux personnes pauvres. Le « bas de la pyramide » (traduction de *Base of the Pyramid* ou « BoP ») est ainsi vu comme un marché à conquérir, solvable et rentable dès lors que les entreprises adaptent leur production aux caractéristiques et demandes spécifiques des clients pauvres. À la différence des approches *low cost*, les démarches BoP entendent proposer les mêmes biens et le même niveau de services que dans le circuit classique. Toutefois, si ces expériences sont assez concluantes dans les pays du Sud, de nombreuses contraintes de marché tendent à limiter l'ampleur de ces projets dans les pays du Nord.

www.strategie.gouv.fr/content/entreprises-lutte-pauvrete-na-307

N° 308, décembre 2012

La mobilité internationale des professionnels de santé : quels enjeux pour le système de soins français ?

La France, contrairement à d'autres pays, n'a pas opté pour un recrutement actif à l'étranger afin d'alimenter son système de santé en ressources humaines. Ainsi, seuls 7,4 % des médecins exerçant en France sont titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger, contre 30 % au Royaume-Uni. Toutefois, le nombre de professionnels formés à l'étranger et exerçant en France augmente, notamment dans les localités peu attractives, rurales ou en périphérie des villes, ainsi que dans des disciplines ou des professions en manque conjoncturel d'effectif. La mobilité, facilitée dans le cadre de la libre circulation au sein de l'Union européenne (UE), a un impact sur les systèmes de santé des pays receveurs comme des pays d'origine, tant en termes de régulation, de qualité que d'accès aux soins. Il s'agit donc de mieux encadrer la mobilité d'emploi des professionnels de santé. Parallèlement, faciliter des temps de formation à l'étranger pour les étudiants et les professionnels pourrait bénéficier à la France et à ses partenaires, et participer à l'édification d'un espace européen de la santé.

www.strategie.gouv.fr/content/mobilite-internationale-professionnels-sante-na-308

N° 309, décembre 2012

Politique de la ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales

Depuis le début des années 2000, les politiques menées en France pour faire face à la concentration spatiale de la pauvreté ont surtout consisté à transformer l'urbain pour promouvoir la mixité sociale des territoires dits « défavorisés ». C'est l'esprit du Programme national de rénovation urbaine, lancé en 2003, qui a mobilisé des moyens jusque-là inégalés dans la politique de la ville. Si de nombreux pays se sont engagés dans cette voie, d'autres options ont pu être retenues : l'Allemagne, avec le programme « Ville sociale », a par exemple plutôt visé à développer les quartiers concernés, du point de vue urbain, économique et social, en s'appuyant sur leurs potentiels endogènes et sans chercher à modifier leur composition sociologique. Au moment de la concertation gouvernementale sur la prochaine étape de la politique de la ville française, cette note propose de faire succéder une approche fondée sur les résidents à celle fondée sur le bâti, en mettant l'accent sur la promotion des trajectoires, sociales et résidentielles, des habitants.

www.strategie.gouv.fr/content/politique-ville-na-309

N° 310, décembre 2012

Les techniques d'amélioration des capacités humaines

Depuis le début des années 2000, des rapports évoquent la possible mise au point de nouvelles technologies permettant d'améliorer les capacités physiques et intellectuelles de l'être humain (*human enhancement technologies*). La réalité de ces avancées comme leur caractère désirable ou non font aujourd'hui débat. La majorité des scientifiques estime que nous sommes encore assez loin des visions les plus futuristes, qu'elles soient enchantées ou catastrophistes, proposées par certains auteurs. La connaissance du vivant et la capacité de l'homme à le manipuler ont beaucoup progressé, comme l'illustre par exemple l'émergence de la biologie de synthèse. Pour autant, les derniers développements de l'ingénierie tissulaire, de la thérapie génique, de la neuromodulation ou de la pharmacologie semblent indiquer que la mise au point de technologies capables d'augmenter significativement et sans danger les performances cognitives ou physiques de l'être humain relèvent toujours de l'hypothèse, même si celle-ci a gagné en crédibilité. En tout état de cause, le développement éventuel de ces technologies suscite des inquiétudes et interrogations nombreuses, à la fois en termes de risques sanitaires et environnementaux, de déstabilisation des équilibres sociaux et de remise en cause de principes éthiques fondamentaux.

www.strategie.gouv.fr/content/technologies-amelioration-capacites-humaines-na-310

2.2. Rapports

Rapports & Documents n° 50

Aider les parents à être parents

Le soutien à la parentalité, une perspective internationale

La Documentation française, novembre 2012, 254 pages

L'ensemble des pays développés fait preuve aujourd'hui d'un appétit croissant pour les services de soutien à la parentalité, dans un contexte de transformation des structures familiales et d'intérêt porté à la logique de « l'investissement social ». Le rapport du Centre d'analyse stratégique se fixe une triple ambition.

La première est d'éclairer les débats français sur cette question par une approche résolument internationale. En fonction des contextes nationaux, les réponses apportées divergent : des pays ont tendance à cibler certains publics, d'autres développent des politiques généralistes destinées à l'ensemble des parents. En partenariat avec des experts français et étrangers, nous avons souhaité relever les tendances communes aussi bien que les singularités nationales.

Notre deuxième ambition est de nourrir la réflexion par des exemples concrets. Une cinquantaine de pratiques sont ainsi décrites dans ce rapport et répertoriées en annexe. Il s'agit de mettre en évidence les dispositifs les plus prometteurs mais également ceux qui ont le plus suscité notre curiosité. Ce projet a donc en partie été conçu comme une « boîte à outils et idées » pour les acteurs de ces politiques publiques.

Notre troisième ambition est de porter un message : les pouvoirs publics ont intérêt à développer les services de soutien à la parentalité en complément des services visant à concilier vie personnelle et vie professionnelle, et en complément des prestations monétaires familiales. Il s'agit non seulement de répondre à une demande mais également de promouvoir le bien-être des parents et le « bien-devenir » des enfants. Pour ce faire, il convient de banaliser le recours à ce type de services en évitant tout risque de stigmatisation ou de prescription, et en répondant de manière concrète aux nouveaux besoins exprimés ou ressentis par les parents.

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-aider-les-parents-etre-parents-le-soutien-la-parentalite-une-perspective-internation

Rapports & Documents n° 52

Politique de la ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales

La Documentation française, décembre 2012, 238 pages

S'inscrivant dans la continuité des travaux du Centre d'analyse stratégique ces dernières années (thèmes de la ségrégation et des « ghettos » français ?, « effets de quartier » ou encore participation des habitants) et publié au moment où s'ouvre la concertation sur la prochaine étape de la politique de la ville, le rapport adopte, au-delà du bilan qu'il dresse du PNRU, le programme national de rénovation urbaine lancé en 2003, une perspective internationale pour jeter une lumière neuve sur nos débats hexagonaux.

Toutes les contributions de cet ouvrage s'enrichissent en effet de perspectives internationales. La dernière partie est même consacrée à l'étude systématique des politiques urbaines menées dans quatre pays – Allemagne, États-Unis, Pays-Bas et Royaume-Uni – qui se distinguent par leur histoire, leur régime de protection sociale, leur mode d'articulation entre sphères publique et privée, et par la nature des relations entre leurs échelons locaux et nationaux.

D'un contexte à l'autre, les réponses varient. Aucune n'est exempte d'effets pervers, aucune n'échappe aux difficultés de mise en œuvre. Le constat n'en demeure pas moins le même partout : les démarches politiques ascendantes et participatives améliorent les relations entre les habitants et les acteurs locaux, atténuent le sentiment d'insécurité et accroissent la qualité de vie ressentie.

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-politique-ville-perspectives-francaises-ouvertures-internationales

2.3. Autres publications

Document de travail n° 2012-2bis, mars 2012

Entrepreneuriat social : recueil de bonnes pratiques

Ce document est issu d'un travail mené conjointement par questionnaires par le Centre d'analyse stratégique et le programme LEED (Développement économique et création d'emplois locaux) de l'OCDE.

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2012-2bis-entrepreneuriat-social-recueil-de-bonnes-pratiques

Document de travail n° 2012-7, septembre 2012

Le cerveau et la loi : analyse de l'émergence du neurodroit

Ce document propose une analyse détaillée des enjeux éthiques, pratiques, scientifiques et législatifs liés au développement d'un « neurodroit ». Les contributions sont rédigées par des spécialistes en droit, politiques publiques, psychiatrie, philosophie, neurosciences cognitives, psychologie et imagerie cérébrale.

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2012-7-le-cerveau-et-la-loi-analyse-de-l%E2%80%99emergence-du-neurodroit

300 propositions, innovations et curiosités sociales venues de l'étranger **Panorama des questions sociales, avril 2012**

Ce document est la reprise – organisée – d'un recueil mensuel de « brèves » signalant des innovations sociales repérées dans une vingtaine de pays.

www.strategie.gouv.fr/content/300-propositions-innovations-et-curiosites-sociales-venues-de-l%E2%80%99etranger

Politique de la ville : l'expérience américaine

Étude réalisée par Cyril Cosme pour le Centre d'analyse stratégique,
Études n° 2, La Documentation française, décembre 2012, 198 pages.

L'expérience américaine en matière de revitalisation urbaine est à la fois riche et ancienne. Logement, développement économique, école, sécurité, emploi, mixité sociale, tous ces domaines – qui relèvent en France de la politique de la ville – ont suscité d'abondants travaux auxquels manquait jusqu'à présent une mise en perspective au prisme des politiques publiques, qui fait l'objet de la présente étude. Son auteur, Cyril Cosme, y passe en revue les divers programmes fédéraux ou locaux qui, au cours des vingt dernières années, ont contribué au renouveau des villes-centres : Hope VI, No Child Left Behind, Choice Neighborhoods. Cinq monographies (Saint-Louis, Atlanta, New York, Chicago, Philadelphie) permettent d'illustrer de façon concrète les tendances mises en lumière dans l'ouvrage, et d'identifier les pistes d'intérêt commun pour les États-Unis et la France, susceptibles de faire l'objet d'échanges plus approfondis entre les deux pays. Cette étude est le fruit d'un partenariat entre le Centre d'analyse stratégique et l'ambassade de France à Washington.

www.strategie.gouv.fr/content/etude-politique-de-la-ville-lexperience-americaine

2.4. Séminaires et colloques

La cohésion sociale par ses acteurs

Cycle de cinq séminaires en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale, du 26 septembre 2011 au 12 avril 2012

En 2010-2011, un premier cycle de séminaires s'était donné pour objectif d'examiner la pertinence des « instruments » mobilisables dans le champ social. Le second cycle (2011-2012), toujours organisé en partenariat avec la DGCS, était consacré aux multiples « acteurs » qui participent à la mise en œuvre des politiques sociales : élus, personnels territoriaux, associations, organismes de sécurité sociale, entreprises privées, etc. Il a fourni l'occasion de dresser le bilan de trente années de décentralisation et de proposer des perspectives pour l'avenir, après les différentes étapes qui se sont succédées depuis les lois de 1982 jusqu'à la réforme constitutionnelle de 2003-2004 sur l'organisation décentralisée de la République et le vote de la loi de réforme des collectivités territoriales, en décembre 2010.

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui les principaux acteurs des politiques de cohésion sociale à travers l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, la prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie, les dispositifs d'insertion sociale et économique, etc. Le département, devenu officiellement le « chef de file de l'action sociale », a connu une montée en puissance spectaculaire. Les dépenses sociales des départements affichent une progression continue (24,3 milliards d'euros en 2009). Mais les communes et intercommunalités jouent un rôle tout aussi important dans de multiples registres : accueil de la petite enfance, prise en charge de la dépendance, insertion sociale, etc.

Dès lors, ce second cycle de séminaires a tenté de répondre à une série d'interrogations :

- Comment mieux répartir les compétences et coordonner l'action des différents échelons territoriaux dans le domaine social ?
- Quel rôle réserver aux acteurs non institutionnels (entreprises, associations) dans les politiques de cohésion sociale au niveau local ?
- Comment penser l'articulation entre l'action des élus et celle des personnels territoriaux ?
- Comment renforcer la vie démocratique et promouvoir l'implication des usagers des services sociaux à l'occasion de la décentralisation ?

Trois séances ont eu lieu en 2012 :

- 24 janvier 2012 : Élus, dirigeants et travailleurs sociaux. Comment agir ensemble ? Les exemples du logement et de la petite enfance

www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-elus-dirigeants-et-travailleurs-sociaux-comment-agir-ensemble

- 15 mars 2012 : Usagers, acteurs associatifs, puissance publique : comment mettre le dialogue civil au service des politiques de cohésion sociale ?

www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-usagers-acteurs-associatifs-puissance-publique-comment-mettre-le-dialogue-civil-au

- 12 avril 2012 : Quel avenir pour la décentralisation des politiques sociales ? Scénarios prospectifs à partir d'éclairages européens

www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-quel-avenir-pour-la-decentralisation-des-politiques-sociales

Quelle place pour l'entrepreneuriat social en France ?

Colloque du 6 mars 2012

Le CAS et le programme LEED (Développement économique et création d'emplois locaux) de l'OCDE ont organisé un colloque sur la place de l'entrepreneuriat social en France.

Alors que les indices d'intérêt pour ce secteur à la croisée des politiques publiques et du marché se multiplient (intérêt des grandes écoles de commerces, multiplication des initiatives et des déclarations favorables), ce secteur peine à prendre de l'ampleur. Le colloque s'est donc intéressé aux leviers qui pourraient favoriser son essor, ainsi qu'aux conditions de ce développement. Comment ces innovations sociales peuvent-elles s'harmoniser avec les politiques traditionnelles ? Comment faire pour que les dépenses qui y sont consacrées deviennent des investissements, et pas seulement un coût, pour la collectivité ?

www.strategie.gouv.fr/content/colloque-quelle-place-pour-l%E2%80%99entrepreneuriat-social-en-france

Étendre la protection sociale dans la mondialisation : défis et réponses

Conférence internationale organisée par le Centre d'analyse stratégique, le ministère des Affaires étrangères et l'Organisation internationale du Travail, en partenariat avec le GIP-SPSI

19 novembre 2012 (avec le DTE)

Alors que quatre personnes sur cinq n'ont toujours pas accès à la protection sociale dans le monde, la crise économique a rappelé la nécessité de protéger tous les individus et en particulier les plus vulnérables. Sous l'impulsion de la Présidence française, le G20 de Cannes

en 2011 a mis en valeur cet objectif. Dans ce contexte, le concept de socle de protection sociale et l'initiative mondiale lancée en 2009 par les Nations unies ont gagné une reconnaissance sans précédent. En juin 2012, les représentants des États membres de l'Organisation internationale du Travail (gouvernements, travailleurs et employeurs) ont adopté une recommandation inédite visant à mettre en place des socles nationaux de protection sociale partout dans le monde en matière de santé, de revenu ou encore d'éducation.

Pour réfléchir à la mise en œuvre de ces socles, aux moyens techniques et financiers qui rendront ces systèmes pérennes, le colloque a réuni de nombreux représentants de pays engagés dans ces réformes, comme la Chine, le Cambodge, le Brésil ou l'Inde, ainsi que des experts d'organisations internationales.

www.strategie.gouv.fr/content/conference-etendre-la-protection-sociale-dans-la-mondialisation-defis-et-reponses

Politique de la ville et rénovation urbaine. Perspectives internationales

**Colloque international organisé par le Centre d'analyse stratégique
et le Secrétariat général du Comité interministériel des villes,
en partenariat avec l'Urban Institute,
avec le soutien du Cycle d'urbanisme de Sciences Po**

12 décembre 2012

Aux États-Unis et dans de nombreux pays d'Europe occidentale, différentes politiques publiques ont été déployées pour enrayer les problèmes liés à la concentration de la pauvreté. Au cours des années 2000, de plus en plus d'États, à l'instar de la France et des Pays-Bas, ont opté pour des opérations de rénovation urbaine visant à changer la physionomie des quartiers au nom de la mixité sociale. Si c'est bien l'esprit du Programme national de rénovation urbaine hexagonal, d'autres options ont toutefois été privilégiées à l'étranger ; par exemple en Allemagne où le programme « Ville sociale », d'inspiration communautaire, a plutôt cherché à impliquer les habitants dans les projets ; ou aux États-Unis, où l'administration Obama s'est attachée à transformer ces territoires en quartiers de choix et d'opportunités par la combinaison de voies multiples (le développement communautaire, la mixité sociale par la rénovation urbaine, et la mobilité des habitants).

Alors qu'en France le principe de mixité s'impose aux décideurs comme le remède idéal au problème des banlieues, il est frappant d'observer à quel point les chercheurs se montrent critiques à l'égard de cet objectif, surtout lorsqu'il ne s'applique qu'aux quartiers dits « sensibles ». Ces chercheurs proposent de considérer ces territoires non comme des problèmes mais comme un aiguillon de l'action publique et attirent plutôt l'attention des pouvoirs publics sur la promotion des parcours, sociaux et résidentiels, des habitants.

Au moment de rediscuter les contours de la politique de la ville française, quelles orientations stratégiques privilégier ? Comment promouvoir l'égalité des territoires souhaitée par le Gouvernement ? Quelles leçons tirer des expériences étrangères ?

www.strategie.gouv.fr/content/colloque-politique-de-la-ville-renovation-urbaine

De la science-fiction à la réalité

Colloque du 19 décembre 2012 (avec le DDD)

La science-fiction, exploration libre et créative des futurs possibles, peut apporter des éclairages nouveaux, alimenter de façon originale les débats de société et enrichir la réflexion prospective. Si les mondes imaginaires qu'elle déploie semblent éloignés de notre quotidien, le genre offre des éclairages sur les préoccupations de la société, sur les applications scientifiques à venir et leurs potentielles implications sociales, environnementales et éthiques.

La palette de scénarios que la science-fiction explore est en réalité un véritable outil de réflexion sur les futurs possibles de nos sociétés.

Face aux défis environnementaux, technologiques, sociaux et éthiques qui se posent à nous aujourd'hui, en quoi les regards que les auteurs de science-fiction portent sur nos sociétés peuvent-ils enrichir notre réflexion ?

Deux tables rondes ont réuni physiciens, climatologues, philosophes, sémiologues, auteurs de science-fiction autour de ces deux questions :

- Après l'humain : de l'homme réparé à l'homme augmenté ?
- Après la Terre : préserver notre planète ou en terra-former une autre ?

www.strategie.gouv.fr/content/colloque-de-la-science-fiction-la-realite

Politique de la ville et diversité

Cycle de kiosques organisé en partenariat avec le Conseil national des villes

Ce cycle, organisé par le CAS et le CNV, permet d'ouvrir une discussion entre chercheurs, praticiens et élus.

28 mars 2012 – Kiosque : À quoi sert la rénovation urbaine ?

En présence de Jacques Donzelot

En 2003, un Programme national de rénovation urbaine (PNRU) est lancé dans l'objectif de promouvoir la mixité sociale dans les quartiers dits « sensibles ». Il s'agit de changer profondément leur physionomie par la démolition de logements sociaux, la diversification des statuts d'occupation, et le développement d'une offre destinée aux classes moyennes. Cette politique se caractérise par un vaste consensus qu'elle réussit à opérer sur le sujet des banlieues.

Depuis, de nombreuses opérations de rénovation urbaine ont été engagées à un rythme soutenu, pour un investissement, inédit dans le domaine de la politique de la ville, de 40 milliards d'euros. La modification du paysage urbain est telle qu'il paraît aujourd'hui souhaitable à la plupart des responsables politiques de donner une suite à ce programme, dont la réussite a été unanimement saluée. Pourtant, si les mutations du paysage urbain sont impressionnantes, le bilan peut apparaître plus nuancé en termes de bien-être et de mobilité sociale des populations concernées (chômage, échec scolaire, insécurité, etc.).

www.strategie.gouv.fr/content/kiosque-quoi-sert-la-renovation-urbaine

2.5. Auditions et participations extérieures

- Intervention de Marine Boisson lors de la séance sur « Le déclassement social », dans le cadre des conférences « Les grands enjeux des élections de 2012 », organisées par le CEVIPOF en collaboration avec l'École de journalisme de Sciences Po (20 février 2012).
- Communication de Marine Boisson : « Une éducation non sexiste et égalitaire dès la naissance ? », REAAP Local/Grandir ensemble, Compiègne (15 mars 2012).
- Communication de Marine Boisson : « Une politique peut-elle satisfaire tout le monde ? L'exemple des politiques sociales », Programme pour l'Égalité scolaire et universitaire, École normale supérieure de Paris (29 mars 2012).
- Intervention de Vanessa Wisnia-Weill lors du débat « Femmes au travail, comment agir pour l'égalité » organisé lors de l'exposition « Nantaises au travail » (8 mars 2012).
- Introduction par Marie-Cécile Naves du colloque « Les femmes sont-elles des sportives comme les autres ? », organisé par le ministère des Sports (8 mars 2012).

- Présentation par Marie-Cécile Naves de la Note d'analyse « Hypersexualisation de l'espace public : comment protéger les enfants ? » à la conférence de clôture du « Pacte de l'égalité », organisé par le Laboratoire de l'Égalité (18 avril 2012).
- Intervention de Guillaume Malochet à l'université de Strasbourg lors du colloque « Politiques de la vieillesse aujourd'hui », organisé par le Pr Marc Berthel (19 avril 2012).
- Intervention de Guillaume Malochet et Virginie Gimbert sur Vivre FM, dans l'émission « Science et conscience » sur le thème « Comment mieux accompagner les personnes âgées dépendantes » (19 mai 2012).
- Intervention de Marie-Pierre Hamel sur le rapport du CAS *Aider les parents à être parents* à la Mairie de Paris (7 juin 2013).
- Intervention d'Olivier Oullier au colloque de l'Association française de philosophie du droit, sur le thème « La décision au tribunal : mécanismes, biais et influences » (30 juin 2012).
- Présentation par Marie-Cécile Naves de la Note d'analyse « Hypersexualisation de l'espace public : comment protéger les enfants ? » dans le cadre des activités de Flying bridges- campagne « See, Hear, Speak ! » à la Mairie de Paris (24 juillet 2012).
- Intervention de Marie-Pierre Hamel sur le rapport *Aider les parents à être parents* au « Débat de midi », France inter (13 août 2012).
- Audition de Delphine Chauffaut dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 par Mme Geneviève Lévy, rapporteure pour la branche famille à l'Assemblée nationale (3 octobre 2012).
- Audition sur le rapport *Aider les parents à être parents* dans le cadre de la proposition de loi de Mme Françoise CARTRON et plusieurs de ses collègues visant à abroger la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 contre l'absentéisme scolaire (4 octobre 2012).
- Présentation par Mathilde Reynaudi de la Note d'analyse « Quelles opportunités pour l'offre de soins de demain ? (volet 2) La télésanté » au Carrefour de la Télésanté organisé par le CATEL au Conseil économique social et environnemental (18 octobre 2012).
- Intervention de Marie-Pierre Hamel à la radio Fréquence Protestante sur le rapport *Aider les parents à être parents* (19 octobre 2012).
- Présentation par Marie-Pierre Hamel du rapport *Aider les parents à être parents* devant le groupe Petite enfance de l'Association des maires de France (23 octobre 2012).
- Participation de Marie-Cécile Naves à la conférence-débat organisée par l'Association familiale protestante sur le thème « L'engagement bénévole : développer, accompagner et valoriser le bénévolat » (21 novembre 2012).
- Intervention de Delphine Chauffaut à l'atelier « Petite enfance : comment maintenir un accueil de qualité ? » lors du 95^e Congrès de l'Association des maires de France (22 novembre 2012).
- Communication de Marine Boisson « Quelle politique familiale en France aujourd'hui ? » à la session de formation de la Mutualité Française sur les « grands équilibres de la protection sociale » (22 novembre 2012).
- Communication de Marie-Cécile Naves au colloque « Identités de genre, représentations, stéréotypes et préjugés sexistes, de leur diffusion aux violences sexistes », présentation de la Note d'analyse « Hypersexualisation de l'espace public : comment protéger les enfants ? », Préfecture de Franche-Comté/Mairie de Besançon (28 novembre 2012).
- Audition de Delphine Chauffaut et Mathilde Reynaudi devant la Commission d'enquête du Sénat sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé (4 décembre 2012).
- Intervention de Mathilde Reynaudi et Sarah Sauneron lors du petit-déjeuner du Club « Acteurs de la Prévention » sur le thème « Le budget et la santé » (5 décembre 2012).

- Intervention de Marie-Cécile Naves à propos du Panorama des questions sociales, à la conférence « L'innovation là où on ne l'attend pas », Conseil Général du Rhône/Acteurs de l'économie (10 décembre 2012).
- Intervention de Catherine Collombet et Virginie Gimbert lors de la conférence de clôture de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle 2012 (17 décembre 2012).
- Participation à la concertation « Quartiers, engageons le changement » sur la note « La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville » (décembre 2012).

1 ■ Présentation générale des travaux

Les travaux du département Travail-Emploi (DTE) se sont inscrits en 2012 dans le prolongement de ceux initiés en 2011. La poursuite de la crise financière et économique a confirmé son impact dans l'ensemble de la sphère sociale. Issu de l'héritage de l'après-guerre et des conquêtes sociales successives, le modèle social de la France est confronté à une situation paradoxale : son approche protectrice est indéniablement confortée, tant dans ses principes que dans ses apports face à la crise, mais révèle, dans le même temps, les limites de sa soutenabilité. À l'initiative du Gouvernement, une Grande Conférence sociale s'est tenue les 9 et 10 juillet 2012. Les thèmes de l'emploi, en particulier celui des jeunes, du développement des compétences et de la sécurisation des parcours, la question des rémunérations, de la diversité face à l'emploi, notamment, ont irrigué la réflexion et ont abouti à une feuille de route appelant les partenaires sociaux à engager une négociation sur la *flexisécurité*. Ces travaux se sont conclus par la signature de l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés.

Les axes structurants de la Grande Conférence ont constitué des pistes de travail prioritaires, pour anticiper et accompagner le changement dans les champs du travail et de l'emploi, accompagner les transitions professionnelles et anticiper les besoins, sécuriser les parcours professionnels mais aussi les relations entre les employeurs et les salariés, pour concilier compétitivité des entreprises, transitions professionnelles et conditions de travail.

Les travaux du département visant à mieux connaître ce que sera l'emploi dans les années à venir se sont poursuivis et amplifiés. Le DTE a choisi une approche privilégiant l'étude des évolutions qualitatives et l'incidence du contexte sociodémographique de la France. Ces travaux, et les enseignements qui se sont dégagés ont ouvert de nombreuses pistes d'études. Parallèlement, le DTE a approfondi son investigation dans le champ des ressources humaines dans l'entreprise, afin d'étudier les corrélations entre les politiques déployées et la performance générale des organisations. Un travail important a ainsi été conduit en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Plusieurs travaux illustrent la volonté de tenir compte de cette réflexion prospective :

- un important travail sur « les secteurs porteurs de croissance » a débouché sur un rapport et une Note d'analyse. Ce rapport ébauche, à partir de trois scénarios économiques envisageables, l'évolution des potentialités d'emploi dans les secteurs de l'économie. Il montre l'importance que constituent les innovations technologiques, le poids du verdissement de notre économie, l'orientation servicielle des métiers et le besoin en main-d'œuvre toujours plus qualifiée ;
- une analyse économique sur l'impact de la crise sur le marché du travail a été réalisée, en comparaison internationale, afin d'observer les conditions dans lesquelles les économies des pays de l'Union européenne ont réagi en matière d'emploi. Les enseignements montrent la diversité des choix opérés, selon les modèles et les spécificités de la structure des appareils de production. Le département a également conduit une étude sur la variation de l'ajustement de l'emploi selon le sexe, dans l'Union européenne, mettant en évidence le caractère paradoxalement protecteur de la crise sur l'emploi des femmes, dans sa première période ;
- une réflexion générale sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail et l'adaptation de l'appareil universitaire a été engagée, en partenariat avec la Direction générale pour

l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP). Ces travaux ont été complétés par une réflexion sur le service public d'orientation (SPO) ;

- dans le cadre des travaux engagés sur les liens entre la performance sociale et la compétitivité, le DTE a organisé un colloque sur l'impact de la responsabilité sociale des entreprises et leur performance, qui s'est poursuivi par un travail approfondi sur ce sujet. Il met en évidence l'importance cruciale du modèle managérial mais également de l'implication sociale des entreprises dans le renforcement de leurs performances ;
- enfin, en collaboration avec d'autres départements du Centre d'analyse stratégique, le DTE a entrepris une série de travaux sur les pays émergents pour identifier les ressorts de leur croissance, leurs évolutions et les conséquences en termes d'emploi et de protection sociale, tant du point de vue de ces pays que de la concurrence internationale. Un premier volet a fait l'objet d'un colloque international le 19 novembre 2012, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, l'Organisation internationale du travail (OIT) et le GIP SPSI.

En 2012, les travaux du département Travail-Emploi se sont principalement organisés autour de cinq grandes thématiques détaillées ci-dessous.

1.1. Le travail et l'emploi demain : une approche prospective des métiers et qualifications

Le DTE a conduit en 2012 un certain nombre de travaux importants de prévision et de prospective afin de contribuer à la préparation des politiques de travail, d'emploi et de formation pour l'après-crise, à moyen comme à long terme.

S'agissant des impacts des nouvelles formes de travail, le DTE a poursuivi la réflexion sur les conséquences de la diffusion des technologies de l'information (TIC) dans les entreprises, après l'analyse des pratiques en matière de télétravail en 2009. Les analyses du groupe de travail commun avec la Direction générale du travail sur l'impact des TIC sur les conditions de travail ont fait l'objet d'un rapport et d'une note publiés au premier trimestre 2012.

Parallèlement, le DTE poursuit l'actualisation de ses travaux de Prospective des métiers et qualifications (PMQ). PMQ est un projet interministériel piloté par le DTE qui vise à dresser un panorama des évolutions possibles des métiers. Il doit fournir un matériau essentiel aux décideurs publics pour adapter les politiques d'emploi, de formation et d'orientation aux enjeux des prochaines années. Après le rapport CAS-DARES *Les métiers en 2015*, paru en 2007, un nouvel exercice a été lancé en 2009.

En 2012, les travaux quantitatifs se sont achevés et une première publication commune entre le CAS et la DARES a eu lieu en mars 2012. Celle-ci porte sur les évolutions d'emploi, les départs en fin de carrière et l'évolution de l'emploi féminin par métier à l'horizon 2020. Le rapport complet sur les métiers en 2020 a vocation à être publié en 2013. L'activité du DTE dans le cadre de PMQ s'est poursuivie en 2012 s'agissant des travaux d'appui méthodologique à la prospective des métiers et qualifications.

Le DTE, en collaboration avec le DEF et le DDD, a achevé un premier travail de modélisation à moyen et long terme de la croissance et de l'emploi intégrant les politiques et contraintes environnementales et les incertitudes macroéconomiques. En collaboration avec le laboratoire Erasme, le modèle macro-sectoriel européen NEMESIS a été mobilisé. Ses propriétés ont permis de tester la sensibilité des secteurs d'activité aux inflexions microéconomiques et macroéconomiques de la croissance. Trois scénarios ont été élaborés pour borner les incertitudes à moyen et long terme. Ces résultats sectoriels ont servi de fondement aux projections de métiers à 2020 (rapport PMQ et Note d'analyse).

Les travaux d'appui méthodologique à la prospective des métiers et qualifications se sont poursuivis en 2012 :

- accompagnement de la réflexion des OREF (Observatoires régionaux emploi formation) d'outre-mer sur les démarches de prospective emploi formation ;
- poursuite des groupes de travail sur la prospective sectorielle et la prospective régionale, en partenariat avec le Céreq, avec un séminaire fermé confrontant les analyses des deux groupes le 27 mars 2012 à Paris.

Le travail sur les comportements d'emplois et les métiers occupés par les immigrés, entamé en 2011, a été finalisé en collaboration avec le service statistique du ministère de l'Immigration. Il sera suivi d'une analyse de l'insertion professionnelle des étudiants immigrés.

Enfin, le DTE, en collaboration avec le DQS et le DEF, a entrepris une série de travaux sur les pays émergents. L'objectif est d'identifier les ressorts de leur croissance, leur évolution et les conséquences en termes d'emploi et de protection sociale, tant du point de vue de ces pays que de la concurrence qu'ils exercent au niveau international. Un premier volet réalisé en 2012 a mis en lumière les changements dans la composition et la distribution de la croissance des pays émergents qui, couplés à l'accroissement des contestations sociales, ont conduit à renforcer les dispositifs de protection sociale et à rendre plus effectif le droit des travailleurs.

1.2. Emploi et formation : accompagner pour favoriser l'insertion et la sécurisation des parcours

Face à la persistance du chômage des jeunes actifs, le DTE a mené plusieurs travaux sur l'insertion vers l'emploi et sur la formation à destination des jeunes, tant initiale (en ce qu'elle prépare l'insertion future des jeunes) que professionnelle (pour assurer la sécurisation de leur parcours). La question de l'orientation et de la pertinence des outils récemment mis en place a fait l'objet d'une note, qui pointe la nécessaire montée en charge d'un dispositif à parfaire.

La formation en alternance a fait l'objet d'investigations, à la suite des travaux réalisés en 2010 sur la formation professionnelle des jeunes en France. Le DTE a mené une analyse croisée entre la France et l'Allemagne mettant en lumière divergences et convergences pour faire émerger des pistes de progrès pour la France. Un autre travail a été produit sur le degré de professionnalisation des formations supérieures en France, en particulier à l'université. Enfin, la question étudiante a fait l'objet d'une troisième note sur les services rendus par les universités à leurs étudiants visant à améliorer leur réussite, en comparaison internationale.

Enfin, le DTE a organisé, en partenariat avec la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, un cycle de séminaires consacrés à l'évolution du paysage universitaire à l'horizon 2020, pour contribuer à définir les grandes orientations qui guideront la structuration du paysage universitaire à l'horizon 2020. Le DTE a produit une analyse de l'évolution récente des systèmes de recherche dans ce cadre.

1.3. De nouveaux modes d'action pour rénover les politiques de l'emploi et du travail

Les politiques de l'emploi s'inscrivent dans un contexte de contrainte budgétaire, accentué par la crise. Le DTE a réalisé une note s'appuyant sur une étude comparative internationale sur les dispositifs individuels dans les politiques de l'emploi, montrant les opportunités et limites de la pratique de l'activation de la dépense publique en matière d'emploi.

Par ailleurs, une étude, confiée au laboratoire de psychologie sociale de l'université de Provence, a été lancée en 2012 pour interroger les représentations du travail des actifs

occupés. Cette étude analyse les représentations de différents groupes de populations selon le métier, l'âge, le sexe, le statut de l'emploi.

1.4. Dialogue social

Le DTE a poursuivi des travaux dont l'objectif est de mettre en lumière certaines pratiques du dialogue social qui répondent à des problématiques montantes des années 2000 : développement des TIC, rôle accru donné à la négociation d'entreprise notamment pour organiser collectivement la flexibilité ou les restructurations, fragilisation des formes traditionnelles de représentation des salariés, etc.

Un groupe de réflexion a ainsi été constitué pour analyser la place qu'occupent les TIC dans les pratiques de dialogue social et réfléchir à la façon dont ces outils numériques viennent remettre en question l'ensemble des relations professionnelles.

Le DTE a par ailleurs piloté la réalisation d'une étude sur les processus « atypiques » de négociation, c'est-à-dire ceux impliquant des représentants élus du personnel (à la place ou à côté de délégués syndicaux), mobilisant directement une consultation des salariés ou faisant intervenir des tiers « médiateurs » ou conciliateurs.

1.5. Performance sociale, bien-être au travail et management des organisations

En 2012, le DTE a poursuivi ses réflexions sur les liens potentiels entre la performance des entreprises et les pratiques de ressources humaines, organisationnelles et sociales en entreprise. Plusieurs champs ont été explorés, pour identifier les nouveaux enjeux et risques dans le domaine des conditions de travail et de la compétitivité des entreprises, liés aux évolutions de la structure productive et des pratiques de ressources humaines.

Plusieurs travaux illustrent la volonté de tenir compte de cette réflexion prospective. On citera par exemple le travail mené sur la responsabilité sociale des entreprises et la performance. Un colloque a été organisé à l'Assemblée nationale en février 2012.

2 ■ Liste des travaux

2.1. Notes d'analyse

N° 258, janvier 2012

Les secteurs créateurs d'emploi à moyen terme *(avec le DEF)*

Si le recul initial de l'activité en 2008 s'est principalement manifesté en France comme un choc global de la demande extérieure adressée aux secteurs industriels, se transmettant à l'ensemble de l'économie, le rebond des secteurs n'a pas été mécanique et a mis en lumière des trajectoires hétérogènes qui témoignent d'avantages comparatifs ou de capacités d'innovation différents selon les secteurs, ne conférant pas à tous le même potentiel de création d'emploi.

La présente étude constitue un travail d'actualisation des projections sectorielles d'emplois¹. À cet égard, les créations totales d'emploi observées dans le secteur marchand à la fin de l'année 2010 et au cours de l'année 2011 ont été supérieures aux projections de l'année passée, alors même que la croissance n'a pas été plus vigoureuse que prévu. Ce dynamisme de l'emploi observé est surprenant et traduit de fait une inflexion marquée, à la baisse, de la productivité du travail. Au total, 783 000 emplois sont créés dans le secteur marchand de 2011 à 2016.

Toutefois, la hiérarchie des tendances sectorielles de l'emploi se maintient par rapport aux projections précédentes. Si, au niveau agrégé, l'ajustement modéré de l'emploi traduit bien une volonté de préserver le cœur de métier, la distribution des parts de marché en phase de reprise, initiée en 2009 à la faveur du rebond du commerce extérieur, devrait impliquer des réallocations d'emplois importantes : les secteurs dont l'emploi diminue sur la période 2011-2016, concentrés dans l'industrie, détruisent 161 000 emplois, tandis que les secteurs créateurs d'emploi, regroupés dans les services aux entreprises, dans les services personnels et d'utilité collective ainsi que dans les services d'intermédiation, totalisent 944 000 créations d'emploi. L'ampleur de ces réallocations d'emplois à moyen terme traduit bien un mouvement de transformation structurelle du tissu productif français, à l'œuvre en dépit des perspectives moroses concernant l'emploi agrégé à court terme.

www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-01-17-secteursporteurs-na258_1.pdf

N° 259, janvier 2012

Les secteurs de la nouvelle croissance : une projection à l'horizon 2030

(avec le DEF)

Note de synthèse du Rapports & Documents n° 48, publié sous le même titre à la Documentation française (avril 2012)

Alors que les turbulences qui agitent les marchés semblent focaliser l'attention sur le court terme, revenir aux fondamentaux et envisager les ressorts de notre croissance sur la longue durée est une manière de réduire les incertitudes. Peut-on, sur la base des comportements standards des agents, en intégrant les contraintes économiques liées aux enjeux environnementaux, au retour des soldes financiers publics sur des niveaux soutenables et aux modifications de prix et de productivité issus de la crise, générer de la croissance et sur quel type de spécialisation ?

La projection de long terme de la croissance française et de ses moteurs sectoriels ne saurait être purement tendancielle. Elle doit tenir compte des effets de la crise mais également de certaines mutations majeures. La transition écologique, la hausse des matières premières, le basculement du monde vers les émergents, le vieillissement de la population transforment, contraignent et irriguent les secteurs d'activité. Les politiques engagées (qu'il s'agisse de la réforme des retraites, du Grenelle de l'environnement ou des objectifs de stabilité budgétaire à moyen terme) agissent aussi sur les perspectives de croissance. Ces évolutions d'une économie en transformation mais qui n'a pas achevé sa mue conditionnent les scénarios de sortie de crise et de croissance à long terme. Les trois scénarios bâtis par le CAS dans le cadre du rapport *Les secteurs de la nouvelle croissance : une projection à l'horizon 2030* montrent que l'incertitude réside moins dans la performance moyenne de croissance que dans sa composition sectorielle.

www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-01-17-secteursnouvellecroissance-ns259.pdf

¹ Liégy M. et Jolly C. (2010), « Les secteurs créateurs d'emplois à court-moyen terme après la crise », *La Note d'analyse*, n° 200, Centre d'analyse stratégique, novembre.

N° 260, janvier 2012

L'enseignement professionnel initial dans le supérieur : atteindre l'objectif de 50 % de diplômés du supérieur tout en favorisant leur insertion professionnelle

Les pays de l'OCDE mobilisent de plus en plus leurs systèmes éducatifs, notamment pour répondre au besoin croissant d'une main-d'œuvre plus qualifiée. C'est aussi un défi majeur, en France où l'objectif d'atteindre 50 % d'une génération de diplômés du supérieur a été fixé dès 2005. Ce but peut être atteint en concentrant les efforts sur la réussite des étudiants, en particulier au niveau licence à l'université. En effet, les taux de réussite au baccalauréat sont désormais élevés. Et même si la réforme de la filière professionnelle a conduit à augmenter les flux de bacheliers issus de cette filière, leur taux de poursuite dans le supérieur est faible et leur taux d'échec reste élevé. Les établissements d'enseignement supérieur ont, dès à présent, un double objectif : augmenter la proportion de diplômés du supérieur et améliorer leur insertion professionnelle. Cette note analyse dans quelle mesure le développement de l'offre de formation professionnelle, en particulier dans les universités, pourra y contribuer. Les propositions formulées visent à développer, tout en la rationalisant, l'offre de formation professionnelle, et à adapter les rythmes et les modes de formation dans les filières générales, pour une ouverture plus large de celles-ci à la professionnalisation. Centrées sur les universités, ces propositions n'en concernent pas moins l'ensemble des établissements du supérieur. Elles visent à :

- développer l'offre de formation professionnelle, notamment à l'université, et limiter, voire réduire dans certains domaines, le nombre de spécialités ;
- rapprocher les universités des instances de la formation professionnelle : permettre aux présidents d'université d'être membres des CCREFP et leur Conférence, la CPU, d'être membre du CNFPTLV¹ ;
- permettre aux universités de créer, à leur initiative, des diplômes nationaux de formation professionnelle, sous réserve de l'accord du ministère et dans le cadre du contrat État-établissement ;
- développer l'apprentissage dans les formations générales à l'université : moduler les périodes de formation et celles de travail en entreprise durant le contrat d'apprentissage ; permettre aux étudiants d'effectuer la majorité de leur temps en entreprise (80 % au maximum) durant la dernière année d'un diplôme préparé en apprentissage ; accorder un label « période d'apprentissage » aux stages inférieurs à deux mois, si ceux-ci sont rémunérés, et inclure ceux-ci en « équivalent temps plein » dans le calcul du seuil des apprentis ;
- sous réserve de leur compatibilité avec le cursus de formation, permettre de prendre en compte les périodes de travail étudiant (cumul emploi-étude, travail durant l'été, etc.) dans la validation des diplômes, notamment comme périodes de stage.

www.strategie.gouv.fr/content/note-danalyse-260-lenseignement-professionnel-initial-dans-le-superieur

N° 266, février 2012

L'impact des TIC sur les conditions de travail

*Note de synthèse du Rapports & Documents n° 49,
réalisé par le Centre d'analyse stratégique et la Direction générale du travail,
publié sous le même titre à la Documentation française (mai 2012)*

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont considérablement évolué ces quinze dernières années, modifiant profondément notre vie quotidienne et suscitant un

¹ CCREFP : Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle ; CNFPTLV : Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ; CPU : Conférence des présidents d'université.

débat permanent. En revanche, alors que près de deux actifs occupés sur trois les utilisent régulièrement dans leur activité professionnelle, l'impact de ces technologies sur le travail est peu analysé.

Les effets des TIC sur les conditions de travail sont souvent positifs, par exemple quand elles permettent aux salariés d'accéder plus simplement à l'information et de trouver des solutions rapides et adaptées à leurs problèmes. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de risques existent, que le rapport synthétisé ici met en évidence : augmentation du rythme et de l'intensité du travail, renforcement du contrôle de l'activité pouvant réduire l'autonomie des salariés, affaiblissement des relations interpersonnelles et/ou des collectifs de travail. À cela s'ajoutent le brouillage des frontières spatiales et temporelles entre travail et hors travail, ainsi que les effets de la surinformation qui se traduit notamment par l'accroissement excessif du flux des courriels.

Au-delà des évolutions technologiques, l'organisation du travail et de la production, les différentes cultures qui s'y rapportent et les mutations sociétales peuvent également contribuer à favoriser ces risques. Il s'agit donc bien de s'interroger sur les interconnexions entre les modes d'organisation et les TIC.

www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-02-29-tic-conditionsdetravail-ns266_0.pdf

DARES Analyses n° 022, mars 2012

Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes

Note réalisée conjointement par le CAS et la DARES

Entre 2010 et 2020, le nombre de postes à pourvoir devrait se maintenir à un niveau élevé, en raison principalement des départs en fin de carrière. D'ici 2020, le nombre de départs en fin de carrière devrait rester conséquent, proche de 600 000 par an, même si l'âge moyen de cessation d'activité devrait continuer à augmenter. Ces départs libéreront des postes qui, selon les métiers, pourront ne pas être tous remplacés.

Les perspectives de créations d'emploi devraient principalement profiter aux cadres, aux professions intermédiaires, aux métiers de soins et d'aide aux personnes fragiles et aux professions du bâtiment. Infirmiers, aides-soignants et aides à domicile figureraient parmi les métiers bénéficiant des plus importants volumes de créations d'emploi à l'horizon 2020. *A contrario* plusieurs professions à vocation administrative verraient leurs effectifs se réduire. Dans certains métiers d'ouvriers de l'industrie, l'emploi continuerait à se replier, mais à un rythme moindre que par le passé. Bon nombre de ces métiers enregistreraient parallèlement d'importants départs en fin de carrière.

La tertiarisation des emplois se poursuivrait, avec une progression des métiers de services, notamment de la santé et des services aux personnes. La progression des professions les plus qualifiées s'accompagnerait du maintien d'une part non négligeable d'emplois peu qualifiés : la part des métiers occupés par des cadres ou des professions intermédiaires pourrait ainsi passer de 39,0 % de l'emploi total en 2010 à 40,6 % en 2020, tandis que les métiers peu qualifiés d'employés ou d'ouvriers se maintiendraient à un niveau proche de 18 %.

Les femmes devraient continuer à investir les métiers de cadres. Elles pourraient former 48,8 % des personnes en emploi en 2020, contre 47,5 % en 2010. Ces premiers résultats feront l'objet d'un rapport plus détaillé du CAS et de la DARES au cours de l'année 2012.

www.strategie.gouv.fr/system/files/lesmetiers2020.pdf

N° 275, avril 2012

L'évolution récente des systèmes de recherche

Cette note analyse l'évolution récente d'un certain nombre de systèmes de recherche et trace des perspectives pour les prochaines années. L'impact de la crise s'est traduit dans la majorité des pays de l'OCDE par une baisse du taux de croissance réel des dépenses de R & D en 2008. Même si l'année 2009 a marqué la première baisse depuis vingt ans, avec un recul de - 1,6 % en volume, l'impact a été toutefois modéré. Depuis 2010, les dépenses de R & D sont reparties à la hausse dans la plupart des pays de l'OCDE, qui se sont engagés à augmenter leurs efforts en recherche. La France fait partie des rares pays de l'OCDE qui ont accru leurs efforts en R & D durant les deux années (+ 1,9 % en 2008 et + 3,5 % en 2009). Concernant les politiques publiques, si les réponses des pays pour soutenir les activités de recherche ont varié dans leur mise en œuvre, elles s'inscrivent bien dans les grandes tendances observées durant les deux dernières décennies. Celles-ci s'articulent autour de quatre grands axes : continuité dans l'effort malgré les difficultés budgétaires (investir plus) ; coordination et pilotage stratégique (investir mieux) ; cohérence et mutualisation des structures (investir autrement) ; culture de l'innovation (susciter la demande pour l'innovation et promouvoir l'esprit de créativité). De nombreuses initiatives ont été prises par les pays de l'OCDE pour améliorer l'efficacité de leur système de recherche. Ainsi, ils ont dans leur grande majorité privilégié des aides indirectes à la recherche des entreprises, même si les aides directes demeurent importantes. Ils ont suscité les initiatives des acteurs en lançant des appels à projets, sans toutefois renoncer aux aides récurrentes à la recherche. Ils ont aussi recherché davantage de coopération entre acteurs publics d'une part, et entre acteurs publics et privés d'autre part.

www.strategie.gouv.fr/content/levolution-recente-des-systemes-de-recherche-note-danalyse-275-avril-2012

N° 283, septembre 2012

Salaires et politiques salariales : quelles perspectives ?

Cette note présente une analyse synthétique et systémique des évolutions salariales en France depuis les Trente Glorieuses, en mettant en regard les multiples dimensions de la dynamique des salaires sur longue période (progression moyenne, répartition, évolution de l'échelle des salaires et inégalités) et les mutations des modes de régulation salariale : évolution des formes de rémunération au niveau des entreprises, rôle de l'État dans la détermination des (bas) salaires, place de la négociation collective, de branche et d'entreprise.

Cette mise en perspective permet de montrer comment les tendances salariales observées au niveau agrégé prennent corps dans les transformations des modes institutionnels de fixation des salaires.

La note propose d'instaurer une concertation sociale périodique au niveau national, dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC), visant à apprécier globalement la dynamique salariale et à offrir un cadre macroéconomique pour les négociations salariales de branche et d'entreprise.

www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-09-20-salaires-na-283.pdf

N° 284, septembre 2012

L'ajustement de l'emploi pendant la crise : une comparaison internationale et sectorielle (avec le DEF)

L'emploi a été très touché durant la crise. Pourtant, selon les pays et les secteurs d'activité, son évolution n'a pas toujours reflété celle de l'activité, en diminuant plus ou moins que proportionnellement. Afin de mieux comprendre ces dynamiques, cette note étudie l'emploi

dans huit grands pays industrialisés et trois secteurs d'activité de référence. Pour cela, une étude économétrique de la productivité du travail permet d'identifier les contributions tantôt de la flexibilité externe (licenciements) tantôt de la flexibilité interne (modulation des heures et réduction des salaires réels). Les différentes stratégies des entreprises et des États (par la mise en place de dispositifs de soutiens *ad hoc*) sont étudiées. Une dernière partie s'intéresse plus précisément aux ruptures structurelles susceptibles d'avoir affecté la productivité du travail et aux perspectives de moyen terme pour nos économies.

www.strategie.gouv.fr/content/lajustement-de-lemploi-pendant-la-crise-une-comparaison-internationale-et-sectorielle-note-d

N° 292, octobre 2012

Quels services rendus aux étudiants par les universités ? Les enseignements d'expériences étrangères

Les universités françaises rendent, à des degrés divers, des services à leurs étudiants visant à faciliter leur réussite. Cette note analyse différents cas étrangers, notamment en Angleterre (Est de Londres et Oxford), au Japon (Hiroshima et Seikei), en Suède (Södertörn et Uppsala) et en Suisse (Genève). Dans ces pays, les services péri-universitaires, c'est-à-dire intrinsèquement liés à la formation, relèvent systématiquement de la responsabilité des universités. En revanche, ces dernières s'impliquent de manière variable dans les services para-universitaires, souvent liés aux conditions de vie des étudiants. Dans le contexte d'une autonomie accrue, les universités françaises pourraient jouer un rôle plus central dans les politiques de vie étudiante. Elles gagneraient à renforcer prioritairement leurs services péri-universitaires, notamment en réorientant leurs moyens vers le développement des services d'accompagnement à la réussite, à l'orientation et à l'insertion. Les universités devraient également s'impliquer davantage dans la conception des services para-universitaires. Enfin, elles pourraient inciter plus fortement leurs étudiants à s'engager dans l'animation, la conception et la gestion de tous ces services.

www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-10-09-vieetudiante-na292.pdf

N° 293, octobre 2012

L'individualisation dans les politiques de l'emploi : quels effets des chèques, comptes et contrats ?

L'individualisation des dispositifs dans les politiques d'emploi, entendue comme le fait de laisser l'individu libre de choisir les services qui lui seront délivrés, et/ou le prestataire qui les lui délivrera, fait l'objet d'une attention croissante de la part des pouvoirs publics, attestée depuis la fin des années 1990 par la multiplication des systèmes de chèques et de comptes d'épargne ou d'assurance individuels. Ces dispositifs se présentent comme une réponse à la recherche d'une plus grande autonomie et d'une responsabilisation des individus, ainsi qu'à celle de politiques publiques plus efficaces. L'analyse comparative de treize dispositifs individualisés dans huit pays¹ met en lumière leurs effets et les conditions pour que l'individualisation soit efficace. Celle-ci répond à une attente des bénéficiaires des politiques d'emploi déjà en situation d'assumer leur parcours professionnel, mais elle peine à atteindre les publics fragiles. L'individualisation peut, sous certaines conditions, favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle ainsi que l'efficacité et la qualité des services offerts. À cette fin, l'existence notamment d'une offre de services lisible, accessible et concurrentielle est nécessaire. Il s'agit en outre d'être particulièrement attentif au choix du public cible ainsi qu'au degré d'incitation à l'utilisation des dispositifs et ce, en amont de leur mise en œuvre.

www.strategie.gouv.fr/content/individualisation-emploi-NA293

¹ Cette note s'appuie sur une étude comparée sur le développement des dispositifs individuels dans les politiques de l'emploi, réalisée par le Cabinet Euréval sous le pilotage du Centre d'analyse stratégique.

N° 301, novembre 2012

Droit du travail et protection des travailleurs dans les pays émergents

La priorité accordée à la croissance de l'emploi et à la compétitivité extérieure a longtemps éclipsé, dans les pays émergents, la nécessité de consolider les marchés du travail et d'apporter des protections aux salariés. Leur hausse du revenu, couplée à la volatilité des marchés mondiaux, les incite aujourd'hui à mettre davantage l'accent sur les ressorts endogènes de la croissance. Les pays émergents, à commencer par les plus grands d'entre eux, ont ainsi entrepris, après une phase de forte croissance, de renforcer les protections et les droits associés au travail sous la poussée de facteurs économiques (réduire la dépendance extérieure), politiques (alternances) et sociaux (montée des protestations). Ces droits restent néanmoins fortement handicapés par l'extrême segmentation et fragmentation des marchés du travail et par la difficulté à établir des priorités de financement face à l'énormité et à l'urgence des besoins.

Afin de concilier croissance de l'emploi, protection du travail et aide aux plus vulnérables, les pays émergents ont mis en place des dispositifs innovants alliant mesures d'urgence, renforcement des normes juridiques et extension de la couverture sociale, qui tiennent compte des spécificités et des contrats sociaux propres à chaque pays. La progression n'est de ce fait pas univoque et rend difficile l'adoption d'un socle de droit contraignant, effectif au niveau international. Le début du XXI^e siècle voit néanmoins s'ouvrir une nouvelle opportunité de complémentarité entre actions nationales plus orientées vers la construction d'un système de protection des salariés et actions internationales, publiques (évolution des normes et recommandations de l'Organisation internationale du travail, coopération technique) ou privées (accords-cadres internationaux, mouvements syndicaux internationaux). Ensemble, ces initiatives tendent à renforcer les droits effectifs et, de plus en plus, la couverture sociale des individus. (Cette note est complétée par trois annexes spécifiques : Brésil, Chine et Inde.)

www.strategie.gouv.fr/system/files/rapp_travail_emploi_dans_20ans_web_0.pdf

N° 302, novembre 2012

Le service public de l'orientation tout au long de la vie

La loi du 4 novembre 2009 institue un service public de l'orientation (SPO). Celui-ci s'attache dans ses grandes lignes à faciliter la visibilité, l'accès et la qualité de l'orientation en s'adressant non plus à des publics spécifiques (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi) mais à tous les publics. Cette note analyse son déploiement sur le territoire, les modalités de son pilotage et ses effets sur l'organisation des services d'orientation. Elle formule plusieurs propositions de réforme.

www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-11-22_spo-na_302.pdf

N° 312, décembre 2012

L'emploi des femmes et des hommes dans la crise : les effets de la segmentation du marché du travail

L'Union européenne s'est fixé à l'horizon 2020 un objectif de taux d'emploi féminin de 75 %. Si, au cours des quatre dernières décennies, des progrès considérables en termes d'accès à l'éducation et à l'emploi ont été réalisés, les femmes restent toutefois pénalisées face à, et dans, l'emploi en raison notamment d'inégalités structurelles liées, pour partie, aux stéréotypes de genre. La segmentation du marché du travail entre hommes et femmes évolue peu : selon la Commission européenne, sur la période allant de 2000 à 2009, un quart environ de la population en emploi aurait dû changer de profession pour que s'observent les mêmes distributions entre hommes et femmes. Sur la même période, le taux d'emploi des femmes a, quant à lui, progressé de 54 % à plus de 58 %.

La crise amorcée en 2008 a révélé le haut niveau de segmentation des marchés du travail dans l'Union européenne en ayant, paradoxalement et à court terme, un effet « protecteur » sur l'emploi féminin. En effet, les hommes sont surreprésentés dans les secteurs les plus touchés durant cette période, notamment l'industrie et la construction, à l'inverse des femmes dont l'emploi se concentre dans les services, secteurs les moins affectés. Au total, cette inégale répartition des hommes et des femmes dans les activités respectivement cycliques et acycliques explique en partie les évolutions de l'emploi selon le sexe constatées au cours du premier épisode récessif. De 2008 à 2011, les trois quarts environ de l'ajustement de l'emploi dans l'UE ont concerné les hommes, avec une progression de leur taux de chômage qui, pour la première fois, se place au niveau de celui des femmes. Toutefois, à partir de 2011, ces disparités hommes/femmes s'estompent, alors que les ajustements budgétaires pourraient, selon les pays, peser sur l'emploi féminin en raison de leur incidence sur l'emploi public.

www.strategie.gouv.fr/content/lemploi-femmes-hommes-crise-na312

2.2. Rapports et documents

Rapports

Rapports & Documents n° 48

Les secteurs de la nouvelle croissance : une projection à l'horizon 2030

(avec le DEF)

La Documentation française, avril 2012, 208 pages

Quels seront à l'horizon 2030 les ressorts de la croissance ? Quels seront les secteurs d'activité en expansion ou en déclin ? Les trois scénarios proposés ici synthétisent la transformation des conditions économiques et la capacité de rebond des différents secteurs. Le scénario cible, volontariste, envisage l'évolution de l'économie française vers un nouveau modèle de croissance à fort contenu en innovation, avec des services à haute valeur ajoutée et des comportements de consommation et de production éco-responsables. Le scénario contraint anticipe des évolutions médianes dans un contexte incertain, en tenant compte des réactions déjà constatées des secteurs dans la crise. Enfin, le scénario de crise décrit une situation de dégradation de la compétitivité européenne sur les marchés extérieurs et de contrainte financière accrue pour les agents économiques. Fruit d'une collaboration entre le Centre d'analyse stratégique et le laboratoire Erasme, ce travail de prospective permet de dégager des projections d'emploi et de productivité sectorielle à long terme.

www.ladocumentationfrancaise.fr/ezexalead/search?SearchText=les+secteurs+de+la+nouvelle+croissance

Rapports & Documents n° 49

L'impact des TIC sur les conditions de travail

Rapport du groupe de travail conduit par la Direction générale du travail et le Centre d'analyse stratégique

La Documentation française, mai 2012, 324 pages

Le Centre d'analyse stratégique et la Direction générale du travail ont souhaité analyser les profondes mutations du travail liées à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ce travail très large s'appuie sur les réflexions d'un groupe d'experts académiques et de consultants.

Alors que près de deux actifs sur trois utilisent régulièrement les TIC dans leur vie professionnelle, l'impact de ces nouvelles technologies sur les conditions de travail reste mal connu. Pour mieux prendre en compte ces enjeux, le rapport préconise l'élaboration d'une

culture commune entre les techniciens et experts des TIC et ceux en charge du facteur humain, directions du personnel et institutions représentatives du personnel. Après avoir dressé un état des lieux de l'utilisation des TIC par les salariés, dans leur travail, l'étude aborde point par point les conséquences : augmentation du rythme et de l'intensité du travail, affaiblissement des relations interpersonnelles, renforcement du contrôle de l'activité, brouillage des frontières spatiales et temporelles entre travail et hors-travail et aussi, surcharge informationnelle. Les auteurs du rapport présentent une vingtaine de recommandations clairement développées. Les annexes comportent notamment des « fiches métiers » comme autant d'études de cas précis.

www.strategie.gouv.fr/system/files/raptic_web_light_final28022012.pdf.pdf.pdf

Documents de travail

Document de travail n° 2012-01

L'emploi et les métiers des immigrés

Février 2012

Les immigrés sont traditionnellement dans une situation plus fragile au regard de l'emploi que les Français de naissance. Cette vulnérabilité (taux de chômage plus élevés, taux d'activité plus faibles) est essentiellement le fait des immigrés issus des pays tiers (hors Union européenne) et parmi eux, des femmes. Occupant des postes moins qualifiés, les immigrés des pays tiers sont également très concentrés dans certains secteurs d'activité (construction, hôtellerie-restauration, services de nettoyage et de sécurité, services personnels et domestiques) et dans certains métiers manuels bénéficiant de peu de prestige dans l'échelle des représentations sociales. Les « métiers immigrés » sont très segmentés selon le genre, avec une spécialisation des femmes dans les services à la personne et des hommes dans les métiers du bâtiment. Leur vulnérabilité et leur concentration sectorielle ou par métiers s'atténuent néanmoins avec la hausse du niveau de diplôme des migrants, les tensions de main-d'œuvre dans certains métiers (santé, informatique) et/ou dans certains bassins d'emploi (Île-de-France) mais aussi et surtout avec l'ancienneté des vagues migratoires. À cet égard, la concentration par métiers est beaucoup moins prononcée chez les immigrés originaires d'Italie, d'Espagne et du Maghreb que chez les natifs de Chine, de Turquie ou d'Afrique subsaharienne arrivés plus récemment en France.

www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-03-13-emploietimmigration-dt.pdf

Document de travail n° 2012-11

Changements au sein des entreprises et risques psychosociaux pour les salariés

Décembre 2012

Si la problématique de la santé au travail est ancienne dans le débat public, celle du risque psychosocial est plus récente. Comment mieux appréhender les conditions dans lesquelles ce risque peut apparaître ? Quels sont les outils disponibles pour en effectuer une mesure ? Ce document de travail a pour objet d'élaborer des indices de risque psychosocial à partir de données d'enquête et d'analyser dans quelle mesure un changement organisationnel (ou technologique) dans une entreprise induit un risque psychosocial pour les salariés. Si cette étude conclut à la réalité du lien entre changements organisationnels ou technologiques et risques psychosociaux, elle note que ce lien est d'autant plus fort que le changement est perçu par les salariés. L'étude montre notamment que les changements organisationnels permanents ont un effet cumulatif qui joue plus fortement sur les risques psychosociaux des salariés.

www.strategie.gouv.fr/risques-psychosociaux-salari%C3%A9s-DT11

2.3. Séminaires et colloques

Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité

1^{er} février 2012

Colloque organisé à l'Assemblée nationale

Le Centre d'analyse stratégique a consacré un colloque à la question de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), ses conséquences sur leur performance et leur compétitivité. Ce colloque a soulevé de nombreuses questions autour de la recherche d'un nouveau modèle d'entreprise qui permettrait de concilier la performance économique et la performance sociale : ces pratiques, qualifiées de « socialement responsables », sont-elles réellement profitables pour les entreprises mais aussi pour les salariés ? Ou sont-elles plutôt ; comme certains l'avancent, les nouveaux outils de la politique de communication et de marketing social ? Ce colloque a été l'occasion de réunir de nombreux acteurs de la RSE, provenant du monde de l'entreprise (grandes entreprises ou PME), des agences de notation et de certification (Afnor, Vigéo), ainsi que les partenaires sociaux (Medef, CFDT, CFE-CGC). Une première table ronde était consacrée aux différentes pratiques RSE, au vu des témoignages apportés par les entreprises. Une deuxième table ronde s'est penchée plus particulièrement sur la question de la mesure et de la notation des entreprises « socialement responsables ».

Cycle de séminaires CAS-DGESIP

Quel paysage universitaire en France à l'horizon 2025 ?

Au premier semestre 2012, le Centre d'analyse stratégique a organisé en partenariat avec la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle un cycle de séminaires consacrés à l'évolution du paysage universitaire à l'horizon 2020. L'objectif était double. D'une part, la réflexion devait contribuer à définir les grandes orientations qui guideront la structuration du paysage universitaire à l'horizon 2020. D'autre part, il s'agissait de s'interroger sur les conséquences des tendances nationales et internationales de l'enseignement supérieur (compétition mondiale entre les établissements, développement de la mobilité internationale des étudiants, demande accrue de professionnalisation des formations, etc.) sur l'évolution du paysage universitaire, ainsi que sur l'évolution du rôle de l'État dans son pilotage.

www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-structure-et-tendances-du-paysage-universitaire-dans-les-pays-de-l%E2%80%99ocde

Séance 1 – « Structures et tendances du paysage universitaire dans les pays de l'OCDE », 5 mars 2012

Dans une économie dite de la connaissance, les capacités des pays à produire et à transmettre de nouvelles connaissances et de nouveaux modes d'apprentissage d'une part, et à créer de nouveaux produits et services et à les valoriser sur le marché d'autre part constituent des enjeux de compétition internationale. Ces défis structurent la définition et la conduite des politiques publiques, y compris dans le domaine de l'enseignement supérieur, désormais considéré comme un facteur important de compétitivité. Cette compétition se traduit par de fortes attentes vis-à-vis de l'enseignement supérieur, qui concernent les activités de formation et de recherche. Cette séance a permis d'analyser plus précisément les tendances dans les pays de l'OCDE. L'évolution du paysage universitaire, et plus largement de l'enseignement supérieur français, a pu être appréhendée au regard de ces tendances. Enfin, de manière prospective, la séance a été l'occasion de s'interroger sur les tendances qui pourraient influencer sur l'évolution de ce paysage universitaire à l'horizon 2025.

www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-structure-et-tendances-du-paysage-universitaire-dans-les-pays-de-l%E2%80%99ocde

Séance 2 – « La recherche à l'université à l'horizon 2025 », 11 avril 2012

Cette séance, qui s'est appuyée sur une Note d'analyse du DTE « L'évolution récente des systèmes de recherche », a été d'abord l'occasion de s'interroger sur l'impact de la crise sur la recherche dans les secteurs public et privé, en France comparée aux autres pays de l'OCDE. La réflexion portait également sur la recherche à l'université à l'horizon 2025, au regard des évolutions récentes, et sur les moyens de renforcer sa place et sa spécificité. Partant du constat que la recherche est assurée en France par des acteurs multiples, publics et privés, qui évoluent dans un contexte international ouvert et concurrentiel, mais aussi coopératif, notamment au sein de l'Espace européen de la recherche, la séance a permis d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : quelle répartition des rôles, quels types de coopérations et de partenariats entre l'université et les autres acteurs publics et privés ? quelles valorisations ? quels modes de financement ? quelles synergies à développer entre formation, recherche et innovation pour positionner l'université comme l'un des premiers générateurs de croissance à l'horizon 2025 ?

www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-la-recherche-luniversite-lhorizon-2025

Étendre la protection sociale dans la mondialisation : défis et réponses

19 novembre 2011

Colloque organisé avec la Direction générale de la mondialisation (ministère des Affaires étrangères) et le Bureau international du travail, en partenariat avec le GIP Santé Protection Sociale International

Alors que quatre personnes sur cinq n'ont toujours pas accès à la protection sociale dans le monde, la crise économique a rappelé la nécessité de protéger tous les individus et en particulier les plus vulnérables. Sous l'impulsion de la présidence française, le G20 de Cannes en 2011 a reconnu l'importance d'un tel objectif. Dans ce contexte, le concept de socle de protection sociale et l'initiative mondiale lancée en 2009 par les Nations unies ont gagné une reconnaissance sans précédent. En juin 2012, les représentants des États membres de l'Organisation internationale du travail (gouvernements, travailleurs et employeurs) ont adopté une recommandation inédite visant à mettre en place des socles nationaux de protection sociale partout dans le monde, en matière de santé, de revenu ou d'éducation.

De nombreux questionnements demeurent sur la mise en œuvre de ces socles, et sur les moyens techniques et financiers qui permettront de pérenniser ces systèmes. Pour répondre à ces questions, ce colloque a fait intervenir des ministres, des représentants et des experts des pays ayant mis en œuvre ou travaillant à la mise en œuvre d'éléments de socles de protection sociale, à l'image du Brésil, du Togo, de l'Indonésie ou de la Chine.

www.strategie.gouv.fr/content/conference-etendre-la-protection-sociale-dans-la-mondialisation-defis-et-reponses

2.4. Auditions et participations extérieures

15 mars 2012 : audition au Conseil économique, social et environnemental par la section des activités économiques pour la saisine « Performances et gouvernance de l'entreprise ». Le DTE a présenté les recommandations du rapport n° 27 *Améliorer la gouvernance et la participation des salariés*, ainsi que d'autres travaux portant sur la performance sociale dans les entreprises.

Dans le cadre de son expertise sur les métiers et qualifications, le DTE est intervenu sur les emplois de demain dans diverses enceintes :

- devant les conseillers du CIDJ, Centre d'information et de documentation jeunesse (26 janvier, Paris) ;
- lors d'un séminaire des CARIF-OREF d'outre-mer (5-9 mars, Fort-de-France, Martinique) ;

- dans un séminaire prospectif du Comité de bassin d'emploi de Lille métropole (22 mars, Lille) ;
- devant les membres du Conseil scientifique de la Direction générale de l'enseignement scolaire (9 mai, Paris) ;
- au Conseil économique, social et environnemental régional Basse-Normandie (10 mai, Caen) ;
- dans un séminaire du CARIF Île-de-France (16 mai, Paris) ;
- lors d'une séance plénière du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (21 juin, Paris) ;
- dans le cadre du groupe « Emploi des métiers du social » de la Direction générale à la cohésion sociale (28 juin, Paris) ;
- lors d'un séminaire de travail du Contrat d'études prospectives du transport (4 septembre, Paris) ;
- aux rencontres du réseau inter CARIF-OREF consacrées à la prospective (27-28 septembre, Toulouse) ;
- aux Journées nationales de la Mutualité sociale agricole sur les perspectives des métiers de l'agriculture (11 octobre, Troyes) ;
- sur les perspectives des métiers du social lors d'un « lundi du CIO du rectorat de Paris » (15 octobre, Paris) ;
- dans un séminaire de l'OREF de La Réunion (30 octobre, Saint-Denis, La Réunion) ;
- dans une formation de partenaires sociaux européens de l'industrie organisée par le Codifor qui dépend de l'UIMM (21 novembre, Paris) ;
- dans le cadre d'une conférence organisée par l'IUT de Lyon à destination des étudiants, des enseignants et des entreprises partenaires (16 novembre, Lyon).

À la suite des travaux sur **l'impact de la croissance verte** sur l'emploi et les métiers, le DTE a présenté ses réflexions :

- aux Rendez-vous des métiers de l'économie verte sur le thème « L'économie verte : quelles activités ? Quels métiers ? Quels instruments de mesure ? », organisés par le Commissariat général au développement durable à destination des OREF et OPMQ (14 mai, Paris) ;
- lors du séminaire d'ouverture de la semaine des métiers verts « Vert l'avenir » organisée en région Nord-Pas-de-Calais (16 octobre, Lille) ;
- au colloque « Tous les métiers sont verts » organisé par L'AFPA au Parlement européen (16 novembre, Strasbourg)

À la suite des travaux sur le **travail et l'emploi dans vingt ans**, le DTE a participé :

- à un atelier du Conseil économique, social et environnemental régional Nord-Pas-de-Calais (13 février, Lille) ;
- à un séminaire prospectif organisé par l'ADEUS, l'agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Strasbourg (17 avril, Strasbourg) ;
- à un séminaire prospectif organisé dans le cadre de la démarche Pays de Loire 2040 (19 décembre, Nantes).

À la suite des travaux sur les **TIC et le télétravail**, le DTE a présenté ses réflexions :

- à une séance de travail de l'AFOPE, réseau inter-entreprises des professionnels de l'organisation (16 février, Paris) ;

- à une conférence organisée dans le cadre du Salon RH France (24 octobre, Lyon) ;
- aux chargés d'études des services études des Direccte (13 novembre, Paris).

Le DTE est également intervenu :

- au séminaire de la Maison de l'emploi et de la formation du Pays de la région Mulhousienne sur les dynamiques contrastées du marché du travail et la vitalité de l'emploi (4 avril, Mulhouse).

Par ailleurs, dans le cadre des partenariats en matière de prospective des métiers et des qualifications, le DTE participe régulièrement aux travaux du réseau des experts européens (Cédefop). Une collaboration a été engagée avec l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ) du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi de Tunisie, dans le cadre des opérations de jumelage entre l'Union européenne et ce pays (interventions à Tunis en février, juillet et novembre 2012).

Le DTE a également présenté ses travaux :

- 2 avril 2012 : intervention à l'ENA Strasbourg sur les secteurs de la nouvelle croissance ;
- 11 avril 2012 : intervention sur les secteurs de la nouvelle croissance au colloque « Compétitivité entreprises » de la DGCIS, ministère de l'Économie et des Finances ;
- 12 juin 2012 : intervention sur les secteurs de la nouvelle croissance et les métiers en 2020 à l'Agence de développement et d'urbanisme de l'Agglomération strasbourgeoise ;
- 4 septembre 2012 : présentation NEMESIS PMQ à l'atelier prospectif pour le Contrat d'études prospectives dans les secteurs du transport à l'AFT-IFTIM (emploi et formation dans la logistique, le transport et le tourisme) ;
- 27-28 septembre 2012 : participation à la table ronde sur les projections macro-économiques du programme européen NEUJobs, l'emploi dans la transition écologique en Europe ;
- 27-28 novembre 2012 : formation à la prospective de l'emploi sectoriel à l'observatoire tunisien de l'emploi et des qualifications ;
- 19 décembre 2012 : intervention au forum sur « Les emplois verts : un nouveau défi pour l'économie, l'emploi et la formation en Rhône-Alpes », Conseil régional de Lyon.

À la suite de ses travaux sur les appels à **projets et la finance sociale**, le DTE a présenté ses réflexions :

- 28 juin 2012 : conférence « Les nouvelles frontières du financement de l'innovation sociale », organisée par l'ESSEC IIES. Participation à la table ronde : « Conditionner le financement à la performance: mirage ou opportunité ? » ;
- 25 octobre 2012 : Journée « Imaginative Business For People » – Table ronde sur les partenariats convergents entre acteurs publics, privés et entrepreneurs sociaux. Conférence organisée conjointement par l'IESEG et le Groupe SOS ;
- 30 novembre 2012 : séminaire de travail international « *Social impact bonds and other innovative social investment tools* », organisé par le Cabinet Office du Royaume-Uni, à la Saïd Business School, Oxford. Ce séminaire a réuni des représentants des gouvernements et des administrations à travers le monde pour discuter la mise en œuvre et les effets des « *social impact bonds* » et d'autres dispositifs innovants de la finance sociale.

À la suite de ses travaux sur **l'accompagnement des demandeurs d'emploi** :

- 21 et 22 juin 2012 : séminaire OCDE sur l'intégration des demandeurs d'emploi de longue durée, à Trente (Italie). Mise à disposition et présentation de la Note d'analyse n° 228 sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

À la suite de ses travaux sur les **dispositifs individuels dans les politiques d'emploi** :

- 18 octobre 2012 : présentation au CNFPTLV de la Note d'analyse n° 293 sur « L'individualisation dans les politiques de l'emploi : quels effets des chèques, comptes et contrats ? », dans le cadre de la mission confiée par le ministre de la Formation professionnelle sur le compte individuel de formation.

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur** :

- 31 août 2012 : devant le Comité de pilotage national des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, lancées par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une contribution écrite a été mise en ligne sur le site des Assises.
www.assises-esr.fr/var/assises/storage/fckeditor/File/contributions/contribution_CAS.pdf
- 30 janvier 2012 : expertise du premier Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Région Poitou-Charentes « Pour une stratégie ambitieuse de l'enseignement supérieur en Poitou-Charentes » ;
- 5 octobre 2012 : présentation lors du congrès annuel de la Conférence des grandes écoles sur le thème « 500 000 étudiants étrangers supplémentaires : quels enjeux pour l'enseignement supérieur français ? » ;
- 9 février 2012 : présentation lors du congrès annuel de la Conférence des présidents d'université à Marseille le sur le thème « L'avenir des universités : relever les défis locaux et de compétition mondiale ».

Le DTE a été auditionné par la section du Travail et de l'emploi du Conseil économique et social et environnemental le 22 février 2012 dans le cadre de la préparation d'un avis sur l'emploi des jeunes.

Le DTE a organisé le 26 octobre 2012 une conférence sur le thème « *Global Innovation: A New Era in Global Science & Engineering* » (Innovation mondiale : une nouvelle ère pour la science et l'ingénierie), donnée par Subra Suresh, directeur de la National Science Foundation, États-Unis.

Participation régulière en tant que personne qualifiée :

- à la Commission de l'évaluation du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) ;
- au Comité scientifique d'évaluation du programme opérationnel FSE (DGEFP) ;
- au Comité interministériel des métiers de la croissance verte. Le DTE a continué de s'investir en 2012 dans l'Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte en animant l'atelier sur les impacts macroéconomiques de la transition écologique sur l'emploi. Ces travaux ont permis de faire le point sur deux thématiques : la comptabilité du bien-être et celle de la consommation de matière d'une économie ;
- au groupe de travail sur la microfinance de la plateforme de réflexion Convergences 2015.

Questions transversales

1 ■ Partenariats

Les partenariats initiés par le CAS avec le monde académique et de la recherche, d'autres administrations et organismes publics ainsi que certains établissements étrangers à vocation similaire (*think tanks*, organisations internationales, etc.) ont été en 2012 approfondis et élargis, afin de contribuer à la fois à l'internationalisation, au renforcement de la qualité scientifique, ainsi qu'à l'amélioration de l'impact des travaux du Centre.

Ces partenariats se sont déployés dans plusieurs directions : valorisation du programme de commandes d'études par appels d'offres mis en place en 2011 et initiation d'une deuxième génération de commandes ; renforcement de collaborations *ad hoc* avec des centres de recherches d'une part, des administrations ou organismes publics travaillant notamment à l'international, d'autre part ; enfin collaborations bi- ou multilatérales avec des organismes étrangers ou internationaux. Les activités internationales du Centre ont pris des formes multiples, allant de la réception de délégations à la co-organisation de manifestations, en passant par des participations croisées à des séminaires ou ouvrages collectifs.

1.1. Collaborations avec les milieux académiques et de recherche

Le Centre entretient de nombreuses relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche par le biais notamment de ses chargés de mission. Pour renforcer encore son activité de « passeur » entre les milieux académiques et de la recherche et ceux de la décision publique, le Centre a également développé des relations plus formalisées, *via* un programme de commande d'études et des collaborations *ad hoc*.

Programme de commandes d'études

Le CAS a commencé à recueillir, en 2012, les premiers résultats du programme de commandes d'études par appels d'offres mis en place l'année précédente. Celui-ci était destiné à enrichir l'activité des départements du CAS en matière de veille, de recherche propre et d'animation du débat public. Ces études ont nourri les travaux du CAS et, pour certaines, fait l'objet d'une valorisation, *via* une publication dans la collection *Études* du CAS à La Documentation française, ou l'organisation d'un séminaire ou colloque. À titre d'exemple, on retiendra :

- Analyse comparée des indicateurs des politiques de la ville (France/Grande-Bretagne/Pays-Bas) – Université de Nantes : publication dans la collection *Études*, Note d'analyse, valorisation à l'occasion de la conférence sur « Politiques de la ville et rénovation urbaine : perspectives françaises et internationales » (en partenariat avec Sciences Po et l'Urban Institute de Washington, 12 décembre 2012) ;
- Le sport sur le lieu de travail – CNRS : Note d'analyse ;
- L'accès au très haut débit – cabinet IDATE : publication dans la collection *Études*, Note d'analyse ;
- Opinion publique, débat public et controverses sur le changement climatique : une comparaison internationale – EHESS-CNRS : utilisation pour la Note d'analyse et un séminaire : « Où vont les négociations climatiques internationales ? » (14 novembre 2012) ;

- Comparaison internationale de la perception du discours scientifique sur la menace climatique par le grand public – cabinet Nomadéis : *idem*.

Parallèlement a été lancée en 2012 la deuxième génération de commandes d'études portant sur les thèmes suivants :

- L'agriculture biologique (INRA) ;
- Les transferts de technologie bas carbone (cabinet Armines) ;
- L'Internet du futur (ParisTech) ;
- Vieillesse et urbanisme (cabinet ICADE) ;
- Les transferts financiers entre générations (université Paris-Dauphine) ;
- La place des représentants élus du personnel (cabinet Astrées) ;
- Les déterminants de l'avancement de carrière des cadres féminins (cabinet Plein Sens) ;
- Le plan de formation des entreprises (cabinet Sémaphore) ;
- La gestion de la propriété intellectuelle dans les entreprises (cabinet Winnove).

Collaborations ad hoc

Plusieurs collaborations entamées en 2011 ont été poursuivies, et de nouvelles relations ont été initiées, avec, entre autres :

- le CEPREMAP (Centre pour la recherche économique et ses applications), avec lequel a été organisé le colloque « Macroeconomic modeling in times of crisis » (25-26 octobre 2012) ;
- Sciences Po : notamment le CERI (dans le cadre du GAM, Groupe d'Analyses de la Mondialisation, *voir infra*), le Master d'Urbanisme (colloque sur les politiques de la ville), l'IDDRI.

Citons également le CNAM, la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme, l'Agence nationale pour la recherche, l'Institut d'économie politique (université Aix-Marseille) – sur l'outil « open fisca », l'Institut des politiques publiques (École d'économie de Paris), ou encore le laboratoire ERASME (avec Bruegel et le CEPS).

1.2. Partenariats internationaux

Le dialogue amorcé par le CAS avec plusieurs de ses « homologues » s'est traduit en 2012 par des collaborations concrètes :

- avec l'Urban Institute (Washington), partenaire du colloque « Politique de la ville et rénovation urbaine. Perspectives internationales » (12 décembre 2012) ;
- avec le Development Research Center (DRC, Chine), participant au colloque sur l'extension des droits sociaux dans la mondialisation ;
- avec le Carnegie Endowment for International Peace, participant au colloque économique de rentrée, « Quel modèle de croissance pour l'Europe ? », 24 septembre 2012 ;
- avec la Friedrich-Ebert Stiftung, et la SWP, co-organisatrice, à Berlin, du séminaire « Convergences économiques réelles en Europe : défis et possibilités d'action » (2 juin 2012).

Le CAS a également participé à la réunion de l'International Public Sector Strategy, en Corée du Sud (19-22 septembre 2012).

Une mission en Chine (Pékin) et en Corée a permis de développer le dialogue avec plusieurs organismes dont : l'Académie chinoise des sciences sociales, le département de politiques

publiques de l'université Tsing-Hua, le Development Research Center pour la Chine ; pour la Corée, le Korea Institute for Vocational Education Training, le Korea Institute of Public Finance, le Korea Development Institute et le Korea Institute for Industrial Economic and Trade.

Plusieurs rencontres ont en outre été organisées au CAS : l'Institut Vargas (Brésil), une délégation de Singapour, une délégation de la Policy Unit (Royaume-Uni), la Fondation Konrad Adenauer, la ministre du Travail du Québec, le Development Research Center (Chine), l'IRES (Maroc), le FMI (Michael Kumhof), le ministre britannique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

Enfin, le CAS a approfondi ses relations avec plusieurs organisations internationales dans le cadre de programmes thématiques :

- avec l'OCDE (et son programme LEED) sur le thème de l'entrepreneuriat social : colloque commun organisé à Paris en mars 2012 ;
- avec l'OIT, sur la protection sociale dans la mondialisation : colloque organisé à Paris en novembre 2012

2 ■ Le Réseau interministériel de veille et de prospective

Le service Veille et de Prospective assure des missions de veille et d'analyse concernant les thèmes inscrits dans le programme de travail. Il informe régulièrement les départements du CAS de l'actualité des travaux d'études et de prospective en France et dans le monde. Depuis décembre 2007, ce service anime un Réseau interministériel de veille et de prospective (RIVP), qui regroupe les dispositifs de prospective et de stratégie relevant des différents ministères.

2.1. Fonctions du RIVP

La fonction « coordination »

Des échanges mensuels autour de points d'actualité des membres du réseau (événements, publications), des dispositifs de prospective et de leurs évolutions, des programmes de travail permettent d'assurer un suivi régulier de l'activité de prospective menée au sein de la sphère gouvernementale. Des coopérations et des synergies sur des thèmes d'intérêts partagés et des projets transversaux sont également favorisées. Enfin, le RIVP a vocation à jouer un rôle d'intégration et de synthèse des travaux de prospective.

La fonction « animation »

En matière d'animation prospective, le RIVP organise la circulation et la confrontation des réflexions prospectives au travers de ses réunions mensuelles et d'un espace de travail collaboratif (Extranet). Il vise également à développer le partage sur le retour d'expérience avec les acteurs de la prospective publique en France et à l'étranger ainsi qu'avec le secteur privé.

La fonction « centre de ressources »

Le RIVP se positionne comme un centre de ressources de la prospective publique ainsi qu'un lieu de capitalisation et d'appui méthodologique. À ces fins, il favorise la mutualisation de l'expertise disponible en matière de prospective et a en charge la constitution d'un répertoire des exercices de prospective réalisés par les membres du RIVP.

La fonction « veille et alerte »

Le RIVP organise également un système de veille prospective mutualisée.

La fonction « communication et information »

Le RIVP achèvera en 2013 la constitution d'un « portail de la prospective publique », conçu en complémentarité avec les sites Internet des dispositifs membres. Ce portail doit offrir une vision globale des compétences des différents dispositifs ministériels de prospective et de leurs thématiques de recherche. Il constituera un outil de valorisation des productions (publications, événements) qui y sont associées.

Plusieurs « *Rendez-vous* » de la prospective publique ont été organisés en 2012 pour mettre en regard et en débat les grandes transitions du XXI^e siècle et leurs enjeux pour les politiques publiques.

2.2. Thème de travail commun au RIVP en 2012 : la préparation d'un corpus de références en matière de prospective publique

La réalisation d'un corpus de références de la prospective publique par le réseau interministériel de Veille et de Prospective se veut une réponse à une carence manifeste. Il n'existe à ce jour aucun document donnant à comprendre ce qu'est la démarche prospective dans les services de l'administration. Quels sont ses outils, ses méthodes, ses différences d'approche selon les domaines concernés.

La réalisation de ce document entend donc répondre à plusieurs objectifs :

- capitaliser sur les concepts, méthodes et pratiques en prospective publique au travers du partage d'expériences entre les membres du RIVP et d'autres organisations publiques¹ ;
- dresser une typologie des exercices de prospective publique ;
- consolider un vocabulaire interministériel commun ;
- améliorer les processus publics de conception/orientation, de production et de valorisation de la prospective ;
- renforcer l'usage de la prospective par les décideurs.

En vue de la rédaction de ce document de référence, le RIVP a procédé à une série d'auditions visant à recueillir les points de vue et les analyses de personnalités qualifiées :

- Hugues de Jouvenel, président de *Futuribles* ;
- Jacques Theys, ancien responsable de la prospective au ministère de l'Écologie et du Développement durable ;
- Rémi Barré, professeur des Universités au Conservatoire national des arts et métiers, ancien directeur du département Études et Prospective à la Direction générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Alain Bauer, criminologue, professeur au Conservatoire national des arts et métiers ;
- Jérôme Bindé, ancien directeur de l'office de prospective à l'UNESCO ;

¹ Il peut s'agir d'organisations internationales et européennes (exemple : OCDE, Programme sur l'avenir ; LEAP : Laboratoire européen d'anticipation politique), d'organisations nationales (réseau Prosper ; organismes de recherche disposant d'une longue pratique dans le champ de la prospective comme l'INRA, le CEA, FutuRIS ; délégation prospective du Sénat) ou encore d'organismes homologues dans d'autres pays.

- Christian Paul, ancien secrétaire d'État à l'Outre-Mer, député du Puy-de-Dôme, membre du comité d'orientation du Centre d'analyse stratégique.

3 ■ Le Groupe d'analyses de la mondialisation

En 2012, le Groupe d'analyses de la mondialisation (GAM), réseau permanent composé du Centre d'analyse stratégique et du CEPPII, membres fondateurs auxquels s'est adjoint le CERI (Centre d'études de relations internationales), a poursuivi ses travaux. Quatre « Rendez-vous de la mondialisation » destinés à contribuer au débat public ont été organisés. Chacun d'entre eux a fait l'objet d'un *Dossier de la Mondialisation* (n° 25 à 28).

25° Rendez-vous de la Mondialisation

La désoccidentalisation du monde

7 mars 2012

Les études se multiplient pour attester d'un déplacement de la puissance économique, mais également géopolitique et culturelle, des grandes nations industrielles vers de nouveaux acteurs. La Chine est ainsi devenue un sujet d'interrogations et d'inquiétudes. Paraissant animés par une vision dynamique et réaliste des relations internationales, les pays émergents en viennent-ils à remettre en cause le modèle occidental ? Un nouvel ordre mondial paraît s'instaurer et la question d'une plus forte régionalisation sous forme de grands ensembles homogènes est posée. Celle de la stratégie à mettre en œuvre par l'Occident pour gérer une transition entre leadership incontesté et pouvoir concerté reste entière. Comment l'Occident peut-il et doit-il se mobiliser ?

- « La remise en cause du modèle occidental ? », par Jean-Michel Severino, ancien directeur général de l'Agence française de développement (AFD)
- « Après l'Occident, quel ordre mondial ? », par Christophe Jaffrelot, directeur de recherche CNRS et Pierre Hassner, chercheur associé Sciences Po
- « La désoccidentalisation sans la régionalisation », par Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères

www.strategie.gouv.fr/content/dossier-n%C2%B025-la-desoccidentalisation-du-monde

26° Rendez-vous de la Mondialisation

Banques et stabilité financière dans la mondialisation

27 juin 2012

La crise financière mondiale, qui a débuté aux États-Unis en 2007, a révélé des failles dans les systèmes bancaires tant américains qu'euro-péens. Leur déstabilisation fait courir un risque majeur à tous les acteurs. Les nouvelles régulations bancaires comme financières qui se mettent en place, notamment sous l'égide du G20, suffiront-elles à éteindre l'incendie et à garantir la pérennité des structures existantes ? Sur fond de mise en œuvre accélérée au niveau européen des règles de « Bâle III », les regards se tournent vers les banques centrales pour qu'elles s'occupent davantage de stabilité financière. Entre multiplication des normes et comportement des acteurs, quelles sont les perspectives d'évolution du système ?

- « Les banques et la stabilité financière », par Laurent Clerc, directeur de la stabilité financière à la Banque de France
- « Quel *business model* pour les banques ? », par Philippe Dessertine, directeur de l'Institut de haute finance

- « Les banques centrales, nouveaux *deus ex machina* ? », par Dominique Plihon, professeur d'économie à l'université Paris-XII-Nord
- « Quel financement de long terme pour demain ? », par Jean Peyrelevade, président de la Banque d'affaires Leonardo France.

www.strategie.gouv.fr/content/dossier-n%C2%B0-26-banques-et-stabilite-financiere-dans-la-mondialisation-0

27° Rendez-vous de la Mondialisation

L'émergence de l'Afrique dans la mondialisation

3 octobre 2012

Il n'y a pas une Afrique subsaharienne mais plusieurs, tant cette région du monde reste fragmentée (différences de taille, de langues, de potentialités, de trajectoires économiques, etc.). La transformation que connaît cette région depuis quinze ans est notable : elle est ainsi venue à bout des difficultés causées par un ajustement financier permanent. Son économie reste cependant caractérisée par des productions tirées du sol et du sous-sol et par la modestie de son tissu industriel. À long terme, les paramètres de la transition démographique, de l'urbanisation, de l'essor de la classe moyenne occupent une place centrale, avec la question de l'État et de la « gouvernamentalité ».

L'Afrique subsaharienne a déjà changé de statut vis-à-vis du reste du monde. Elle a modifié grandement ses partenariats, bénéficiant d'investissements directs étrangers plus importants en volume et diversifiés dans leur provenance. Le modèle actuel d'aide publique au développement étant « fini », l'élément déterminant pour l'avenir reste la stratégie que choisira l'Afrique subsaharienne en matière de développement durable et sa capacité à s'écarter du modèle carboné qui a prévalu jusqu'à récemment dans les pays industrialisés.

- « L'Afrique subsaharienne : atouts, défis et enjeux de gouvernance », par Philippe Hugon, directeur de recherche à l'IRIS
- « La soutenabilité de la croissance africaine : impact des pressions démographiques et environnementales », par Sylvie Brunel, professeur des Universités à l'université Paris-IV Sorbonne
- « L'impact du développement de l'Afrique subsaharienne sur le reste du monde », par Jean-Marc Châtaigner, directeur général adjoint de la Direction de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères et européennes.

www.strategie.gouv.fr/content/dossier27-lemergence-de-lafrique-subsaaharienne-dans-la-mondialisation

28° Rendez-vous de la Mondialisation

La cybermondialisation : opportunités et risques

12 décembre 2012

La cybermondialisation est difficile à appréhender en raison de l'imbrication toujours plus grande entre réel et virtuel qui la caractérise. Elle peut se concevoir comme une globalisation qui s'accélère sous l'effet conjugué d'une mise en réseau exponentielle, reposant sur une capacité de traitement des ordinateurs et sur un débit de connexion toujours plus grands. Cette évolution technologique modifie en profondeur les systèmes productifs et les relations entre individus. Cela conduit à repenser l'approche même de l'économie. L'« économie » appuyée sur l'ubiquité d'Internet peut-elle donner naissance à une nouvelle révolution industrielle ? Accompagnant dans le même mouvement l'émergence d'une « société mondiale de l'information », la cyberculture s'essaie à construire un nouveau rapport entre global et local, entre recherche de l'universel et segmentation exacerbée des pratiques.

Revers de la médaille du « cyberspace », la « cybercriminalité » prend déjà des formes multiples et la « cyberguerre » peut aller jusqu'à une confrontation englobant tous les espaces de bataille. Tous les pays ou presque bâtissent des stratégies et mettent en place des pare-feux dont l'efficacité est continuellement à réévaluer. Que devient dans ces conditions le concept même de souveraineté ? Le juste équilibre ne pourra-t-il être trouvé qu'au niveau mondial, avec l'entrée en vigueur d'un traité international ? Face aux États-Unis ou à la Chine, l'Union européenne peut-elle faire entendre sa voix ?

- « De l'économie à l'icconomie : opportunités et défis de la transition », par Michel Vollé, économiste et polytechnicien
- « La cyberculture : quelle appropriation des éléments de culture dans la cybermondialisation ? », par Laurent Sorbier, directeur général de l'établissement public du Musée national Picasso, maître de conférences associé à l'université Paris-Dauphine
- « Cybermondialisation : les risques de cybercriminalité et de cyberguerre », par Alix Desforges, chercheur à l'Institut français de géopolitique à l'université Paris-VIII
- « La cybermondialisation à l'épreuve de la régulation : quelle gouvernance pour Internet ? », par Bernard Benhamou, délégué aux usages de l'Internet au ministère chargé des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique.

www.strategie.gouv.fr/content/28eme-rdv-mondialisation-cybermondialisation



Organismes associés 

Le Conseil d'analyse économique

1 ■ Présentation générale

1.1. Missions

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a été créé par le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997, modifié par le décret du 5 novembre 2012. Il est présidé par le Premier ministre et en son absence par le président délégué.

Il est chargé d'éclairer le Gouvernement, en amont de la préparation de la décision publique, sur les problèmes et les choix économiques du pays.

C'est un lieu de confrontation pluraliste où tous les avis peuvent s'exprimer, sans qu'il y ait nécessairement consensus. Ses travaux s'organisent autour de notes confidentielles ou publiques ou de rapports publics, sur les sujets pour lesquels le Premier ministre demande une expertise. Ces documents n'engagent que leurs auteurs.

1.2. Composition

Le CAE est composé d'économistes professionnels nommés pour un mandat de deux ans (renouvelable) par arrêté du Premier ministre, ainsi que de membres de droit.

Les membres du CAE ne perçoivent pas de rémunération.

Suite au départ de Christian de Boissieu, Agnès Bénassy-Quéré a été nommée à la Présidence déléguée du CAE le 1^{er} octobre 2012. Le Conseil a été renouvelé le 12 novembre 2012. Outre la présidente déléguée, il compte actuellement 14 membres nommés (*cf. liste en annexe*), auxquels s'ajoutent 3 correspondants qui participent aux travaux en tant que de besoin.

1.3. Moyens et modes de travail

Les travaux du CAE sont animés par une cellule permanente composée du président délégué, du Secrétaire général, de cinq conseillers scientifiques (dont quatre à tiers temps), d'une documentaliste, d'une assistante pour les publications et la communication et de deux secrétaires.

Le CAE se réunit en formation plénière plusieurs fois dans l'année. Au cours de ces réunions, un ou plusieurs membres du Conseil présentent un rapport qu'ils ont écrit sur un sujet figurant dans le programme de travail défini par le Premier ministre. Ce rapport est commenté par deux discutants choisis en général parmi les membres du Conseil. Chaque rapport fait l'objet d'une première discussion en séance plénière. Lors d'une seconde plénière, la version finale du rapport est présentée et discutée en présence du Premier ministre ou d'un autre membre du Gouvernement. Il est ensuite présenté aux médias et publié. Les séances plénières sont confidentielles. La modification du décret initial s'accompagne d'une évolution dans la production du CAE. À partir de 2013, ce dernier fournira une quinzaine de notes de douze pages réalisées en 2 à 3 mois.

Pour préparer les rapports ou les Notes, des groupes de travail peuvent être mis en place. Ils sont animés par un membre du CAE, le secrétariat étant tenu par un conseiller scientifique. Des experts extérieurs au CAE, issus des administrations, des universités et du secteur privé, participent à ces groupes de travail. Ils peuvent de plus contribuer aux travaux sous forme de compléments thématiques annexés aux rapports.

Le CAE est associé au Centre d'analyse stratégique depuis la création de cet organisme, au même titre que les autres Conseils rattachés au Premier ministre. Ce nouveau dispositif permet aux centres et différents conseils d'échanger des informations sur leurs activités, de coordonner leurs travaux et, le cas échéant, d'écrire des rapports en commun. Par ailleurs, à partir de 2007, le budget du CAE est inscrit dans l'action « stratégie et prospective » dont le CAS assure la direction.

Ces changements n'affectent pas l'autonomie du CAE, ni sa capacité à rapporter directement au Premier ministre.

2 ■ Activités en 2012

À ce jour, 104 rapports ont été publiés. Tirés à 1 200 exemplaires, ils sont édités et diffusés par La Documentation française. La baisse du tirage papier est allée de pair avec l'accroissement des consultations sur le site Internet du CAE.

Le CAE s'est réuni en séance plénière huit fois en 2012 dont deux fois avec le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et une fois avec des membres du Gouvernement (*cf. annexe*). Le calendrier électoral n'a pas permis d'organiser plus de rencontres avec des membres du Gouvernement et trois rapports ont été rendus publics sans plénière de présentation au Gouvernement.

Le CAE entretient avec les « sages allemands » des relations de longue date. Une rencontre entre nos deux organismes s'est tenue le 25 mai 2012 à Berlin avec des échanges sur la crise de la zone euro et sur la compétitivité industrielle.

Un atelier fermé sur le fédéralisme fiscal au niveau de l'Europe a été organisé avec Bruegel le jeudi 6 décembre 2012 avec des intervenants français, allemands et représentant la Commission européenne en présence des spécialistes de ces questions et l'assistance de plusieurs membres de cabinet.

Quatre rapports ont été publiés à La Documentation française en 2012 (rapports n° 101 à n° 104). Ils sont disponibles sur le site www.cae.gouv.fr. Une collection de poche a été créée à La Documentation française pour rééditer des rapports très demandés en version allégée et à un coût plus faible. Après le premier ouvrage de cette collection *La France dans 15 ans*, paru en novembre 2008, une réédition du rapport *Vieillissements, activités et territoires à l'horizon 2030* et de *La famille, une affaire publique* a été réalisée. Le rapport sur les *subprimes* est sorti en janvier 2010 dans cette collection de poche et a dû être réédité en 2011 du fait de la forte demande. En avril 2011 est sorti *Refonder le droit social*, reprise et actualisation du rapport n° 88 et en janvier 2012, *Quelles leçons de la crise pour les banques centrales ?*, qui reprend le rapport n° 96.

Le CAE dispose d'un site web (www.cae.gouv.fr) où sont consultables toutes ses productions. Ce site a été consulté 110 888 fois en 2012 soit une moyenne journalière de 304 consultations (298 en 2011). Le suivi sur les grands journaux et la presse quotidienne régionale indique l'édition de 350 articles faisant référence au CAE, soit près d'un par jour.

**Liste des rapports publiés
à La Documentation française par le CAE en 2012**

Titre	Numéro	Auteurs
<i>Protection du consommateur : rationalité limitée et régulation</i>	Rapport n° 101	Xavier Gabaix, Augustin Landier et David Thesmar
<i>Les mutations du marché du travail allemand</i>	Rapport n° 102	Francis Kramarz, Alexandra Spitz-Oener, Charlotte Senftleben et Hanna Zwiener
<i>Réflexions sur l'organisation du système de santé</i>	Rapport n° 103	Gilles Saint-Paul
<i>Le financement de l'économie dans le nouveau contexte réglementaire</i>	Rapport n° 104	Jézabel Couppey-Soubeyran, Olivier Garnier et Jean-Paul Pollin

3 ■ Membres et correspondants du Conseil d'analyse économique

Président

Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre

Présidente déléguée

Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, professeur à l'université Paris 1

Membres (hors membres de droit)

Philippe ASKÉNAZY, professeur à l'université Harvard – Département d'économie - Cambridge

Antoine BOZIO, chercheur associé à PSE et directeur de l'Institut des politiques publiques (CREST et PSE)

Pierre CAHUC, professeur d'économie à l'École polytechnique et directeur du laboratoire de macroéconomie du CREST

Brigitte DORMONT, professeur d'économie à PSL, université Paris Dauphine

Lionel FONTAGNÉ, professeur d'économie à PSE, université Paris 1

Cecilia GARCIA-PEÑALOSA, directeur de recherche, CNRS et GREQAM (Marseille)

Pierre-Olivier GOURINCHAS, professeur d'économie à l'université de Berkeley et à Sciences Po Paris

Philippe MARTIN, professeur d'économie à Sciences Po Paris

Guillaume PLANTIN, professeur, université Toulouse 1, membre de l'École d'économie de Toulouse (TSE)

David THESMAR, professeur associé à HEC

Jean TIROLE, président du conseil d'administration, Fondation Jean-Jacques Laffont/Toulouse Sciences économiques

Alain TRANNOY, directeur de recherche, EHESS et GREQAM (Marseille)

Étienne WASMER, professeur d'économie à Sciences Po Paris

Guntram WOLFF, directeur-adjoint de Bruegel

Correspondants

Patrick ARTUS, directeur de la recherche et des études à NATIXIS

Laurence BOONE, directeur en charge des recherches sur l'économie européenne à Bank of America Merrill Lynch

Jacques CAILLOUX, économiste en chef pour l'Europe chez Nomura International

4 ■ Réunions plénières tenues en 2012

7 décembre 2012	<i>en présence du Premier ministre</i> Évaluation des politiques publiques
23 novembre 2012	Installation du nouveau conseil par le Premier ministre
10 septembre 2012	<i>en présence du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation</i> La protection du consommateur : rationalité limitée et régulation
6 septembre 2012	Discussion du rapport annuel du Conseil de la régulation financière et du risque systémique
26 juin 2012	Croissance de long terme dans le monde, en Europe et en France
29 mai 2012	Réflexions sur l'organisation du système de santé
28 février 2012	Financement de l'économie dans le nouveau contexte réglementaire
26 janvier 2012	La protection du consommateur : rationalité limitée et régulation

Le Conseil d'analyse de la société



1 ■ Présentation générale

1.1. Mission

Le Conseil d'analyse de la société, présidé par le Premier ministre, a pour mission d'éclairer les choix et les décisions du Gouvernement dans tout ce qui touche les faits de société. Composé de 33 membres (*cf. liste en annexe*), représentants de la société civile, universitaires, religieux, chercheurs et artistes dans les domaines des sciences humaines et sociales, de la vie intellectuelle et culturelle, le Conseil d'analyse de la société a été installé par le Premier ministre le 28 septembre 2004.

1.2. Méthode de travail

Le Conseil d'analyse de la société se réunit en séance plénière en principe une fois par mois. Ces réunions sont consacrées soit à des auditions de personnalités ou d'experts extérieurs, soit aux travaux préparés par les membres du Conseil.

Des groupes de travail sont également mis en place et se réunissent plusieurs fois par mois. Ces groupes de travail traitent d'une question dont l'examen est coordonné par un membre du conseil et dont les conclusions font l'objet, pour certaines d'entre elles, d'une publication sous forme de note ; les autres constituent un ensemble de synthèses qui permettent de répondre très rapidement aux demandes adressées sur divers sujets par des membres du Gouvernement.

L'organisation et l'animation des travaux relèvent d'une équipe permanente sous la responsabilité du président délégué.

2 ■ Activités en 2012

2.1. Calendrier et travaux des réunions plénières

De janvier à novembre 2012, le Conseil d'analyse de la société s'est réuni à huit reprises en plénière. Les réunions ont été consacrées aux travaux préparés par les membres du Conseil.

9 janvier 2012	Intervenant : Denys de Béchillon - Thème : la fin de vie, question d'éthique et d'économie de la santé
7 février 2012	Intervenant : Patrick Artus - Thème : analyse de la crise
12 mars 2012	Intervenant : Nicolas Bouzou - Thème : analyse de la crise
26 mars 2012	Intervenant : Étienne Klein - Thème : l'énergie
19 juin 2012	Intervenant : Luc Ferry - Thème : programme de travail 2012-2013 (morale laïque, combattre l'illettrisme)

21 septembre 2012	Intervenant : Nicolas Bouzou - Thème : la fin de vie, question d'éthique et d'économie de la santé
1^{er} octobre 2012	Intervenant : David Khayat - Thème : la fin de vie, question d'éthique et d'économie de la santé
12 novembre 2012	Intervenant : Malek Chebel - Thème : actualité et perspectives de l'Islam en France

3 ■ Publications

3.1. Rapports

Le Joker européen – la vraie solution pour sortir de la crise

Christian Saint-Étienne

La construction européenne a longtemps été une promesse. Désormais synonyme de stagnation économique et d'instabilité financière, l'Europe est devenue le « ventre mou » du monde. Il faut d'urgence en construire une autre. Non pas une Europe fermée sur elle-même, plutôt une Europe offensive qui redonne leurs chances à ses États membres et à ses citoyens. La reconquête exige de concevoir et de mettre en œuvre un modèle associant stabilité monétaire et souveraineté politique. Pas de monnaie solide ni de croissance durable sans un État européen puissant ! La question décisive est alors celle du périmètre. S'il ne peut être imaginé dans le cadre de l'Union européenne ni dans celui de la zone euro, comment construire le « noyau dur » d'une Europe offensive ? C'est en utilisant bien le « joker » européen que nous pourrions sortir de la crise.

La discrimination positive : pour ou contre ?

Éric Deschavanne

La décennie des années 2000 a vu s'installer en France le débat sur la discrimination positive. Depuis la première loi sur la parité jusqu'aux initiatives du Président Sarkozy destinées à faire reconnaître le principe de diversité et les statistiques ethniques, en passant par l'expérience des Conventions-ZEP de Sciences Po et le projet d'instaurer des quotas dans les classes préparatoires aux grandes écoles, la question de la discrimination positive a donné lieu à de multiples contributions et polémiques. Le Conseil d'analyse de la société avait publié en 2005, en quelque sorte « à chaud », un rapport sur le sujet, intitulé *Pour une société de la nouvelle chance. Une approche républicaine de la discrimination positive*. Cette nouvelle synthèse, établit avec plus de recul le bilan critique des expériences et des argumentations développées ces dernières années, tout en articulant la problématique de la discrimination positive avec une réflexion sur l'égalité des chances et l'éducation. Prévue fin 2012, la publication du texte a été différée de quelques semaines.

3.2. Notes de synthèse non éditées, consultables sur le site du Conseil

(www.cas.gouv.fr)

Analyse de la crise – « La crise de l'endettement est une crise de l'économie réelle »

Patrick Artus

Analyse de la crise – « La France saura-t-elle tirer profit de la future croissance mondiale ? »

Nicolas Bouzou

Après avoir reçu Henri Guaino, Christian Saint-Étienne et Patrick Artus afin qu'ils exposent leur vision des origines de la crise et des solutions permettant d'en sortir, le Conseil d'analyse de la société a demandé à Nicolas Bouzou de présenter une synthèse critique de ces interventions tout en proposant sa propre analyse de la situation économique de la France. Ce texte clôt le cycle, ouvert en 2011, consacré à l'analyse de la crise.

La fin de vie : question d'éthique et d'économie de la santé

David Khayat

La fin de vie : question d'éthique et d'économie de la santé - Les enjeux de l'économie de la santé

Nicolas Bouzou

La fin de vie : question d'éthique et d'économie de la santé - Euthanasie : la législation actuelle est-elle suffisante ?

Denys de Béchillon

De quoi l'énergie est-elle le nom ?

Étienne Klein

3.3. Activités liées aux publications à venir

Le Conseil d'analyse de la société a consacré l'année 2012 à l'approfondissement de sujets déjà traités par le passé, ainsi qu'à l'ouverture de nouveaux chantiers. Des groupes de travail ont été mis en place soit en vue de préparer des publications à venir, soit (s'agissant des questions d'éducation) dans le but de produire une expertise et des propositions susceptibles d'accompagner le projet de Refondation de l'École.

La fin de vie : question d'éthique et d'économie de la santé

Le Conseil d'analyse de la société a poursuivi ses travaux sur la question de la fin de vie, en mobilisant la diversité des compétences et des points de vue dont il dispose, et ce, afin de tenter de croiser plusieurs problématiques (éthique, économie et politique de la santé, politique des âges de la vie). La France est entrée dans un cycle de désendettement qui devrait nécessairement conduire au projet de limiter ou de réduire les déficits sociaux, compte tenu de la part importante qu'ils représentent dans l'endettement public. Dans cette perspective, la question de la régulation des dépenses de santé doit être abordée frontalement, tant le risque est grand de voir le défaut de délibération publique accoucher d'une politique de rationnement aveugle, alors même qu'il est impératif, en privilégiant l'efficacité, de maîtriser la dépense sans enrayer la progression de l'espérance de vie. Selon certaines études, les derniers jours de la vie d'une personne seraient les plus coûteux pour la collectivité. S'il est évidemment aussi absurde que monstrueux d'imaginer pouvoir supprimer les deux derniers mois de la vie, on conçoit sans peine que c'est dans cette zone d'âge à risque que s'opéreront les arbitrages les plus délicats à mesure que la situation budgétaire se tendra. C'est en partant de cette considération que le Conseil a entrepris de développer une réflexion qui souligne l'inévitable interférence entre l'éthique et l'économie de la santé. Dans l'attente d'être en mesure de publier une synthèse générale relative à cette problématique, il édite sur son site les contributions de Nicolas Bouzou et du professeur David Khayat, ainsi que celle de Denys de Béchillon sur l'euthanasie – laquelle vient utilement compléter, par l'éclairage juridique qu'elle apporte, la note publiée fin 2010 à ce sujet.

L'enseignement de la morale laïque

Dès avant que le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, ne conçoive le projet de redéfinir un programme d'enseignement de la morale laïque, le Conseil d'analyse de la société avait engagé une réflexion à ce sujet. Lorsqu'il était lui-même ministre, Luc Ferry avait conçu et publié à l'adresse des personnels de l'Éducation nationale un « Guide républicain » contenant

des orientations relatives à la manière de concevoir l'enseignement de la morale laïque. En 2010, le Conseil avait auditionné André Comte-Sponville et Henri Guaino sur ce thème. D'autres questions étaient entre-temps apparues prioritaires, mais les projets du nouveau ministre de l'Éducation ont incité le Conseil à mettre en place un groupe de travail, afin d'approfondir la réflexion conduite jusqu'ici et d'être en mesure de faire œuvre utile en formulant conseils et propositions.

Combattre l'illettrisme

Dans le prolongement du rapport que le Conseil d'analyse de la société a publié sous ce titre, nous avons constitué un groupe de travail qui s'attache à préciser les mesures et les modalités de mise en œuvre propres à faire remonter significativement le niveau du plus grand nombre d'élèves dans la maîtrise de l'écrit. Ce plan s'appuie sur une analyse approfondie des enquêtes internationales (Pirls et PISA, notamment) à partir de laquelle nous avons mis au jour quatre facteurs déterminants pour le succès d'une politique ambitieuse en la matière : restaurer la continuité des apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire ; apporter une aide immédiate (« en temps réel ») aux élèves dès qu'ils rencontrent une difficulté ; favoriser la réussite du maximum d'élèves pour faire progresser le niveau moyen (condition d'une élite plus nombreuse et plus performante) ; offrir aux futurs enseignants une formation professionnelle qui les prépare concrètement à l'exercice de leur métier (tant pour ce qui touche à la maîtrise de ce qu'ils auront à enseigner qu'en ce qui concerne la conduite de la classe dans les situations les plus difficiles).

L'énergie

À l'initiative d'Étienne Klein, et en continuité avec les réflexions présentées dans le rapport *Querelles écologiques et choix politiques*, le Conseil d'analyse de la société envisage de consacrer une note au problème de l'énergie, une thématique trop souvent abordée avec une regrettable confusion, où l'on retrouve la nécessité d'articuler les questions scientifiques, écologiques, économiques et géopolitiques.

Islam et modernité

À l'initiative de Malek Chebel, le Conseil d'analyse de la société a amorcé une réflexion sur le thème « Islam et modernité » qui devrait être poursuivie en 2013. Le projet est de recueillir les contributions de penseurs qui réfléchissent aux conditions d'une conciliation entre l'Islam et les valeurs de la modernité démocratique, en vue notamment d'apporter de nouveaux éléments de réflexion à ceux qui s'attachent à défendre et développer un Islam de France républicain.

3.4. Activités liées aux précédentes publications

Le 15 septembre 2009, la commission « Ambition volontariat » mise en place par le ministre de l'Intérieur et présidée par Luc Ferry remettait son rapport sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires. Les préconisations de ce rapport ont été intégralement reprises dans la loi de juillet 2011 sur le statut, le rôle, la formation et la valorisation des sapeurs-pompiers volontaires. L'amiral Alain Béreau et Claude Capelier, membres du Conseil d'analyse de la société, ont été régulièrement associés aux travaux des parlementaires, des membres du ministère et des représentants des sapeurs-pompiers qui ont, directement ou indirectement, participé à l'élaboration de cette loi.

L'amiral Béreau représente le Conseil d'analyse de la société au sein du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires créé suite à la proposition du rapport « Ambition volontariat » et mis en place par décret fin 2012.

Alain Béreau a également réalisé l'audit sur la formation des lieutenants de sapeurs-pompiers à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP). Ce rapport d'audit a

été présenté par l'amiral Béreau au Conseil d'administration de l'ENSOSP, en même temps qu'un autre audit mené en parallèle par deux inspecteurs généraux de l'administration du ministère de l'Intérieur.

L'amiral Béreau est en charge d'une mission au profit de la Direction de la sécurité civile sur la formation initiale des sapeurs-pompiers. Il a participé en 2012 aux trois premiers séminaires sur « Le modèle français de sécurité civile » organisé dorénavant au profit de chaque promotion de lieutenants de sapeurs-pompiers en formation initiale à l'ENSOSP, séminaire créé à la suite des propositions du rapport de la Commission « Ambition volontariat ».

La loi de juillet 2011 prévoyait la conception d'une *Charte des engagements des Sapeurs-pompiers volontaires*, l'une des propositions du rapport « Ambition volontariat » reprise par la loi. L'amiral Béreau et Claude Capelier ont activement participé aux travaux d'élaboration de cette Charte, qui a fait l'objet d'un décret fin 2012.

L'amiral Béreau poursuit en outre sa participation régulière aux travaux des experts qui, auprès de Martin Hirsch, réfléchissent aux meilleurs moyens d'améliorer encore la formation, la définition des projets, les rapports avec les associations, la valorisation des acquis, au sein du Service civique, dont la conception, les modalités, le développement représentent une mise en œuvre fidèle du rapport que le Conseil d'analyse de la société avait remis sur le sujet au président de la République. C'est dans cette perspective qu'il participe au Comité stratégique auprès de l'Agence du service civique en qualité de personnalité qualifiée et membre du Conseil d'analyse de la société, ancien rapporteur du rapport au président de la République ayant abouti à la loi sur le Service civique. Il a été nommé conseiller (bénévole) du président de l'Agence du service civique pour la participation des volontaires du service civique aux cérémonies du 14 juillet 2013.

3.5. Interventions publiques

Au cours de l'année 2012, le président délégué du Conseil d'analyse de la société ainsi que certains membres du Conseil, auteurs de notes ou rapports, ont assuré de nombreuses interventions orales (conférences, tables rondes, auditions) portant sur les travaux du Conseil, en particulier sur le service civique, le livre numérique, l'éducation et la lutte contre l'illettrisme, la politique des âges de la vie, la famille, l'homoparentalité.

Ils ont également été régulièrement sollicités par les différents médias : presse nationale et régionale, hebdomadaires, radios et télévisions. Pour exemple :

Médias

La Croix, en partenariat avec France Info, 30 janvier, Interview de Pierre-Henri Tavoillot, « La guerre des générations n'aura pas lieu » – Thème : Politique des âges de la vie.

Interventions de Pierre-Henri Tavoillot, sur le même thème :

- « La guerre des âges : aux origines d'un mythe », *Sociétal*, 3^e trimestre 2012, n° 77, p. 24-31.
- « La guerre des âges n'aura pas lieu. Remarques sur la philosophie contemporaine de la famille », *Journal français de Psychiatrie*, n° 37, Eres éditions, Dossier « La famille et ses évolutions contemporaines ».

France Inter et Public Sénat, 7 février, Luc Ferry, débat avec Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale – Thèmes : Refondation de l'École, Combattre l'illettrisme, Politique de la jeunesse.

Radio Suisse, 7 février, Luc Ferry, débat avec Pascal Couchepin, ancien président de la Confédération suisse – Thème : La révolution du livre numérique.

Atlantico, 13 février, Éric Deschavanne – Thème : Politique des âges de la vie.

LCP (chaîne parlementaire), 15 février, Luc Ferry – Thème : La jeunesse.

Canal +, 21 février, Luc Ferry – Thème : L'homoparentalité.
Atlantico, 4 avril, Éric Deschavanne – Thème : Combattre l'illettrisme.
Atlantico, 19 avril, Éric Deschavanne – Thème : Combattre l'illettrisme.
Atlantico, 20 mai, Éric Deschavanne – Thème : La discrimination positive.
Atlantico, 26 mai, Éric Deschavanne – Thème : L'homoparentalité.
TV ASAHI (télévision japonaise), 23 février, Luc Ferry – Thème : Combattre l'illettrisme.
Atlantico, 22 juillet, Éric Deschavanne – Thème : L'homoparentalité.
BFM-TV, 4 septembre, Luc Ferry – Thème : La morale laïque à l'école.
Radio Classique, 7 septembre, Luc Ferry – Thème : La morale laïque à l'école.
Atlantico, 13 septembre, Éric Deschavanne. Thème : L'homoparentalité.
Radio Notre-Dame, 17 septembre, Luc Ferry – Thème : L'homoparentalité.
Le Figaro, 19 septembre, Luc Ferry – Thème : L'homoparentalité.
RTL, 23 septembre, Luc Ferry – Thème : L'homoparentalité.
Atlantico, 25 septembre, Nicolas Bouzou – Thème : Analyse de la crise.
Le Monde, 7 octobre, Mara Goyet – Thème : Refondation de l'École.
RTL, 9 octobre, Luc Ferry – Thème : Refondation de l'École.
Atlantico, 12 octobre, Luc Ferry – Thème : Refondation de l'École.
Le Figaro, 7 novembre, Luc Ferry – Thème : L'homoparentalité.
Le Monde, 8 novembre, Caroline Thompson – Thème : L'homoparentalité.
France Culture, 11 novembre, Caroline Thompson – Thème : L'homoparentalité.
Atlantico, 30 novembre, Éric Deschavanne – Thème : La Jeunesse.
Atlantico, 9 décembre, Éric Deschavanne – Thème : L'homoparentalité.
Atlantico, 17 septembre, Éric Deschavanne – Thème : L'euthanasie.
Atlantico, 19 décembre, Éric Deschavanne – Thème : L'euthanasie.

Auditions

Assemblée nationale, audition de Luc Ferry dans le cadre de l'étude intitulée « Prospective et démocratie », par la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques au Conseil économique, social et environnemental.

Mission sur l'enseignement de la morale laïque, audition de Luc Ferry.

Colloques – Conférences

Paris, Lycée Carnot, 31 janvier – Conférence de Luc Ferry sur « L'avenir des jeunes », suivie d'un débat avec les lycéens.

Ljubljana, 14 février – Déplacement de Luc Ferry en Slovénie sur invitation de l'Ambassade de France. Conférence-débat de Luc Ferry avec Lucija Cok, ancien ministre de la Science et de l'Éducation du Gouvernement slovène sur le thème « L'école et le multiculturalisme : chance ou épreuve ? ».

Colloque de la Croix-Rouge « Le lien familial à l'aube du XXI^e siècle », 29 mars – Pierre-Henri Tavoillot sur le thème « La philosophie contemporaine de la famille ».

Université de Tongji à Shanghai, 18 juin – Pierre-Henri Tavoillot, sur le thème « Que devons-nous aux générations futures ? ».

Académie des sciences sociales de Shanghai, 19 juin – Pierre-Henri Tavoillot sur le thème « De nouveaux âges de la vie ? ».

16^e Rencontres européennes de Luxembourg, Colloque « L'Europe rêve des jeunes », 20 octobre – Conférence de Pierre-Henri Tavoillot au Centre culturel de l'Abbaye de Neumünster sur le thème « L'éternel problème de la jeunesse d'aujourd'hui ».

Versailles, Université des CCI, 30 août – Nicolas Bouzou, sur le thème : Politique de la jeunesse.

Auxerre, UDAF de l'Yonne, 25 novembre – Éric Deschavanne : conférence-débat, avec Pierre Lévy-Soussan, sur le thème de l'homoparentalité.

Colloque « Vivre ensemble » (Palais d'Iéna), 29 novembre – Luc Ferry, sur le thème : Face à la crise. Matériaux pour une politique de la civilisation.

Bruxelles (ULB), 11 décembre – Conférence de Pierre-Henri Tavoillot au colloque international sur le « Vieillissement actif ».

Série de conférences sur le service civique (présentation du rapport du Conseil d'analyse de la société, de la loi et de la situation actuelle) effectuées par l'amiral Alain Béreau devant divers publics : associations, réservistes des armées, collectivités, congrès annuel de l'Ordre national du Mérite.

Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN) – Amiral Béreau – Participation à deux séminaires « Citoyenneté et cohésion », organisés au profit de fonctionnaires, présidents d'associations et travailleurs sociaux de la banlieue parisienne : présentation des travaux du Conseil d'analyse de la société et du Service civique.

Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN) – Amiral Béreau – Participation à deux séminaires « Jeunes », organisés au profit de jeunes de tous horizons (étudiants, jeunes en activité, militaires et étrangers) : présentation des travaux du Conseil d'analyse de la société, du Service civique et du rapport de la Commission « Ambition volontariat ».

En collaboration avec le Collège de philosophie :

Paris, Sorbonne, 14 janvier, journée d'étude sur la « Métamorphose de l'intergénérationnel ».

Paris, Sorbonne, 5 avril, séminaire « Éthique et philosophie politique de la vulnérabilité ». Invité : Xavier Emmanuelli.

Paris Sorbonne, 3 mai, séminaire « Éthique et philosophie politique de la vulnérabilité ». Invité : Martin Hirsch.

4 ■ Composition

Président délégué

Luc FERRY (*arrêté du 12/07/2004*)

Membres

Christine ALBANEL, ancien ministre de la Culture et de la Communication (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Patrick ARTUS, directeur de la Recherche et des Études économiques de NATIXIS, professeur associé à l'université Paris I-Sorbonne, professeur à l'École polytechnique (*arrêté du 18/02/11*)

Bruno BELIN, docteur en pharmacie, vice-président du Conseil général de la Vienne (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Alain BEREAU, amiral (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Jeannette BOUGRAB (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*), secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie associative entre novembre 2010 et mai 2012

Nicolas BOUZOU, Économiste (*arrêté du 18/02/11*)

Claude CAPELIER, Enseignant (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Malek CHEBEL, universitaire, anthropologue et essayiste (*arrêté du 02/11/09*)

Vincent CHRQUI, directeur général du Centre d'analyse stratégique (*membre de droit*)

Teresa CREMISI, président-directeur général de Flammarion (*arrêté du 11/02/08*)

Denys de BECHILLON, professeur des universités à la faculté de droit de Pau, consultant juridique (*arrêté du 11/02/08*)

Christian de BOISSIEU, président délégué du Conseil d'analyse économique (*membre de droit*), remplacé en octobre 2012 par Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ

Amélie de BOURBON PARME, Consultante Euro RSCG C&O (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Éric DESCHAVANNE, enseignant (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Bernard FIXOT, président-directeur général de XO Éditions (*arrêtés du 10/11/05 - 29/11/10*)

Mara GOYET, enseignante, écrivain (*arrêtés du 17/10/06 - 18/02/12*)

Michel GUÉNAIRE, avocat au barreau de Paris (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

David KHAYAT, professeur de médecine, Cancérologue (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Étienne KLEIN, adjoint du directeur des Sciences et de la matière au CEA, professeur à l'École centrale de Paris (*arrêtés du 10/11/05 - 29/11/10*)

Haïm KORSIA, Grand Rabbin, aumônier général israélite de l'armée française (*arrêté du 02/11/09*)

Alexandra LAIGNEL-LAVASTINE, essayiste, philosophe (*arrêté du 14/01/10*)

Alain de LA MORANDAIS, prêtre, docteur en théologie morale et en histoire (*arrêté du 02/11/09*)

Emmanuel LE ROY LADURIE, universitaire, membre de l'Institut (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Anne LEVADE, professeur de droit public, université Paris XII (*arrêté du 11/02/08*)

Gilles LIPOVETSKY, essayiste (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Xavier OUVRARD, chef d'entreprise (*arrêté du 18/02/12*)

Claudine PONS, associée société « Les Rois Mages » (*arrêté du 02/11/09*)

Josy REIFFERS, professeur de médecine, hématologue (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Alain-Gérard SLAMA, universitaire, journaliste (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Pierre-Henri TAVOILLOT, universitaire (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Caroline THOMPSON, psychologue (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Danièle THOMPSON, scénariste, réalisatrice (*arrêtés du 07/10/04 - 02/11/09*)

Lucy VINCENT, docteur en neurosciences et pharmacologie, écrivain (*arrêté du 11/02/08*)

La présentation, la composition ainsi que l'activité du Conseil d'analyse de la société sont consultables sur le site : www.cas.gouv.fr.

Le Conseil d'orientation pour l'emploi

1 ■ Présentation générale

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) est une instance d'expertise et de concertation sur l'ensemble des questions d'emploi.

Réunissant l'ensemble des acteurs du marché du travail, le COE, instance permanente, constitue un lieu indépendant de débat, de réflexion et de mise en commun des connaissances. Il peut formuler des propositions de réforme, soumises ensuite à négociation ou décision politique.

Le COE rassemble, outre sa présidente et son vice-président, les partenaires sociaux, des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, les directeurs des principales administrations et des services publics concernés par le marché du travail et l'emploi (Pôle emploi, Unédic, AFPA), ainsi que des personnalités qualifiées, expertes sur les questions du travail et de l'emploi.

Les missions du COE sont les suivantes :

- formuler un diagnostic sur les causes du chômage et établir un bilan du fonctionnement du marché du travail et des perspectives pour l'emploi à moyen et long terme ;
- évaluer les dispositifs existants d'aide à l'emploi, aux parcours professionnels et à la formation ;
- formuler des propositions susceptibles d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, de lever les obstacles de toute nature à la création d'emploi et de faire reculer le chômage.

Le Conseil élabore des rapports sur toute question dont il se saisit. Il répond également par des avis à des saisines gouvernementales émanant du Premier ministre ou des ministres chargés du travail et de l'économie.

Le Conseil se réunit en séance plénière, en principe une fois par mois. Au cours des séances plénières, le Conseil auditionne des personnes extérieures, organise des débats internes et adopte ses rapports.

Le Conseil tient également des réunions de travail, plusieurs fois par mois, afin de procéder à des auditions complémentaires, d'aborder des sujets plus techniques et de préparer les séances plénières.

Le Secrétariat général du Conseil assure auprès de celui-ci une fonction d'animation, d'expertise et de synthèse. Il prépare les réunions du Conseil et en assure le suivi. Il commande aux administrations et organismes d'étude les travaux permettant d'alimenter les réflexions du Conseil. Il élabore des documents d'analyse et de synthèse et prépare, sous l'autorité du Conseil, les projets de rapports ou d'avis en vue de leur adoption.

Les rapports du Conseil et ses recommandations sont communiqués au Gouvernement et au Parlement.

Les rapports du Conseil, ainsi que les documents présentés lors des séances plénières ou des réunions de travail, sont rendus publics sur le site Internet du COE (www.coe.gouv.fr) et *via* Twitter (@coeemploi).

2 ■ Activités en 2012

2.1. Rapports et débats

En janvier 2012, alors que la crise n'est pas achevée (ou que s'est ouverte une seconde phase de la crise, de nature différente), le Conseil d'orientation pour l'emploi a décidé de travailler à une approche comparative des ajustements du marché du travail et des politiques de l'emploi menées pendant cette période, qu'il s'agisse des initiatives du Gouvernement ou de celles des partenaires sociaux. L'objectif était de fournir aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux et plus largement aux acteurs du marché du travail un diagnostic pour leurs analyses et leurs décisions. Ce rapport a été rendu public le 22 mai 2012.

Parallèlement, les membres du Conseil ayant décidé en décembre 2011 de revenir sur les grandes orientations et les propositions formulées dans les précédents rapports, le Secrétariat général a élaboré une synthèse des propositions du COE depuis sa création, synthèse qui a été adoptée le 26 juin.

Comme il le fait régulièrement, le Conseil a consacré une réunion plénière, en juillet 2012, à un état des lieux de la conjoncture et des mesures de lutte contre la crise.

Dans le cadre de la feuille de route issue de la Grande Conférence sociale des 9 et 10 juillet 2011, Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a demandé en septembre au COE de réaliser une « évaluation contradictoire des aides aux entreprises en faveur de l'emploi », pour « juger de leur pertinence en termes de développement économique et d'emploi ». Le Conseil a débuté ses travaux le 18 septembre, en séance plénière. Les travaux du Conseil dans le cadre de cette saisine gouvernementale se poursuivront durant tout le premier trimestre 2013 (parallèlement aux travaux sur un nouveau thème).

Réunions

En 2012, le Conseil s'est réuni à 23 reprises, 12 fois en séance plénière et 11 fois en réunion de travail :

- 5 séances plénières et 6 réunions de travail ont été consacrées, entre janvier et mai 2012, à « L'emploi et les politiques de l'emploi pendant la crise : une approche internationale », rapport adopté le 22 mai 2012 ;
- 1 séance plénière a été consacrée à l'adoption du bilan des propositions du COE. Elle a eu lieu le 26 juin. Ce bilan a été adopté lors de cette séance ;
- 1 séance plénière consacrée à l'analyse de la situation économique et du marché de l'emploi s'est tenue le 3 juillet ;
- 5 séances plénières et 5 réunions de travail ont été consacrées entre septembre et décembre aux travaux sur les aides aux entreprises en faveur de l'emploi ;

Au cours de ses travaux, le Conseil a auditionné 42 experts de 32 organismes. Certains experts ou organismes ont été auditionnés plusieurs fois, sur des thèmes différents.

L'emploi et les politiques de l'emploi depuis la crise : une approche internationale

Ce rapport est le premier à décrire et analyser les évolutions constatées sur l'ensemble de la période 2008-2012. Il entend fournir aux pouvoirs publics, aux partenaires sociaux et plus largement aux acteurs du marché du travail le diagnostic, les données et les comparaisons utiles à leurs décisions.

La crise qui a commencé en 2007-2008 a été la crise la plus profonde que le monde a connue depuis celle des années 1930. Crise financière, crise économique, crise des finances publiques, elle se traduit également par une crise sociale, avec notamment la montée du chômage dans la très grande majorité des pays concernés. La crise a en effet provoqué des ajustements très violents de l'emploi qui ont amené les États à réagir tant sur le plan macroéconomique que dans le champ plus ciblé des politiques de l'emploi, avec des succès divers.

Une classification des pays en fonction de l'évolution de leur taux de chômage pendant la crise et du niveau de ce taux début 2012 permet notamment de distinguer deux ensembles de pays :

- d'une part, les pays qui ont obtenu les meilleurs résultats, parmi lesquels l'Allemagne notamment, la Belgique, le Japon ou l'Autriche ;
- d'autre part, des pays où le chômage a connu de fortes progressions et atteint des niveaux très élevés, en particulier l'Estonie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne.

Bien entendu, cette classification ne suffit pas à apprécier les évolutions plus qualitatives du marché du travail, non reflétées par le taux de chômage, avec notamment une précarisation accrue et la montée des inégalités dans de nombreux pays.

Parmi les facteurs explicatifs, les différences importantes de chocs d'activité (baisse du PIB) entre les pays n'expliquent qu'en partie les différences d'évolution du chômage, notamment durant la première phase de la crise. Il semblerait néanmoins que la relation entre croissance et chômage ait été plus forte durant la deuxième phase de la crise.

L'évolution de la population active dans les différents pays peut également être invoquée pour expliquer les différences d'augmentation du chômage.

Les différentes modalités d'ajustement de l'emploi expliquent également des différences de réaction des marchés du travail à la crise : selon que les entreprises se sont ajustées à la chute de l'activité par la baisse du volume d'emplois (flexibilité externe), ou par la baisse des heures travaillées et/ou des salaires (flexibilité interne), l'évolution de l'emploi global n'est évidemment pas la même.

Toutefois, la résistance plus ou moins forte des marchés du travail durant la crise ne peut se comprendre en dehors des évolutions structurelles et du contexte économique d'avant-crise. La plupart des analyses se limitent aux réactions des politiques publiques pendant la crise. Or le rapport montre que, dans bien des pays, l'essentiel s'est joué avant la crise. En effet, les réformes menées dans certains pays dans les années précédant la crise ont permis de renforcer la résistance du marché du travail et l'efficacité des politiques de l'emploi. Au-delà, la rétention de main-d'œuvre a été plus forte dans les pays dont les marchés du travail étaient en tension (Allemagne, Japon, notamment) ou dont les entreprises avaient peu embauché durant la phase de croissance précédente (comme l'Allemagne et à l'inverse du Danemark). Enfin, les pays dans lesquels la situation financière des entreprises était bonne avant la crise ont pu avoir davantage recours à la flexibilité interne (Allemagne, Autriche, Irlande, Italie).

Les ajustements de l'emploi ne sont pas nécessairement achevés dans tous les pays, mais surtout, les perspectives de croissance peu favorables auront encore des conséquences en termes d'emploi.

L'emploi et les politiques de l'emploi depuis la crise : une approche internationale : calendrier de travail

Séance plénière 17 janvier 2012	Auditions de Marion Cochard, Gérard Cornilleau et Éric Heyer, de l'OFCE, Stefano Scarpetta de l'OCDE et Antoine Magnier, directeur de la DARES.
Réunion de travail 24 janvier 2012	Auditions de Volker Ziemann, de l'OCDE, puis d'Adelheid Hege, de l'IRES, sur l'Allemagne et de Michaël Sicsic, de la Direction générale du Trésor, sur le Japon.
Réunion de travail 7 février 2012	Auditions d'Odile Chagny, du Centre Études et Prospectives du groupe Alpha, et d'Anita Wölfl, économiste à l'OCDE.
Séance plénière 14 février 2012	Auditions de Christian Charpy en tant qu'ancien président de l'Association mondiale des Services d'emploi publics (AMSEP), sur l'action des services publics de l'emploi pendant la crise ; de Christine Erhel, du Centre d'études de l'emploi et du Centre d'économie de la Sorbonne, sur les réactions des politiques de l'emploi, en Europe, face à la crise ; et de Daniel Clegg, maître de conférences en questions sociales à l'université d'Edimbourg, sur les politiques de l'emploi pendant la crise, au regard de ses travaux sur les différents modèles européens de politique d'emploi.
Réunion de travail 6 mars 2012	Auditions de Cyril Cosme, conseiller pour les affaires sociales à l'Ambassade de France aux États-Unis, et de Hugues de Balathier, secrétaire général du Conseil, sur l'Italie.
Réunion de travail 13 mars 2012	Auditions de Bernard Gazier, économiste, université Paris I et CNRS, sur le modèle de flexicurité face à la crise et sur l'Autriche, et de Bernard Bedas, ancien conseiller social à l'Ambassade de France au Danemark, directeur de l'IHEPS, sur les pays nordiques (notamment le Danemark et la Suède).
Séance plénière 22 mars 2012	Auditions de Jean-Louis de Brouwer, directeur de la direction « Europe 2020 : politiques de l'emploi » à la DG Emploi, affaires sociales ; inclusion de la Commission européenne et de Véronique Deprez-Boudier, chef du département Travail-Emploi au Centre d'analyse stratégique.
Réunion de travail 3 avril 2012	Auditions de Jacques Freyssinet, professeur émérite à l'université Paris 1, président du Conseil scientifique du Centre d'études de l'emploi, sur le dialogue social pendant la crise, et de Jean-Paul Domergue, directeur des affaires juridiques de l'Unédic, sur les régimes d'assurance chômage pendant la crise.
Réunion de travail 10 avril 2012	Audition de Hugues de Balathier, secrétaire général du Conseil, sur les Pays-Bas et le Portugal.
Séance plénière 3 mai 2012	Auditions de Jozef Niemiec, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats, et de Maxime Cerutti, directeur des affaires sociales à Business Europe.
Séance plénière 22 mai 2012	Adoption du rapport sur « L'emploi et les politiques de l'emploi depuis la crise : une approche internationale ».

La synthèse des analyses et des propositions du COE

Le Conseil d'orientation pour l'emploi a décidé en décembre 2011 de revenir sur les grandes orientations et les propositions qu'il a formulées dans ses précédents rapports.

Les membres du Conseil ont voulu, par cet exercice, mettre à la disposition des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des acteurs du champ de l'emploi, des pistes de travail opérationnelles.

La première partie du document de synthèse adopté par le Conseil rappelle un certain nombre de constats importants et de grandes orientations en matière de politique de l'emploi. Le COE attire notamment l'attention sur la nécessité de favoriser un marché du travail plus dynamique et protégeant mieux les personnes et également sur l'importance d'assurer plus de stabilité et de lisibilité aux outils de la politique de l'emploi.

Une deuxième partie met en évidence le fait que de très nombreuses propositions du Conseil ont été déjà mises en œuvre, au moins partiellement, par les pouvoirs publics et par les partenaires sociaux dans leurs champs de compétence respectifs.

Surtout, une troisième partie du document de synthèse rassemble des propositions non mises en œuvre et que le Conseil souhaite rappeler, à l'intention des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et plus largement des acteurs du marché du travail. Elles concernent trois défis majeurs : l'emploi des jeunes, l'anticipation et la gestion des mutations de l'économie et l'aide aux personnes en difficulté sur le marché du travail.

Séance plénière 26 juin 2012	Adoption de la synthèse des analyses et des propositions du COE.
---------------------------------	--

État des lieux de la conjoncture et des politiques de lutte contre la crise

Comme il l'a fait à plusieurs reprises depuis la crise, le Conseil a consacré une réunion plénière à l'analyse de la situation économique et du marché du travail. La séance plénière du 3 juillet a été l'occasion de réaliser un cadrage économique global ainsi qu'un diagnostic sur l'évolution du marché de l'emploi.

Séance plénière 3 juillet 2012	Auditions d'Antoine Magnier, directeur de la DARES, et de Claire Waysand, directrice générale adjointe du Trésor.
-----------------------------------	---

Les aides publiques aux entreprises en faveur de l'emploi

Dans le cadre de la feuille de route issue de la Grande Conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a demandé au Conseil d'orientation pour l'emploi, en septembre, de réaliser une « évaluation contradictoire des aides aux entreprises en faveur de l'emploi », pour « juger de leur pertinence en termes de développement économique et d'emploi ». Dans le contexte budgétaire et de montée du chômage que nous connaissons, il est plus que jamais crucial de délibérer sur tout ce qui peut être utile pour l'emploi, au meilleur coût pour la collectivité.

Le Conseil a débuté ses travaux le 18 septembre 2012, en séance plénière. Les travaux du Conseil dans le cadre de cette saisine gouvernementale se poursuivront durant tout le premier trimestre 2013 (parallèlement aux travaux sur un nouveau thème).

Le Conseil s'appuie sur les différents travaux existants (données statistiques, évaluations quantitatives et qualitatives, travaux de la Cour des comptes et rapports des corps d'inspection, études économiques, etc.) et donne à ses réflexions un éclairage international. Le Conseil analyse tant les aides de l'État que celles, financières ou non, des collectivités locales.

Les aides publiques aux entreprises en faveur de l'emploi : calendrier de travail

Séance plénière 18 septembre	Auditions de Hugues de Balathier, secrétaire général du COE, et d'Antoine Magnier, directeur général de la DARES.
Réunion de travail 9 octobre	Auditions de Marc-Antoine Estrade, chef du département des Synthèses à la DGEFP, et de Grégoire Postel-Vinay, chef de la mission Stratégie à la DGCIS (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services), ministère du Redressement productif.
Séance plénière 16 octobre	Auditions d'Alain Cordier, président de la Commission Parcours de soins et maladies chroniques de la Haute Autorité de santé, co-auteur du rapport IGF-IGAS-IGA et de Bernadette Malgorn, conseiller maître à la Cour des comptes, présidente du conseil d'orientation de l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles).
Réunion de travail 23 octobre	Auditions de Stéphane Ducatez, directeur des études et de l'évaluation de Pôle emploi, de Sandrine Wehrli, directrice générale déléguée « Appui, Attractivité, Compétitivité » à CCI France, et de Dominique Schockaert, en charge du système Sémaphore à la Chambre de commerce et d'industrie d'Amiens.
Réunion de travail 30 octobre	Auditions de Françoise Lopez, chef du bureau des interventions économiques et de l'aménagement du territoire à la DGCL (Direction générale des collectivités locales) et de Pierre Romain, en charge de la sous-direction Mutations de l'emploi et du développement de l'activité à la DGEFP.
Réunion de travail 13 novembre	Auditions d'Alain Petitjean, directeur général de Sémaphores, de Nathalie Van Schoor, directrice générale adjointe, développement économique, recherche et innovation, d'Arnaud Riquier, directeur de l'industrie, de la recherche et de l'enseignement supérieur, de Frédéric Leprêtre, directeur formation et apprentissage, et d'Eléonore Calandre, responsable de la mission d'intervention économique et sociale au Conseil régional de Picardie.
Séance plénière 20 novembre	Auditions de Catherine Bergeal, directrice des Affaires juridiques des ministères économique et financier et de John Martin, directeur de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales à l'OCDE.
Réunion de travail 27 novembre	Auditions de Jonathan Bosredon, sous-directeur du financement de la Sécurité sociale (DSS) et de Christel Colin, sous-directrice du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle à la DARES.
Séance plénière 4 décembre	Auditions de Thomas Fatôme, directeur de la Sécurité sociale et de Jean-Denis Combrexelle, directeur général du Travail.
Séance plénière 18 décembre	Auditions d'Antoine Magnier, directeur de la DARES, d'Éric Heyer, directeur adjoint du Département analyse et prévision de l'OFCE, et de Pierre Cahuc, membre du Conseil d'analyse économique, professeur d'économie à l'École polytechnique et directeur du laboratoire de macroéconomie du CREST.

2.2. Autres contributions

La présidente du COE, Marie-Claire Carrère-Gée, ou le secrétaire général, Hugues de Balathier, sont notamment amenés à présenter les précédents travaux du Conseil.

Le COE est ainsi notamment amené à s'exprimer régulièrement dans le cadre d'auditions demandées par les commissions ou missions d'information parlementaires.

Par ailleurs, le COE a été régulièrement invité par des instances ou par des acteurs du champ de l'emploi afin d'intervenir dans des colloques ou manifestations (CESE, OIT, DAEI, EN3S, etc.).

À titre d'exemple, Hugues de Balathier a été auditionné par le CESE le 22 février afin de présenter le diagnostic Emploi des jeunes. Marie-Claire Carrère-Gée a été amenée à plusieurs reprises en France et à l'étranger à commenter nos différents travaux, notamment les politiques publiques internationales mises en œuvre depuis la crise.

Le Conseil d'orientation des retraites

1 ■ Présentation

1.1. Missions

Créé par un décret du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a vu son rôle consacré et élargi par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites (article 6). Le décret n° 2004-453 du 28 mai 2004 fixe sa nouvelle composition et son organisation. La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites confirme les missions du COR :

- décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite légalement obligatoires, au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques, et élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ;
- mener une réflexion prospective sur le financement des régimes de retraite et en suivre l'évolution ;
- formuler chaque année un avis technique relatif à la durée d'assurance requise par les personnes âgées de 56 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein ;
- participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement ;
- suivre l'évolution du niveau de vie des actifs et des retraités, ainsi que de l'ensemble des indicateurs des régimes, dont les taux de remplacement.

Le Conseil peut aussi être amené à formuler des orientations ou propositions de réforme. Il remet au Premier ministre, tous les deux ans au moins, un rapport communiqué au Parlement et rendu public.

Le COR est appuyé par un secrétariat général composé de neuf personnes, placé sous l'autorité du président du Conseil. Le secrétariat général assure auprès du Conseil une fonction d'animation, d'expertise et de synthèse. Il commande aux administrations et organismes d'étude les travaux permettant d'alimenter les réflexions du Conseil. Il élabore des documents d'analyse et de synthèse et prépare, sous l'autorité du Conseil, les projets de rapport en vue de leur adoption.

1.2. Méthodes de travail

Le COR mène ses travaux, selon des méthodes, un programme et un calendrier de travail arrêtés par ses membres.

Les réunions en formation plénière rassemblent les membres titulaires du Conseil. Elles se tiennent à un rythme en général mensuel. Le programme des séances plénières de l'année est accessible en ligne sur le site Internet du Conseil (www.cor-retraites.fr).

Chaque réunion plénière est préparée dans le cadre d'un groupe de travail composé notamment de membres du Conseil ou de leurs représentants et, plus largement, d'experts de l'administration et des caisses de retraite. Des groupes de travail peuvent également se réunir pour approfondir un sujet donné.

Les séances plénières et groupes de travail se tiennent selon un calendrier de travail et un ordre du jour fixés par le Conseil sur proposition du président.

Les documents de travail ainsi que toutes les publications du Conseil sont systématiquement mis à la disposition du public. Les dossiers de travail examinés en séance plénière sont mis en ligne sur le site Internet du Conseil dès la fin de la réunion.

1.3. Composition

Le Conseil d'orientation des retraites est une instance pluraliste composée de trente-neuf membres, qui réunit, sous la présidence de Raphaël Hadas-Lebel, des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux, des représentants des familles et des personnes âgées, les directeurs des administrations centrales principalement concernées par les questions de retraite, ainsi que des personnalités choisies pour leur expertise.

Composition au 26 mars 2013

Président

Raphaël HADAS-LEBEL, président de section honoraire au Conseil d'État

Les parlementaires

Jacqueline FRAYSSE, députée des Hauts-de-Seine

Jean-Christophe FROMANTIN, député des Hauts-de-Seine

Michel ISSINDOU, député de l'Isère

Denis JACQUAT, député de la Moselle

Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire

Isabelle DEBRÉ, sénatrice des Hauts-de-Seine

Christiane DEMONTÈS, sénatrice du Rhône

René TEULADE, sénateur de la Corrèze

Les partenaires sociaux

Jean-Louis BESNARD, représentant de l'UNSA

Yves CANÉVET, secrétaire confédéral de la CFDT

Pierre-Yves CHANU, conseiller confédéral de la CGT

Aude FERNANDEZ, représentante de la FNSEA

Julien GUEZ, directeur - chef économiste au MEDEF

Christian GUICHARDON, représentant de l'UNAPL

Didier HORUS, représentant de la FSU

Jean-Pierre HUTIN, représentant de la CGPME

Danièle KARNIEWICZ, secrétaire nationale du pôle protection sociale de la CFE-CGC

Jean-Christophe LE DUIGOU, membre de la CGT

Jean-Louis MALYS, secrétaire national de la CFDT

Joël MAUVIGNEY, membre du Conseil national, président de la Commission sociale de l'UPA

Philippe PIHET, secrétaire confédéral de FO

Jean-François PILLIARD, président de la commission Protection sociale, MEDEF

Patrick POIZAT, secrétaire confédéral chargé des retraites, CFTC

Philippe SOUBIROUS, secrétaire fédéral de la Fédération générale des fonctionnaires FO

Les représentants des administrations

Vincent CHRIQUI, directeur général du Centre d'analyse stratégique

Julien DUBERTRET, directeur du Budget

Thomas FATOME, directeur de la Sécurité sociale

Jean-François VERDIER, directeur général de l'administration et de la fonction publique

Emmanuelle WARGON, déléguée général à l'emploi et à la formation professionnelle

Claire WAYSAND, directrice générale adjointe du Trésor

Les personnalités qualifiées

Didier BLANCHET, rédacteur en chef de la revue *Économie et statistique*, INSEE

Jean-Michel CHARPIN, inspecteur général des Finances

Étienne MARIE, inspecteur général des Affaires sociales

Monika QUEISSER, chef de la division des politiques sociales, OCDE

Philippe VIVIEN, directeur général du Groupe ALIXIO

Serge VOLKOFF, expert du Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail (CREAPT)

Les représentants des familles et des retraités

Sylvain DENIS, vice-président du Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA)

Maurice ODIN, conseiller technique de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

2 ■ Activité en 2012

2.1. Le calendrier et le programme de travail 2012

Compte tenu des échéances électorales de mai et juin 2012, le programme de travail du Conseil pour 2012 a été élaboré en deux temps.

Le programme de travail pour le premier semestre 2012, examiné et adopté en séance plénière le 14 décembre 2011, a été conçu pour permettre à la fois d'engager un travail méthodologique dans la perspective d'un nouvel exercice de projection et d'amorcer la réflexion sur un état des lieux actualisé du système de retraite en amont de la réflexion nationale prévue en 2013 par la loi du 9 novembre 2010.

Le programme de travail pour le second semestre 2012 a été examiné et adopté en séance plénière le 11 juillet 2012. Il prend en compte les conclusions de la Grande Conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, qui confère au COR un rôle central dans la phase de diagnostic sur les retraites, laquelle doit s'appuyer sur un état des lieux du système et de ses perspectives financières, réalisé par le COR. Dans la continuité des travaux engagés au premier semestre,

les séances du second semestre ont donc visé à fournir des éléments de constat et d'analyse sur le système de retraite.

L'exercice de projection à l'horizon 2060 a donné lieu à l'adoption du onzième rapport du COR le 19 décembre 2012 ; l'état des lieux du système de retraite a fait l'objet d'un autre rapport du COR (le douzième) en janvier 2013. Ces rapports sont de nature à éclairer le travail de consultation de la Commission pour l'avenir des retraites, qui a été installée par le Gouvernement le 27 février 2013 pour identifier, à la lumière des travaux du COR, les différentes pistes de réforme permettant d'assurer l'équilibre des régimes de retraite à court, moyen et long terme, et d'en renforcer la justice, l'équité et la lisibilité pour les assurés. Les conclusions de cette commission seront remises en juin 2013, en vue de la concertation que le Gouvernement doit engager avec les partenaires sociaux pour préparer une future réforme des retraites.

Plénières	Thèmes
25 janvier 2012	Exercice de projections financières du système de retraite : aspects méthodologiques
15 février 2012	Contribution aux travaux du COPILOR sur les indicateurs : taux de remplacement et équité entre générations
21 mars 2012	Droit à l'information en matière de retraite
11 avril 2012	Parcours de vie, activité professionnelle et retraite
23 mai 2012	Coopération et coordination en matière de retraite entre la France et l'étranger
27 juin 2012	Réversion et veuvage : évolutions récentes
11 juillet 2012	Scénarios macroéconomiques pour les projections du COR
25 septembre 2012	Avis technique sur la durée d'assurance de la génération 1956 Réflexions sur les règles d'acquisition des droits et de calcul des pensions
24 octobre 2012	Réflexions actualisées sur les dispositifs de solidarité en matière de retraite
21 novembre 2012	Pénibilité Transition emploi-retraite Élaboration de cas-types pour l'exercice de projection 2012
11 décembre 2012	Examen de la première partie du 11 ^e rapport du COR sur les projections financières à l'horizon 2060
19 décembre 2012	Examen et adoption du 11^e rapport du COR sur les projections financières à l'horizon 2060
22 janvier 2013	Examen et adoption du 12^e rapport du COR sur un état des lieux du système de retraite

Deux séances, l'une le 25 janvier sur les aspects méthodologiques, l'autre le 11 juillet sur les scénarios macroéconomiques, ont été consacrées à la préparation et au lancement du nouvel exercice de projection à long terme associant l'ensemble des régimes de retraite. Dans la perspective de l'état des lieux qui lui est demandé, le Conseil a examiné au cours du second semestre les règles d'acquisition des droits et de calcul des pensions (le 25 septembre)¹, les dispositifs de solidarité (le 24 octobre)² ainsi que les questions relatives à la pénibilité et aux transitions de l'emploi vers la retraite (le 21 novembre)³. Plusieurs séances du premier semestre s'inscrivent également dans cette perspective, avec notamment une réflexion sur l'équité entre les générations (le 15 février), un bilan des avancées du droit à l'information en matière de retraite (le 21 mars), un panorama des grands changements qui ont marqué les parcours de vie au cours des dernières décennies (le 11 avril), une présentation du dispositif de

¹ www.cor-retraites.fr/article340.html.

² www.cor-retraites.fr/article256.html.

³ www.cor-retraites.fr/article246.html.

coordination entre la France et l'étranger dans le domaine des retraites (le 23 mai) ainsi qu'un examen des évolutions récentes de la réversion et du veuvage (le 27 juin). Enfin, lors de la séance du 25 septembre, conformément à l'article 17 de la loi du 9 novembre 2010, le Conseil a rendu un avis technique sur la durée d'assurance requise sur une retraite à taux plein concernant la génération née en 1956.

2.2. Les travaux du Conseil

Le 11^e rapport du COR, *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060*

La séance du 25 janvier a porté sur des travaux méthodologiques dans la perspective d'un nouvel exercice de projections financières du système de retraite à court, moyen et long terme, prenant en compte les dernières évolutions démographiques, économiques et réglementaires, et associant la trentaine des principaux régimes de base et complémentaires, comme le COR est tenu par la loi de le réaliser au moins tous les cinq ans – le dernier exercice complet datait de 2005, avec des actualisations en 2007 et 2010. Dans ce contexte, le secrétariat général du COR a mis en place un groupe de travail technique sur les modèles de projection en matière de retraite, associant les utilisateurs de différents modèles au sein de l'administration et des caisses de retraite.

La séance du 11 juillet a été consacrée à l'examen des scénarios macroéconomiques sur lesquels se sont appuyés les travaux de projection du Conseil. À l'issue d'une large discussion autour d'un document présenté par la Direction générale du Trésor, trois scénarios complétés de deux variantes plus contrastées, permettant de décrire un champ des possibles relativement vaste, ont été retenus. Ils se distinguent notamment par les hypothèses à long terme en matière de taux de chômage et de progression annuelle de la productivité du travail. Jusqu'en 2017, tous les scénarios et variantes ont une trajectoire commune, correspondant aux prévisions économiques pluriannuelles du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2013. Suite à la crise, le déficit d'activité resterait encore très creusé en 2017 et les scénarios et variantes se distinguent au-delà par les profils de sortie de crise : l'économie retournerait à son équilibre de long terme entre 2024 et 2031. L'incertitude qui pèse à court terme sur la croissance économique pourrait toutefois conduire à modifier ces profils de sortie de crise.

Deux séances en décembre ont été consacrées à l'examen du rapport. Celle du 11 décembre a permis d'en adopter la première partie, qui présente le cadre général des nouvelles projections du COR ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles se fondent. La deuxième, le 19 décembre, a vu l'adoption de l'ensemble du rapport.

Ce rapport a été remis le jour-même au Premier ministre.

Après une présentation des hypothèses relatives à la démographie, à l'économie et à la législation, le rapport détaille les résultats des projections. Il précise les perspectives financières des régimes de retraite et de l'ensemble du système ainsi que les perspectives de retraite pour les assurés, concernant l'évolution des âges effectifs de départ à la retraite et le niveau relatif des pensions, à différents horizons (2020, 2040 et 2060). La dernière partie du rapport est consacrée aux conditions d'équilibre du système de retraite à ces différents horizons, à partir de l'abaque associé aux projections ; l'abaque vise à illustrer la diversité des choix possibles et à fournir les ordres de grandeur des efforts nécessaires pour parvenir à l'équilibre financier du système de retraite à un horizon donné.

Le point presse qu'a tenu le président le jour-même a réuni plus de 20 journalistes, représentant toutes les grandes agences de presse généralistes et spécialisées, les radios et télévisions nationales ainsi que l'ensemble des grands quotidiens et périodiques. Plusieurs interviews et la participation du président à des émissions ont complété cette large présence médiatique. Au total, plus de 700 articles ont traité du rapport au moment de sa sortie.

Le rapport sera édité à La Documentation française, en 800 exemplaires.

Le 12^e rapport du COR, *Retraites : un état des lieux du système de retraite français*

Selon la feuille de route de la Grande Conférence sociale, « *un état des lieux plus précis sera élaboré sur les thèmes de l'équité du système de retraite (égalité femmes/hommes, personnes en situation de handicap, pénibilité), des déterminants du niveau de pension, de la place respective de la solidarité et de la contributivité, de la pérennité financière du système de retraite, de la transition emploi/retraite, et de simplification et de lisibilité du système de retraite au regard notamment de l'information des assurés et de la situation des polypensionnés* ». Au second semestre 2012, le Conseil s'est plus particulièrement attaché à expertiser ces différents thèmes ainsi précisés, en les situant dans un cadre plus large permettant d'avoir une vision globale et problématisée de l'état actuel du système de retraite. D'autres aspects du système de retraite avaient déjà été étudiés par le Conseil par le passé, en particulier dans le cadre de la préparation de son septième rapport de janvier 2010 (*Retraites : annuités, points ou comptes notionnels*), dont la première partie portait sur les caractéristiques du système de retraite actuel ; ils ont fait l'objet d'une actualisation dans le 12^e rapport.

Trois séances ont été consacrées à la préparation et à l'adoption du rapport sur l'état des lieux du système de retraite français. Une première séance, le 25 septembre, a été l'occasion d'examiner les effets, en matière de redistribution, des règles d'acquisition des droits et de calcul des pensions (salaire de référence calculé sur les 25 meilleures années, durée d'assurance calculée selon une référence salariale, mécanismes de décote/surcote, etc.). La séance du 24 octobre a permis d'interroger l'efficacité et les pistes d'évolution possibles des différents dispositifs de solidarité en matière de retraite (droits familiaux, minima de pension, départs précoces, etc.). Enfin, le dossier de la séance du 21 novembre dresse un état des lieux actualisé des données sur la question de la prise en compte de la pénibilité par le système de retraite, avec de premiers éléments de bilan sur la négociation obligatoire dans les entreprises, et présente les derniers chiffres sur l'emploi des seniors, les caractéristiques des parcours professionnels en fin de carrière ainsi que les politiques menées pour faciliter la transition entre l'emploi et la retraite.

Le 12^e rapport du COR a été adopté le 22 janvier 2013 et remis le lendemain au Premier ministre.

Après un rappel des principales caractéristiques du système de retraite français et de certaines données sur le niveau de vie des retraités et le pilotage institutionnel, le rapport pose plus largement la question de l'adéquation de ce système à ses objectifs. Sont ainsi successivement examinées la pérennité financière et l'équité entre les générations – deux objectifs interdépendants –, la contributivité liée au cœur du système, la solidarité en matière de retraite en regard des évolutions de la société, différentes dimensions de l'équité du système au sein d'une génération, et enfin l'information, la simplification et la lisibilité, nécessaires à la confiance des assurés dans le système de retraite. Les réflexions contenues dans le rapport, qui ont parfois fait débat au sein du Conseil, constituent des pistes de travail dans la perspective d'une évolution de notre système de retraite.

Une trentaine de journalistes (agences de presse, radios, TV, périodiques généralistes et spécialistes) ont assisté au point presse du 23 janvier tenu par le président. Ce dernier a également répondu les jours suivants à des demandes d'intervention de la presse radio-télévisée. Au total, près de 200 articles ont fait référence au rapport au moment de sa sortie.

Le rapport sera édité à La Documentation française, en 800 exemplaires.

L'avis technique sur la durée d'assurance applicable à la génération née en 1956

Selon une procédure déjà suivie en juillet 2011 concernant la génération 1955, le Conseil a rendu son avis technique portant sur la durée d'assurance de la génération 1956 lors de sa séance plénière du 25 septembre 2012.

La loi du 9 novembre 2010 prévoit en effet que la détermination de la durée d'assurance requise par les personnes âgées de 56 ans pour une retraite à taux plein donne lieu chaque année à un avis technique du COR avant l'adoption par le Gouvernement d'un décret fixant cette durée.

Pour la génération née en 1956 qui aura 60 ans en 2016, l'application de la règle définie par la loi de 2003, eu égard à l'espérance de vie à 60 ans telle qu'estimée par l'INSEE, conduit à une durée d'assurance de 166 trimestres (41 ans et demi) pour une retraite à taux plein, inchangée par rapport à la durée de la génération précédente née en 1955.

Cet avis technique, portant sur un paramètre au cœur du système de retraite, a été largement relayé dans les médias. Le décret n° 2012-1487 du 27 décembre 2012 a suivi l'avis technique du COR.

2.3. Les autres travaux

Le Conseil a poursuivi ses travaux sur les différents indicateurs de suivi des objectifs du système de retraite fixés par la loi du 9 novembre 2010. La séance du 15 février a notamment permis d'approfondir, à la demande du Comité de pilotage des régimes de retraite (COPILOR), la question des indicateurs visant à apprécier les objectifs de maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités et d'équité intergénérationnelle, à partir de travaux portant sur des indicateurs de taux de remplacement, calculés sur des carrières types, et sur les différentes dimensions de l'équité intergénérationnelle. Cette séance a permis de présenter, lors de la séance du 26 février 2013 et dans le prolongement du 11^e rapport du COR, *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060*, les perspectives d'évolution des taux de remplacement pour plusieurs profils types de salariés du secteur privé et de la fonction publique d'État, appartenant aux générations qui partiront à la retraite aux divers horizons de l'exercice de projection (générations 1950 à 1990).

Au cours de la séance du 11 avril, le Conseil a examiné plusieurs études retraçant les grands changements qui ont marqué les parcours de vie (individuels, familiaux et professionnels) au cours des dernières décennies, afin de préparer la réflexion sur leur prise en compte par le système de retraite. Certaines catégories de population, dont le risque de pauvreté une fois à la retraite pourrait être plus grand, ont plus particulièrement été pointées : les familles monoparentales, les femmes, les travailleurs pauvres ou encore les jeunes aux débuts de carrière précaires.

La séance du 27 juin, inscrite dans le prolongement des travaux menés par le COR dans le cadre de son 6^e rapport *Retraites : droits familiaux et conjugaux* (décembre 2008), a permis de faire le point sur la question de la réversion et du veuvage précoce, *via* notamment une présentation des objectifs et des évolutions récentes de la réversion et une description des caractéristiques de l'assurance veuvage. La séance a été l'occasion de relancer la réflexion sur les pistes d'évolution des droits conjugaux étudiées dans le 6^e rapport, en approfondissant la question des dispositifs de partage des droits à la retraite (ou *splitting*).

Enfin, au cours du premier semestre, le Conseil a abordé deux thèmes sur lesquels de nouveaux développements sont intervenus et qui renvoient notamment à la complexité du système de retraite. La séance du 21 mars, consacrée aux avancées du droit à l'information en matière de retraite, a permis de dresser le bilan des campagnes menées depuis 2007 auprès des assurés par le GIP Info Retraite et de présenter les nouveaux dispositifs d'information prévus par la loi du 9 novembre 2010 (en particulier, l'entretien information retraite à partir de

45 ans et l'information aux nouveaux assurés). La séance du 23 mai a présenté le cadre institutionnel et les divers enjeux, pour la France, du dispositif de coordination et de coopération européenne et internationale, dans le domaine des retraites.

2.4. Les travaux d'études et d'expertise

Le secrétariat général du Conseil a poursuivi sa participation à l'enquête sur les motivations de départ à la retraite au régime général, réalisée auprès des nouveaux retraités de la CNAV. Une deuxième vague de l'enquête conduite avec la CNAV, la DREES et la DSS a eu lieu en 2012. Cette enquête vise à identifier les motivations de départ à la retraite et à évaluer le poids des différents déterminants des choix de départ à la retraite. Elle cherche également à quantifier la connaissance par les retraités des divers dispositifs institutionnels (décote, surcote, cumul emploi retraite, etc.).

Le Conseil a continué à apporter sa contribution en 2012 à l'enquête Share portant sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe (4^e volet) et a donné son accord pour participer au co-financement d'une enquête réalisée par la DREES sur les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH, minimum vieillesse¹), dont l'objectif est d'appréhender les conditions de vie de ces derniers, et notamment la question de leurs revenus, de leurs dépenses et du « reste pour vivre ». Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles mi-2013.

Le secrétariat général du COR fait également partie en 2012 du comité de pilotage des enquêtes sur les accords seniors et les préretraites menées par la DARES.

Outre ces études, le président et le secrétariat général du Conseil ont été conduits à donner leur avis sur des travaux d'expertise concernant le sujet des retraites, émanant notamment de la Cour des comptes.

3 ■ Les autres formes d'expression du Conseil

3.1. Le colloque annuel

Dans le cadre de sa mission d'information, le COR organise chaque année un colloque mais, compte tenu d'un calendrier de travail très serré en fin d'année 2012 et pour ne pas interférer avec une actualité chargée en matière de retraite, il a été décidé de reporter au 18 novembre 2013 le colloque initialement fixé le 6 décembre 2012.

3.2. La lettre du Conseil d'orientation des retraites

Le Conseil publie une à deux fois par an *La lettre du Conseil d'orientation des retraites*.

En janvier 2012, la Lettre n° 6 sur les jeunes et la retraite a repris les présentations des intervenants au 10^e colloque du COR, organisé en décembre 2011 : elle examine la place des jeunes dans la société, leur situation sur le marché du travail, les droits à retraite qu'ils ont acquis en début de carrière ainsi que leur perception de la retraite. La question de l'équité intergénérationnelle et de la capacité du système de retraite à assurer cette équité y est également abordée, notamment à travers une synthèse de la table ronde qui a associé des représentants d'organisations de la jeunesse. Elle fournit enfin quelques enseignements sur les aspirations des jeunes générations quant à l'évolution du système de retraite.

¹ Revenu de solidarité active, allocation spécifique de solidarité, allocation adulte handicapé, minimum vieillesse - allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et avantages sociaux vieillesse (ASV).

3.3. Les interventions publiques et les contributions écrites

En 2012, le président et le secrétariat général du COR ont assuré une vingtaine d'interventions. Le plus souvent, ces présentations ont consisté à dresser un état des lieux du système de retraite français, intégrant parfois des données de comparaisons internationales, et à apporter des éléments d'information sur ses perspectives d'évolution.

Les demandes ont émané de sources très diverses, parmi lesquelles on retrouve principalement des acteurs de la retraite (administrations, caisses de retraite, secteur de l'épargne retraite, etc.), des universités ou des écoles. Deux délégations étrangères, l'une composée de représentants de l'administration vietnamienne, l'autre de représentants du Conseil des affaires d'État et de différents ministères chinois, ont sollicité une rencontre avec le président et le secrétariat général du COR, la première s'intéressant au Conseil d'orientation des retraites, la deuxième pour mieux comprendre le système de retraite français et ses voies de réforme. Le secrétariat général du COR a également présenté le Conseil et le système de retraite français à une délégation chinoise reçue par la CARSAT de Bourgogne.

Enfin, le président du COR a été auditionné en septembre par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre de la préparation du PLFSS 2013.

Le 11^e rapport, *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060*, ainsi que le 12^e rapport, *Retraites : un état des lieux du système de retraite*, font actuellement l'objet de présentations auprès de différents publics.

Le président et le secrétariat général ont par ailleurs assuré la rédaction d'articles pour des revues généralistes ou spécialisées, mais aussi pour certains sites d'information sur Internet.

Notons enfin, dans le cadre du suivi des indicateurs de performance, que le COR a fait l'objet de 1 275 citations¹ dans les médias (la plupart d'entre elles concernant des médias spécialisés) et que près de 47 000 documents PDF² en ligne sur son site Internet ont été téléchargés en 2012.

¹ Source : Kantarmedia.

² Source : Piwik.



Le Rapport d'activité 2012
est une publication
du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication :
Vincent Chriqui, Directeur général

Directeur de la rédaction :
Hervé Monange,
Directeur général adjoint

Secrétariat de rédaction :
Olivier de Broca

Dépôt légal : avril 2013




Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable
de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



Les publications du Centre d'analyse stratégique
sont disponibles sur :

www.strategie.gouv.fr (rubrique publications)

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  www.strategie.gouv.fr
-  [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  [@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr